

Faculté de philosophie, arts et lettres

**Représentation des esclaves et des
affranchis dans les inscriptions
funéraires de Carthage
(I^{er}-II^e siècles)**

Autrice : Annabelle MIGNON

Promotrice : Françoise VAN HAEPEREN

Année académique 2025-2026

Master 120 en Histoire, à finalité spécialisée : communication de
l'histoire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2025-2026

SESSION : Septembre 2026

NOM : Mignon

PRÉNOM : Annabelle

TITRE DU MÉMOIRE : Représentation des esclaves et des affranchis dans les inscriptions
funéraires de Carthage (I^{er}-II^e siècles)

PROMOTRICE : Françoise Van Haeperen

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Ce travail étudie la représentation des esclaves et des affranchis de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Pour cela, il s'appuie sur un *corpus* de sources épigraphiques, composé uniquement d'inscriptions funéraires et il se sert du courant *history from below*, qui cherche à redonner une place à des acteurs habituellement peu visibles dans les sources. Une première partie présente une analyse quantitative des inscriptions et les limites d'un tel *corpus*. Les deux parties suivantes se consacrent respectivement aux esclaves et aux affranchis. L'objectif est d'analyser leur représentation à travers les fonctions, l'onomastique et les relations sociales construites par ces individus. Les résultats montrent que les inscriptions funéraires permettent de dépasser la vision juridique de l'esclavage. Elles révèlent la capacité à agir des individus dans la société carthaginoise. Leur représentation reste conditionnée par les conventions épigraphiques et l'intervention des commémorants, mais révèle des individus à travers leurs liens sociaux et leur vie professionnelle.

**Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres,
UCLouvain**

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : Mignon, Annabelle

Date : 14/08/26

Signature de l'étudiant-e :



Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide, le soutien et les précieux conseils de nombreuses personnes auxquelles je souhaite exprimer ma sincère gratitude.

Je tiens, tout d'abord, à remercier ma promotrice de mémoire, Madame Françoise Van Haeperen, pour son accompagnement tout au long de ce travail, pour sa disponibilité, pour sa patience et pour ses conseils.

Je souhaite également remercier l'équipe du *MusAfrica* Namur, auprès de laquelle j'ai eu la chance d'effectuer mon stage de fin d'études. Merci à eux de m'avoir accueillie, partagée leurs conseils et accompagnée durant la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à Hafssa : nos chemins se sont croisés au cours d'introduction au latin et ne se sont jamais quittés. Merci de m'avoir épaulée et d'avoir été une amie précieuse.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers ma famille. À mes parents, qui ont rendu ces études possibles, qui m'ont toujours épaulée et accompagnée tout au long de ce parcours. À mon frère, pour sa présence silencieuse qui a compté plus qu'il ne le pense. À Mamy Francine et à Papy Marcel, pour leurs encouragements constants, leur bienveillance et leur confiance. À Mamy Jeannine, qui n'est plus là pour lire ces mots, mais dont la présence continue de m'accompagner. À celle qui croyait en moi sans jamais douter : j'y suis arrivée.

Sommaire

Sommaire	3
Figures.....	4
Tableaux	4
Table des abréviations	5
Introduction générale	6
I. Contexte et présentation des sources	7
II. État de l’art.....	12
III. Problématique et méthode.....	14
Chapitre I – Les esclaves et les affranchis de Carthage : analyse du <i>corpus</i> épigraphique	16
I. Les limites	17
IV. La répartition sociale et les modalités de visibilité dans le corpus épigraphique	28
V. Les esclaves dans la mort.....	36
VI. Les affranchis dans la mort	38
VII. Conclusion	40
Chapitre II – Les esclaves au prisme des inscriptions funéraires	41
VIII. Les fonctions occupées par les esclaves	42
IX. L’onomastique des esclaves	49
X. Les relations mises en avant dans les épitaphes et le vocabulaire utilisé	66
a. <i>Focus sur les relations familiales et professionnelles</i>	71
b. <i>Focus sur les relations conjugales</i>	78
XI. Représentation de soi : le cas de <i>Severa</i>	81
XII. Conclusion	85
Chapitre III – Les affranchis au prisme des inscriptions funéraires	87
XIII. Les fonctions occupées par les affranchis.....	88
XIV. L’onomastique des affranchis	92
XV. Les relations mises en avant dans les épitaphes et le vocabulaire utilisé	99
XVI. Représentation de soi : le cas de <i>Daphnis</i>	110
XVII. Conclusion	113
Conclusion générale.....	115
Sources.....	119
Bibliographie.....	123
XVIII. Entrées encyclopédique	123

XIX. Articles revues	124
XX. Articles ouvrages collectifs	125
XXI. Monographies	127
Corpus de sources épigraphiques	129

Figures

Fig. 1 : Inscriptions lacunaires	19
Fig. 2 : Inscriptions dites « courtes »	22
Fig. 3: Nombre d’inscriptions avec et sans commémorant par siècle	24
Fig. 4 : Visuel de l’inscription CIL VIII, 12605.....	34
Fig. 5 : Visuel de CIL VIII, 12845 , conservée au Musée du Louvre.....	35
Fig. 6 : Visuel de l’inscription CIL VIII, 13134.....	84
Fig. 7 : Visuel CIL VIII, 12778, conservé au Musée du Louvre	102
Fig. 8 : Visuel de CIL VIII, 24734	112

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d’individus par statut juridique selon leur genre en tant que défunt	10
Tableau 2: Nombre d’individus par statut juridique selon leur genre en tant que commémorant	11
Tableau 3 : Répartition des inscriptions entre le I^{er} et le II^e siècle	18
Tableau 4: Nombre d’inscriptions par termes utilisés pour identifier le statut juridique du commémorant	26
Tableau 5 : Nombre d’individus selon leur statut juridique et leur genre en tant que défunt	28
Tableau 6 : Nombres d’individus selon leur statut juridique et leur genre en tant que commémorant	29
Tableau 7 : Fonctions attestées des esclaves et des affranchis dans le corpus	31
Tableau 8 : Fonctions exercées par les esclaves au sein du corpus.....	42
Tableau 9 : Anthroponymes latins.....	50
Tableau 10 : Anthroponymes grecs	57
Tableau 11 : Anthroponymes d’autres origines	61
Tableau 12 : Nombre de relations impliquant un.e esclave par type (familiales, conjugales, professionnelles).....	66
Tableau 13 : Nombre d’inscriptions dans lesquelles apparaît un mot d’affection ou un adjectif	69

Tableau 14 : Nombre d’inscriptions dans lesquelles apparaissent des termes pour désigner le/la parentaire	78
Tableau 15 : Fonctions exercées par les affranchis au sein du corpus	89
Tableau 16 : Noms des affranchis attestés.....	93
Tableau 17 : Noms des individus affranchis non-attestés ou libres.....	96
Tableau 18 : Nombre d'inscriptions impliquant un ou une affranchi.e par type de relations	100
Tableau 19 : Nombre d’inscriptions dans lesquelles apparaissent des termes pour désigner le/la partenaire	108

Table des abréviations

AE L’Année épigraphique, Paris, 1888-.

CIL Corpus Inscriptionum Latinarum, Berlin, 1863-.

EDR Epigraphic Database Roma

EDCS Epigrafik-Datenbank Clauss / Slaby

Introduction générale

Faire l'histoire des esclaves et des affranchis revient, dans un premier temps, à se confronter à un paradoxe : ils sont omniprésents dans la société romaine, mais discrets dans les sources qui nous sont parvenues. L'histoire de ces individus a longtemps été étudiée à travers les sources littéraires, écrites par des élites souvent en position de domination. Pourtant, à travers les sources épigraphiques il est possible de trouver des textes écrits par les esclaves et les affranchis eux-mêmes. Dans ces dernières, ils sont nommés et décrits, parfois même désignés par des liens affectifs. L'épigraphie funéraire permet d'aborder des catégories d'individus qui sont habituellement dans l'ombre de la société. Elle permet notamment de s'interroger sur la manière dont les esclaves et les affranchis sont représentés, mais aussi sur les relations sociales qui structurent leur vie, ainsi que sur leur capacité d'action.

Cette perspective s'inscrit dans les études récentes, datant de ces trente dernières années, consacrées aux populations subalternes¹. Cela a d'abord été traité par les historiens de l'époque contemporaine et s'est ensuite diffusé chez les historiens de l'antiquité. Le *history from below* (l'histoire d'en bas) cherche à restituer les expériences et les actions de populations dont les traces sont souvent fragmentaires, et prête particulièrement attention aux sources qui permettent de les saisir directement. Dans le monde romain, les inscriptions épigraphiques sont des sources précieuses. Néanmoins, elles ne donnent pas forcément accès à la parole directe.

¹ COURRIER et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA, 2022, p. 1-32.

I. Contexte et présentation des sources

L'esclavage durant l'Antiquité n'est pas différent de l'esclavage durant les autres périodes de l'histoire, même s'il a longtemps été banalisé². Dans le monde romain, l'esclave est une possession, les droits de son maître sur sa propriété étaient absolus³. L'esclave ne peut avoir aucune parenté, il est dépouillé de son identité sociale et il ne peut pas avoir accès à de nouveaux liens de parenté à travers le mariage⁴. Un nouveau paradoxe apparaît dans le système esclavagiste romain : l'esclavage est un des concepts les plus dégradants mis en place par l'homme, mais les esclaves peuvent être économiquement plus aisés que les populations les plus pauvres libres⁵. Au sein de l'Empire romain, les populations conquises peuvent devenir des esclaves, les enfants nés de mères esclaves deviennent esclave par défaut et il y avait aussi le phénomène de personne libre qui se vendent et deviennent esclave⁶. Même si les Romains asservissent à grande échelle, en même temps que leurs conquêtes, ils affranchissent tout autant. C'était pour eux une manière d'intégrer les populations conquises au reste du territoire⁷. Le statut de l'esclave dans le monde romain peut être considéré comme transitoire, et il est donc important de ne pas avoir une définition trop péjorative de l'esclavage⁸. Cela signifie que les esclaves peuvent potentiellement avoir une certaine capacité d'action durant leur période servile. Les affranchis, eux, ont un statut particulier. Ce sont des individus qui obtiennent leur liberté après un certain nombre d'années passées privés de cette dernière. Leur statut d'ancien esclave est souvent rappelé quand il apparaît dans les sources, cela fait partie de leur identité⁹. L'affranchissement montre l'ascension sociale d'un individu, tout en lui donnant ce statut particulier qui le ramène à sa condition d'esclave¹⁰.

Plusieurs types de sources peuvent être utilisées pour faire l'histoire des esclaves et des affranchis ; les textes juridiques, les sources littéraires et les sources épigraphiques. Ce sont les rares traces laissées par les esclaves et les affranchis eux-mêmes qui fournissent une autre image que celle divulguée par les discours officiels¹¹. Cela dit, il faut garder à l'esprit que faire

² GARNSEY, 2004, p. 19-20.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁶ *Ibid.*, p. 26.

⁷ *Ibid.*

⁸ AMIRI, 2021, p. 4.

⁹ MOURISTEN, 2011, p. 6-7.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p. 7.

graver une inscription peut coûter cher et donc une faible partie de la population servile est représentée, seulement ceux ayant eu l'opportunité de s'enrichir ou d'avoir construit des liens sociaux. À travers les traces qu'ils laissent, il est possible de les voir exercer une fonction, d'avoir des responsabilités, de créer des liens sociaux et familiaux.

Dans ce travail, l'étude des esclaves et des affranchis se concentre exclusivement sur la cité de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Carthage est célèbre grâce à la légende de sa fondation en 814 avant notre ère : Didon chassée de Tyr qui arrive sur les côtes de Tunisie et y fonde *Qart-Hadašt* (nouvelle ville)¹². Également célèbre pour les guerres puniques¹³ qui l'opposent à Rome, ces conflits construisent une image de carthaginois barbares, par forcément unanime, mais présente¹⁴. S'ensuit le sac de la ville par les Romains en 146 avant notre ère, mais contrairement à la légende urbaine, Carthage ne disparaît pas totalement¹⁵. Les rescapés des incendies étaient nombreux et Rome met du temps avant d'occuper le territoire. C'est à la suite des colonies mises en place par César que la ville vit une nouvelle fondation, elle devient par la suite l'une des villes les plus importantes de l'Afrique romaine et le centre de la province d'Afrique proconsulaire¹⁶. Carthage a une importance politique et économique, et étant un véritable carrefour culturel, est habitée par une population diverse.

Les deux nécropoles de Carthage, datées de la fin du I^{er} siècle aux débuts du III^e siècle de notre ère, sont des lieux importants pour les inscriptions funéraires des esclaves et affranchis impériaux. Elles sont désignées comme étant les cimetières des *officiales*, et livrent une concentration importante d'individus appartenant la *familia Caesaris*¹⁷. L'utilisation de ces lieux semble prendre fin au III^e siècle probablement lorsque l'espace pour de nouvelles tombes était insuffisant. Les cimetières ont livré plus de neuf cents épitaphes, dont environ deux tiers concernent des esclaves et affranchis impériaux, ainsi que leur famille potentielle. Une grande partie de ces individus étaient au service du *tabularium*, placé sous l'autorité du *procurator* de Carthage¹⁸. Les inscriptions témoignent de la diversité des fonctions, plus de soixante postes différents ont été identifiés. Les esclaves et affranchis présents dans ces cimetières peuvent également exercer des fonctions de service¹⁹. Même s'il est parfois difficile de donner une

¹² LASSÈRE, 2015, p. 38.

¹³ Trois conflits majeurs : de 264 à 241, de 218 à 201 et de 149 à 146.

¹⁴ FAUQUIER, 2020, p. 60.

¹⁵ *Ibid*, p. 152-153.

¹⁶ *Ibid*.

¹⁷ La famille impériale.

¹⁸ CARLSEN, 2020b, p. 471.

¹⁹ *Ibid*.

datation précise à certaines inscriptions, elles constituent aujourd'hui une documentation précieuse pour l'étude de la population servile de Carthage. Les deux sites sont situés à faible distance l'un de l'autre : le site A, ou Bir ez-Zitoun, et le site B, ou Bir el-Djebanna sont séparés de moins d'une centaine de mètres²⁰. Chacun d'entre eux couvre une superficie de plus de 1 000 m² et est délimité par une enceinte.

Toutefois ces lieux ont longtemps fait l'objet d'un désintérêt scientifique. Selon Carlsen, l'utilisation des inscriptions funéraires dans la recherche n'était pas d'actualité à cause des biais propres aux pratiques des commémorations anciennes²¹. Une inscription funéraire ne constitue pas nécessairement une représentation fidèle ou exhaustive du défunt, elle résulte des choix faits par les individus chargés de la commémoration et suit des conventions épigraphiques strictes²².

Les deux cimetières ont été découverts par A.-L. Delattre à la fin du XIX^e siècle, à proximité de l'amphithéâtre de Carthage. Père Blanc arrivé à Carthage en 1875 comme missionnaire, Delattre a notamment participé à la supervision de la construction de la cathédrale Saint-Louis²³. Parallèlement, il a développé une activité archéologique en autodidacte et a participé pendant près de cinquante ans à des fouilles menées dans la ville. Ses travaux sont importants dans l'histoire de ces lieux, même s'ils présentent quelques limites au regard des méthodes archéologiques utilisées²⁴. Son premier ouvrage, *Officialium et militum Romanorum sepulcretum Carthaginense*, ne répond en effet pas aux normes actuelles de documentation archéologique. Les informations concernant les conditions de découvertes et le déroulement des fouilles y sont très limitées, beaucoup de détails relatifs aux tombes sont manquantes²⁵. Delattre a également publié un premier rapport dans une revue célèbre, *Les Missions Catholiques*, dans lequel il décrit certains monuments funéraires en laissant tomber les tombes individuelles²⁶. Les informations relatives à leur typologie demeurent limitées.

Un seul plan de l'organisation du cimetière existe, celui correspondant au site B. Celui-ci permet néanmoins de savoir que les tombes étaient orientées vers la même direction, même si

²⁰ CARLSEN, 2020a, p.197.

²¹ *Ibid*, p. 196.

²² *Ibid*.

²³ *Ibid*, p.195.

²⁴ *Ibid*.

²⁵ *Ibid*.

²⁶ *Ibid*.

certaines étaient placées par hasard²⁷. Les deux sites ont, toutefois, fait l'objet de nouvelles recherches au cours des dernières décennies. Parmi celles-ci figurent notamment les travaux de l'historien Carlsen, qui a consacré plusieurs études aux différents aspects des cimetières des *officiales* ainsi qu'aux inscriptions qui y ont été découvertes²⁸. Cuzel s'est quant à lui particulièrement intéressé aux inscriptions provenant du site A (Bir ez-Zitoun), ainsi qu'à celles ayant été transférées au Musée du Louvre pour conservation²⁹. Seules vingt-sept inscriptions du corps épigraphiques réunis sont attestées comme ayant été retrouvées dans ces cimetières³⁰. L'absence de certitude du lieu de découverte en ce qui concerne une grande partie des inscriptions n'exclut pas la probabilité qu'elles proviennent également de ces endroits spécifiques. La provenance peut ne pas avoir été enregistrée, ou les monuments ont pu être déplacés³¹.

Le *corpus* étudié dans ce travail est composé cent-soixante-et-une inscriptions funéraires trouvées à Carthage et datant des deux premiers siècles de notre ère. Seules les inscriptions identifiant des esclaves ou des affranchis ont été retenues, il est possible d'identifier cent-nonante-sept esclaves et trente-huit affranchis ou libres au total.

Tableau 1 : Nombre d'individus par statut juridique selon leur genre en tant que défunt

<u>Genre /Statut</u>	<u>Esclaves</u>	<u>Affranchis ou libres</u>	<u>Totaux</u>
<u>Hommes</u>	101	11	112
<u>Femmes</u>	46	13	59
<u>Totaux</u>	147	24	171

²⁷ *Ibid.*

²⁸ CARLSEN, 2020a, Carlsen, 2020b et Carlsen, 2020c.

²⁹ CUZEL P., 2024, p.447-485.

³⁰ *CIL* VIII, 10532 ; *CIL* VIII, 12599 ; *CIL* VIII, 12600 ; *CIL* VIII, 12626 ; *CIL* VIII, 12631 ; *CIL* VIII, 12641 ; *CIL* VIII, 12643 ; *CIL* VIII, 12654 ; *CIL* VIII, 12655 ; *CIL* VIII, 12682 ; *CIL* VIII, 12686 ; *CIL* VIII, 12687 ; *CIL* VIII, 12694 ; *CIL* VIII, 12704 ; *CIL* VIII, 12712 ; *CIL* VIII, 12714 ; *CIL* VIII, 12719 ; *CIL* VIII, 12724 ; *CIL* VIII, 12765 ; *CIL* VIII, 12778 ; *CIL* VIII, 12779 ; *CIL* VIII, 12793 ; *CIL* VIII, 12825 ; *CIL* VIII, 12845 ; *CIL* VIII, 12846 ; *CIL* VIII, 12879 ; *CIL* VIII, 24713.

³¹ BEN ABDALLAH et SEBAÏ, 2011, p. 15.

Tableau 2: Nombre d'individus par statut juridique selon leur genre en tant que commémorant

<u>Genre / Statut</u>	<u>Esclaves</u>	<u>Affranchis ou libres</u>	<u>Totaux</u>
<u>Hommes</u>	38	3	41
<u>Femmes</u>	14	11	25
<u>Totaux</u>	52	14	66

Afin de mieux caractériser la composition du *corpus*, ces deux tableaux présentent la répartition des individus selon leur genre et leur statut juridique. Le premier concerne les défunts, tandis que le deuxième les commémorants. Ces tableaux constituent une première présentation du *corpus* et permettent de visualiser avant de pousser l'analyse dans les prochains chapitres.

Les inscriptions funéraires suivent un modèle précis de rédaction qui se répète pour chaque épitaphe du corpus documentaire. Tout d'abord, une dédicace aux Dieux Mânes (*Dis Manibus Sacrum*)³². Cette formulation n'apparaît qu'à partir du deuxième siècle de notre ère et permet donc de donner une datation³³. Ensuite, se trouve la nomenclature du défunt qui permet de déterminer son statut juridique. Un seul nom signifie que l'individu est un esclave, même si son statut juridique n'est pas nécessairement mentionné. Un individu portant les *tria nomina* est soit un affranchi, soit une personne libre. En ce qui concerne les femmes affranchies ou libres, elles portent les *duo nomina*. L'âge du défunt est très souvent mentionné, il peut être même très précis avec les mois et les jours indiqués. Il arrive que la fonction soit mentionnée, que ce soit celle du défunt ou celle du commémorant, mais cela représente une minorité d'individus du *corpus*³⁴. Enfin, l'inscription peut se terminer par la mention du commémorant et d'un éloge envers le défunt, ainsi que la mention *hic situs.a est* (il/elle repose ici).

³² Les Mânes sont les esprits des défunts, *dis manibus* se réfère au défunt, celui à qui est dédié le monument funéraire. (PRESCENDI, 2006, « Manes, Di »).

³³ AMIRI, 2021, p. 331-365.

³⁴ Voir Chapitre I.

L'étude des épitaphes et des monuments funéraires peut s'avérer compliquée, surtout pour comprendre la vie de populations subalternes. À l'instar d'aujourd'hui, les populations du monde romain évoluent dans un monde socialisé par des normes³⁵, les modèles types à respecter dans le cadre des inscriptions funéraires font partie des normes sociales. De plus, les sources épigraphiques peuvent poser certaines limites par leur mauvaise conservation, leur taille ou leur manque d'informations.

II. État de l'art

D'abord en ce qui concerne Carthage et de manière plus générale la province d'Afrique proconsulaire, il existe une synthèse majeure qui a servi à la délimitation du sujet de ce travail. L'ouvrage de J.-M. Lassère, *Africa quasi Roma (256 av. J.-C. - 711 ap. J.-C.)* publié en 2025. Cette étude propose une histoire générale et complète de la province et aborde les différentes dimensions de son évolution, notamment dans les transformations politiques et économiques. Lassère reste un nom important dans le cadre de ces travaux sur l'épigraphie africaine, notamment une étude datant de 1973 consacrée aux épitaphes païennes.

La documentation épigraphique de Carthage a pu faire l'objet de publications ces dernières décennies. Plus de cinq cents inscriptions, souvent fragmentaires, sont étudiées dans l'ouvrage publié par B. Ben Abdallah et L. Sebaï, *Le Catalogue des inscriptions latines païennes inédites du musée de Carthage* (2011). Cette étude démontre notamment que les inscriptions provenant de Carthage peuvent poser des difficultés, la provenance exacte de certaines d'entre elles n'ayant pas été enregistrée. Il est également primordial de citer les différents travaux de J. Carlsen, qui a écrit plusieurs articles consacrés à l'étude des esclaves et affranchis impériaux de Carthage. Dans *The Necropoleis of the Imperial Slaves and Freedmen in the Deathscape of Roman Carthage* (2020), il étudie les cimetières des *officiales* ainsi que leur composition démographique et en analysant plusieurs éléments de ces inscriptions.

L'étude des esclaves et des affranchis s'inscrit dans une historiographie large. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'histoire de l'Antiquité était principalement faite autour des institutions politiques, des élites et des grands événements³⁶. C'est à partir des années 1960 et 1970 que

³⁵ MORRIS, 1992, p. 1-3.

³⁶ COURRIER et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA, 2022, p. 1-32.

l'histoire sociale fait son apparition et contribue à l'élargissement des objets de recherches. Les populations qui étaient moins visibles avant cela dans l'historiographie, comme les esclaves, sont désormais au centre d'études³⁷. C'est également à ce moment-là que les études sur l'esclavage durant l'Antiquité commencent réellement et ne se limitent plus simplement à leur statut juridique ou à leur rôle économique. Les travaux de P. R. C. Weaver, *Familia Caesaris : A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves* (1972)³⁸, et de G. Boulvert, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif* (1974), sont pionniers dans le domaine et demeurent pertinents aujourd'hui.

À partir des années 1970-1980, de nouvelles approches et méthodologies sont développées en histoire sociale et permettent de déplacer le regard vers les individus. Le but est de dépasser l'étude des structures auxquelles appartiennent les populations dominées, et de chercher à comprendre leurs capacités d'action au sein de ces structures³⁹. Cette évolution apporte la notion d'*agency* (la capacité à agir des individus), et appliquée aux populations serviles, permet de considérer l'esclave comme un acteur au sein des sources. Cela apporte également le développement d'approches centrées sur les populations subalternes. Pour l'Antiquité, ces approches servent notamment à interroger l'histoire autrement que du point de vue des élites. C'est dans cette évolution historiographique que se place l'étude dirigée par C. Courrier et J. C. Magalhaes de Oliveira, *Ancient History from Below : Subaltern Experiences and Actions in Context* (2022) qui est récent, mais qui constitue déjà une référence en ce qui concerne les nouvelles méthodologies. Notamment en interrogeant les différentes manières d'étudier les expériences et les actions des populations subalternes.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Mais qui a connu plusieurs rééditions depuis, notamment au début des années 2000.

³⁹ VLASSOPOULOS, 2022, p. 35-54.

III. Problématique et méthode

Le présent travail s'inscrit dans cette évolution historiographique, en cherchant à comprendre comment les esclaves et les affranchis de Carthage sont représentés dans les inscriptions funéraires datant des deux premiers siècles de notre ère. Mais également de s'interroger sur ce que ces représentations permettent de révéler sur leur identité, leurs relations sociales et leur *agency*, leur capacité à agir. L'étude permet une comparaison entre les deux groupes et donc de s'interroger sur les transformations pouvant apparaître après l'affranchissement.

L'étude de ce travail a pour objectif de focaliser l'attention sur les esclaves et les affranchis à travers les traces qu'ils ont eux-mêmes laissées. Pour cela, la méthodologie adoptée est celle du *history from below* (histoire vue d'en bas) et du *bottom up* (du bas vers le haut)⁴⁰. Elle cherche à restituer, si les sources le permettent, les expériences et formes d'actions des groupes dominés⁴¹.

Ce n'est pas simple de savoir quelles populations font partie des subalternes ou non. Il est primordial de prendre en compte la société, la période et le contexte précis qui entourent les individus⁴². « Être » subalterne signifie avant tout occuper une position de moindre pouvoir ou de moindre prestige dans une configuration sociale spécifique⁴³. Les hiérarchies dans le monde romain reposant sur le statut juridique, l'origine, la situation économique, la profession, ... les esclaves et les affranchis peuvent être considérés comme étant subalternes⁴⁴. Il ne faut, ceci dit, pas les considérer comme étant un groupe homogène. Les esclaves et affranchis impériaux peuvent compliquer la distinction entre élites et subalternes⁴⁵. De plus, lorsque les sources épigraphiques sont utilisées il est important de prendre en compte qu'elles tendent à faire apparaître les individus les plus privilégiés⁴⁶. En effet, faire ériger une inscription peut coûter cher et tous les individus des populations serviles ne peuvent pas y avoir accès. Cela montre la

⁴⁰ Grâce à l'utilisation de sources provenant des esclaves et des affranchis eux-mêmes.

⁴¹ COURRIER et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA, 2022, p. 1-32.

⁴² VLASSOPOULOS, 2022, p. 35-54.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ COURRIER et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA, 2022, p. 1-32.

difficulté de l'étude des populations serviles étant donné que les sources épigraphiques sont les seules traces qu'ils laissent. Ils ne sont pas le reflet de l'ensemble des esclaves et des affranchis de la cité carthaginoise. Les inscriptions funéraires, qui composent entièrement le *corpus* de sources, sont érigées dans des normes et des conventions épigraphiques comme cela a déjà été établi. Elles sélectionnent donc les informations et en invisibilisent certaines⁴⁷. C'est notamment un élément qui reviendra à plusieurs reprises au cours de cette étude.

Pour faciliter les analyses de ce travail, les esclaves et les affranchis se voient chacun dédié un chapitre. La volonté étant d'analyser la représentation de ces individus, chaque élément des inscriptions à son importance et a une sous partie dédiée. Dans l'objectif du *history from below*, il a semblé important de ne pas juste analyser des tableaux et des graphiques, mais aussi des inscriptions du *corpus*. Cela permet de considérer ces individus autrement que par leur statut avec des exemples précis qui témoignent de la diversité des sources. Il est important aussi d'établir des comparaisons que cela soit entre les personnes de statuts juridiques différents, mais aussi les personnes de genres différents. Le *corpus* de sources commentées se situe à la fin du travail. Chaque inscription est numérotée et accompagnée d'une traduction personnelle, qui est également incluse dans les exemples utilisés au cours du travail. La datation ainsi que le matériau sont également précisés, et lorsque c'est possible le visuel et la bibliographie moderne lui sont associés.

Pour répondre à la problématique, ce travail se divise en trois chapitres. Le premier est dédié à une étude générale du *corpus* faite grâce à des analyses quantitatives, qui permettent d'identifier les limites et les difficultés. Les deux chapitres suivants sont respectivement dédiés aux esclaves et aux affranchis, ils ont également la même structure. L'analyse se porte précisément sur chaque aspect attesté dans les inscriptions ; les fonctions exercées, l'onomastique, les relations identifiées, ainsi que les différentes formes d'expressions. Chacun de ces deux chapitres se termine par l'analyse d'un poème funéraire.

⁴⁷ COURRIER et TRAN, 2022, p. 55-78.

Chapitre I – Les esclaves et les affranchis de Carthage : analyse du *corpus* épigraphique

Le premier chapitre de ce travail a pour objectif principal de dresser des analyses quantitatives du *corpus* de sources dans son ensemble, à travers différents aspects : la répartition entre esclaves et affranchis, la répartition entre défunt et commémorant, ... Cela dans le but d'identifier les limites et les difficultés, ainsi que d'identifier de potentielles tendances. Un ensemble de graphiques et de tableaux sont utilisés pour illustrer les observations faites parmi les inscriptions.

Enfin, ce chapitre a pour but d'établir la place des esclaves et des affranchis dans la société romaine ainsi que les droits qu'ils avaient dans la mort.

I. Les limites

Les sources utilisées dans ce travail pour étudier les esclaves et les affranchis « par le bas » sont des inscriptions funéraires. Il est donc important de se questionner sur la représentation des populations subalternes, plus particulièrement les esclaves et les affranchis, au sein de ces sources.

La compréhension de la place et de l'*agency* des esclaves et des affranchis dans la société romaine reste compliquée. Les historiens ont longtemps débattu sur les questions des classes et des hiérarchies sociales. Les esclaves sont fréquemment étudiés à travers les relations qui les lient à leurs maîtres⁴⁸. Cette approche a pu avoir pour effet de réduire leurs rôles à celui de simples objets juridiques ou économiques, sans prendre en compte les inscriptions qui les placent dans des dynamiques sociales plus larges.

L'historien Alföldy publie une étude en 1985 et propose un modèle de stratification de la société romaine durant les deux premiers siècles de notre ère⁴⁹. Il y distingue deux strates différentes, une supérieure et une inférieure. La première reprend l'empereur, la famille impériale, l'ordre sénatorial, l'ordre équestre, les décurions, mais aussi certains esclaves impériaux et hommes libres fortunés. La seconde regroupe les *ingenui*, les affranchis, les esclaves ainsi que la *plebs urbana* et la *plebs rustica*. Alföldy met donc en évidence la complexité des hiérarchies sociales dans la société romaine. Une partie des esclaves et des affranchis, particulièrement lorsqu'ils sont liés à l'administration publique, peuvent bénéficier d'une position économique plus favorable que certains citoyens libres⁵⁰.

Il est toutefois nécessaire de rester prudent devant toute lecture trop rigide de ces strates. Les réalités sociales de l'Empire romain sont profondément hétérogènes, et les statuts juridiques ne recouvrent pas systématiquement les conditions matérielles, les niveaux de richesses ou les formes de reconnaissance sociale des individus⁵¹. Pour étudier les esclaves et

⁴⁸ VLASSOPOULOS, 2022, p. 37-39.

⁴⁹ ALFÖLDY, *The Social History of Rome*, London (3e éd.).

⁵⁰ LEFEBVRE, 2011, p. 105-152.

⁵¹ VLASSOPOULOS 2022, p. 37-39.

les affranchis, il faut éviter de rentrer dans une généralisation et il est nécessaire de prendre en compte la diversité des cas attestés dans les sources épigraphiques.

Dans un premier temps, il faut prendre en compte les silences documentaires. Lorsqu'on étudie des individus subalternes, il est connu que les informations disponibles ne sont pas nombreuses. Les sources réunies dans le *corpus* de ce travail sont au nombre de cent-soixante-et-une. Ce sont les seules inscriptions disponibles sur les esclaves et les affranchis à Carthage pour les deux premiers siècles de notre ère. Il est difficile de croire qu'une ville aussi importante que Carthage n'ait eue que si peu d'esclaves et d'affranchis sur une si grande période. Il faut également prendre en compte que des inscriptions ont certainement disparu, ces dernières faisant également partie du silence documentaire.

Il est possible d'envisager le *corpus* de différentes manières, et c'est ce qui est fait dans ce chapitre au travers de différents tableaux et graphiques. Ce type d'analyse d'un *corpus* composé uniquement de sources épigraphiques permet d'esquisser les tendances générales, et peut aider à comprendre les structures sociales.

Tableau 3 : Répartition des inscriptions entre le I^{er} et le II^e siècle

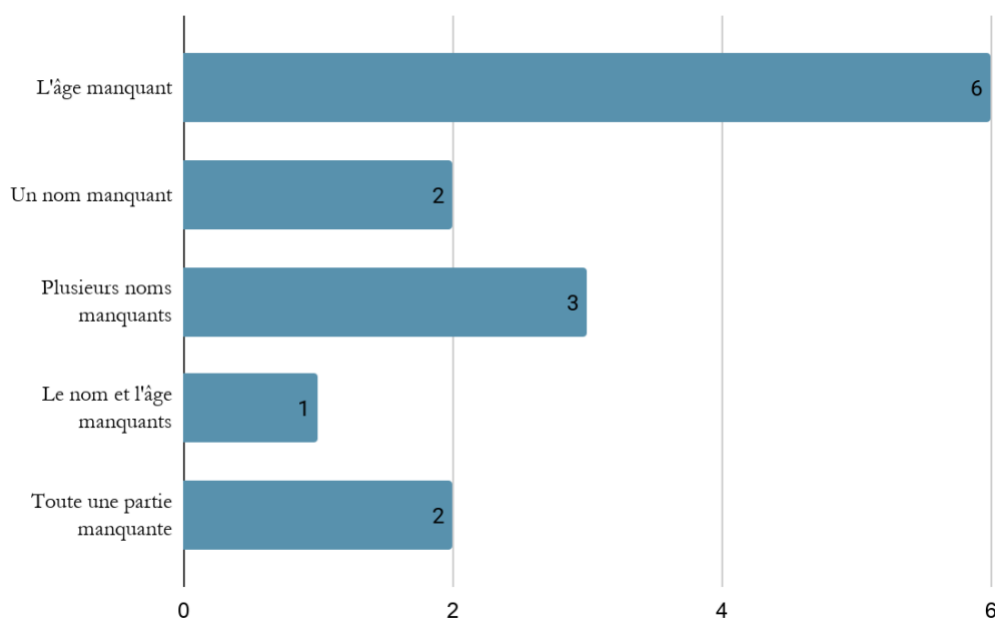
I ^{er} siècle	33
II ^e siècle	128

La première observation est qu'il y a trente-trois inscriptions pour le premier siècle de notre ère contre cent vingt-huit pour la deuxième, ce qui montre une inégalité claire. L'élément des inscriptions funéraire qui permet de les dater est la dédicace aux Dieux Mânes (*Dis Manibus Sacrum*, souvent abrégé *D.M.S.*). Cette phrase ne fait son apparition qu'à partir du deuxième siècle de notre ère⁵², cela signifie que les inscriptions datant du premier siècle commencent avec le nom du défunt. Il est rare que d'autres éléments permettent une datation plus précise en ce qui concerne les inscriptions de la population servile, dans certains cas la bibliographie moderne permet de dater.

⁵² AMIRI, 2021, p. 331-365.

Dans un second temps, d'autres limites sont observables au sein du *corpus*. Aucune des inscriptions ne donnent d'indices sur les pratiques culturelles spécifiques ou locales des esclaves ou des affranchis concernés. Cela dit, il y a deux limites principales dans ce travail : les inscriptions lacunaires qui sont au nombre de quatorze et les inscriptions courtes qui sont au nombre de cinquante-huit.

Fig. 1 : Inscriptions lacunaires⁵³



Les inscriptions lacunaires du *corpus* représentent un ensemble non négligeable et invitent à la prudence dans l'interprétation des données. Les lacunes peuvent concerner les informations tel que l'âge ou le nom, ce qui nous limite dans l'analyse des profils. Deux d'entre elles sont très endommagées, empêchant la compréhension de l'entièreté du message funéraire. Cela affecte directement l'analyse, certains individus du *corpus* échappent en partie ou totalement à l'observation. Il n'est pas rare d'avoir des inscriptions lacunaires, le *corpus* épigraphique est précieux pour une approche dite *history from below*, mais il demeure conditionné par les aléas du temps et de la conservation. Les exemples suivants permettent de

⁵³ *CIL* VIII, 12816; *CIL* VIII, 13035; *CIL* VIII, 13049; *CIL* VIII, 13130; *CIL* VIII, 13140; *CIL* VIII, 13049; *CIL* VIII, 24696a; *CIL* VIII, 24713; *CIL* VIII, 24727; *CIL* VIII, 24739; *CIL* VIII, 24755; *CIL* VIII, 24764; *CIL* VIII, 24768 et *CIL* VIII, 24836.

mettre en évidence les limites interprétatives engendrées par la fragmentation des sources épigraphiques :

Salvian[us(?) Aug(usti?)] / n(ostri) ser(vus?) p[ius(?) vixit] /

annis [---] / h(ic) [s(itus?) e(st)]

Salvianus, esclave de notre Auguste, pieux, a vécu --- ans. Il repose ici.

CIL VIII, 12816 (I^{er} siècle)

L'inscription *CIL VIII, 12816* illustre l'exemple du manque de la donnée de l'âge. Dans ce cas-ci, cette lacune n'empêche pas la compréhension de l'épithaphe. Le nom de l'esclave est attesté, il est esclave impérial et l'inscription suit le modèle typique du I^{er} siècle. L'adjectif *pious* est présent comme dans le cas de la majorité des inscriptions funéraires, étant à la fois une manière de valoriser la morale du défunt, mais c'est aussi un élément faisant partie du modèle-type des épithaphes.

[Dis] Manibus / sac(rum) / [Fortu]nata Aug(usti) / [

Consacré aux Dieux Mânes. *Fortunata*, esclave d'Auguste, ---

CIL VIII, 13049 (II^e siècle)

Le cas de l'inscription *CIL VIII, 13049* quant à lui montre les réelles difficultés des sources lacunaires. Ici, une femme esclave impériale est identifiée mais il n'est pas possible d'aller plus loin. Grâce à la formule *dis manibus sacrum*, l'inscription peut être datée du II^e siècle de notre ère. À cause de l'absence d'une partie du texte, il n'est pas possible d'approfondir l'identité de *Fortunata*.

[Dis M]an(ibus) sacr(um) / [---]fio Aug(usti) lib(erto) / [---]fo Cocceia

Consacré aux Dieux Mânes.

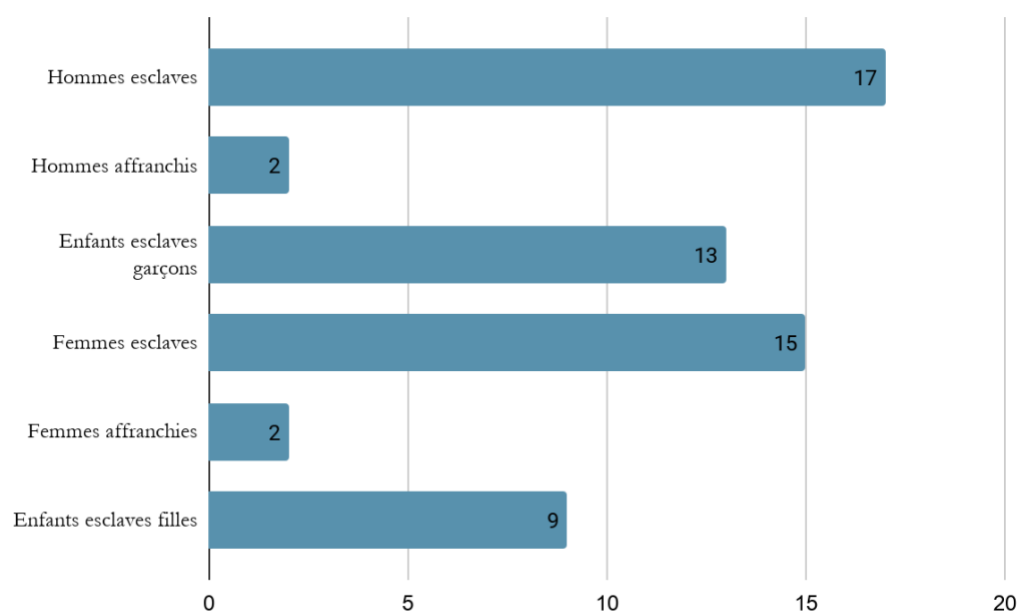
---fio, affranchi d'Auguste

---fo *Cocceia*

CIL VIII, 24727 (II^e siècle)

Cette inscription lacunaire témoigne d'un cas encore plus complexe que la précédente. Dans ce cas-ci, il manque deux noms à l'inscription ainsi que la fin du texte. La présence d'un affranchi impériale est attestée, mais aucune information sur les liens sociaux qui unissent les différents individus de cette inscriptions ne sont lisibles. Ce type de document met en avant le caractère partiellement accessible des voix subalternes dans les sources épigraphiques.

Fig. 2 : Inscriptions dites « courtes »⁵⁴



Les inscriptions dites courtes représentent une part plus importante du *corpus*, elles sont au nombre de cinquante-huit et représentent presque un-tiers des sources épigraphique du travail. Inscriptions courtes signifient que celles-ci n'attestent que le nom du défunt et/ou son âge. Elles révèlent une distribution sociale et genrée significative. On y recense dix-sept hommes esclaves contre deux hommes affranchis, ce qui souligne une forte visibilité des individus serviles masculins dans ce type de support minimaliste. Les enfants y sont aussi fortement représentés, pouvant montrer une volonté de la part des parents de mettre en place un monument funéraire à coûts minimales. Du côté féminin, quinze femmes esclaves apparaissent contre deux femmes affranchies confirmant une tendance similaire à celle observée du côté masculin. Il y a visiblement une faible représentation des individus affranchis dans ce type de formulaire épigraphique réduit. Cela peut être expliqué par le fait que les affranchis ont la possibilité d'accéder à des fonctions plus importantes et peuvent s'enrichir. Ils

⁵⁴ *AE* 1968, 555; *AE* 1968, 556; *CIL* VIII, 10532; *CIL* VIII, 19532; *CIL* VIII, 12884; *CIL* VIII, 12694; *CIL* VIII, 12704; *CIL* VIII, 12713; *CIL* VIII, 12716; *CIL* VIII, 12718; *CIL* VIII, 12725; *CIL* VIII, 12726; *CIL* VIII, 12738; *CIL* VIII, 12741; *CIL* VIII, 12765; *CIL* VIII, 12782; *CIL* VIII, 12807; *CIL* VIII, 12816; *CIL* VIII, 12832; *CIL* VIII, 12845; *CIL* VIII, 12857; *CIL* VIII, 12953; *CIL* VIII, 12994; *CIL* VIII, 13003; *CIL* VIII, 13015; *CIL* VIII, 13016; *CIL* VIII, 13031; *CIL* VIII, 13035; *CIL* VIII, 13049; *CIL* VIII, 13052; *CIL* VIII, 13053; *CIL* VIII, 13055; *CIL* VIII, 13065; *CIL* VIII, 13066; *CIL* VIII, 13083; *CIL* VIII, 13085; *CIL* VIII, 13095; *CIL* VIII, 13097; *CIL* VIII, 13107; *CIL* VIII, 13111; *CIL* VIII, 13129; *CIL* VIII, 13133; *CIL* VIII, 13150; *CIL* VIII, 13170; *CIL* VIII, 13289; *CIL* VIII, 24709; *CIL* VIII, 24723; *CIL* VIII, 24751; *CIL* VIII, 24755; *CIL* VIII, 24760; *CIL* VIII, 24766; *CIL* VIII, 24767a; *CIL* VIII, 24777; *CIL* VIII, 24796; *CIL* VIII, 24799; *CIL* VIII, 24805; *CIL* VIII, 24806; *CIL* VIII, 24810 et *CIL* VIII, 24811.

peuvent donc avoir des monuments funéraires plus fournis que les esclaves. Les exemples suivants permettent de comprendre les difficultés que les courtes inscriptions posent :

Dis Manibus sacr(um) / Rustica Aug(usti) ser(va) pia / vixit annis LX / h(ic) s(ita) e(st)

Consacré aux Dieux Mânes. *Rustica*, esclave d'Auguste, pieuse. Elle a vécu 60 ans, elle repose ici.

AE 1968, 556 (II^e siècle)

Dis Manibus sac(rum) / (H)ecate pia vixit annis / XXVIII menses(!) VII dies(!) V / h(ic) s(ita) e(st)

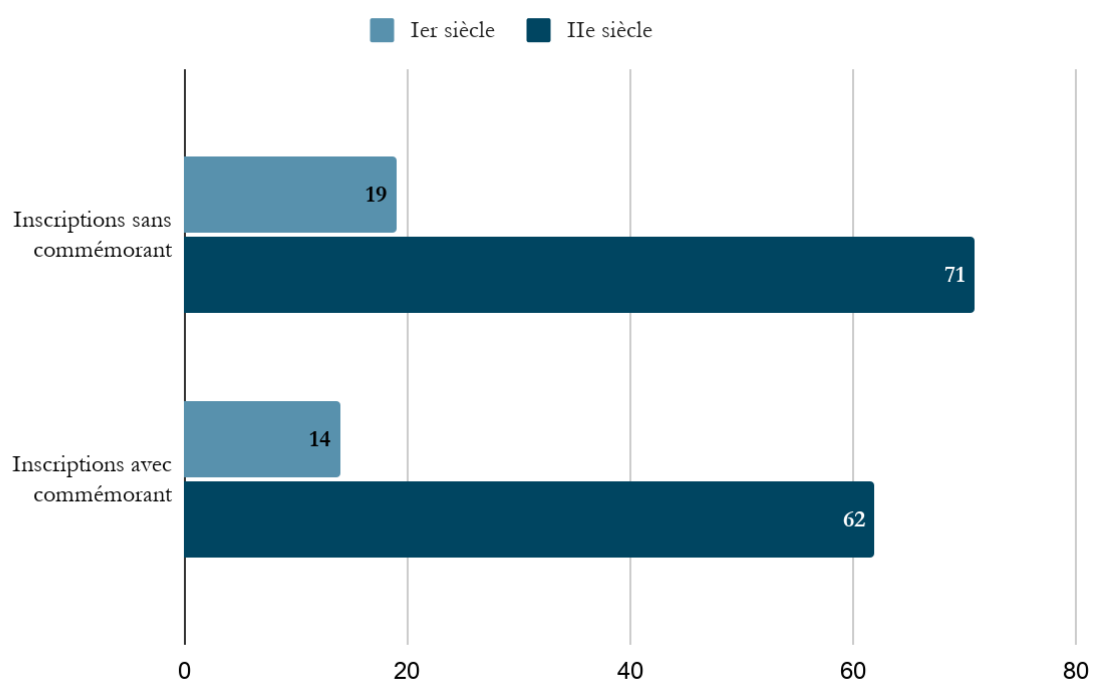
Consacré aux Dieux Mânes. *Hecate*, pieuse, a vécu 29 ans, 7 mois et 5 jours. Elle repose ici.

CIL VIII, 10532 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

Ces courtes inscriptions traduisent une hiérarchisation implicite de l'information funéraire dans laquelle l'identité sociale des individus est réduite à l'essentiel. Cela dit, certaines tendances demeurent perceptibles, notamment la surreprésentation des esclaves et une absence relative des affranchis. Elles offrent déjà un matériau précieux pour une lecture sociale du *corpus* tout en montrant les limites inhérentes à des formes épigraphiques condensées. La réduction à l'essentiel des informations ne supprime pas la dimension sociale de l'inscription, elle ne montre que les marqueurs identitaires élémentaires, relevant à la fois l'intégration et la limitation de ces individus dans les pratiques mémorielles.

La difficulté majeure de cette méthodologie pour un *corpus* de sources comme celui-ci, est qu'il faut tirer le plus d'informations possibles d'inscriptions souvent succinctes. Chaque mot compte, chaque fonction mentionnée est importante, le vocabulaire utilisé doit être également analysé, même l'origine des noms doit être envisagée dans la recherche.

Fig. 3: Nombre d'inscriptions avec et sans commémorant par siècle



Ce troisième graphique montre que la majorité des inscriptions du *corpus* ne permettent pas d'identifier la personne qui a pu faire ériger le monument funéraire. Cela a une conséquence directe sur l'approche utilisée dans cette étude puisqu'il y a un impact sur l'analyse des relations sociales des esclaves et des affranchis. Ce n'est pas un reflet d'absence de relations dans la vie de ces individus, mais plutôt une limite documentaire due certainement au manque de moyens ou à une inscription lacunaire. Le silence épigraphique n'est pas pour autant un silence social, il illustre la place marginale des esclaves et affranchis dans la société romaine.

*Dis Manibus sacr(um) / Fortunatus Aug(usti) / Corinthianus pius / vixit annis XIII / h(ic)
s(itus) e(st) / o(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant) / t(erra) t(ibi) l(evis) s(it)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Fortunatus Corinthianus*, esclave d'Auguste, pieux, a vécu 13 ans. Il repose ici. Que tes os reposent bien. Que la terre te soit légère.

CIL VIII, 13045 (II^e siècle)

*Faustilla Caes(aris) / n(ostri) ser(va) pia / vixit annis LX / Helena f(ilia) ann(os) / XXX /
Felix vixit ann(os) II h(ic) s(itus) e(st)*

Faustilla, esclave de notre César, pieuse, a vécu 40 ans. *Helena*, sa fille, a vécu 30 ans. *Felix* a vécu 2 ans. Ils reposent ici.

CIL VIII, 24745 (I^{er} siècle)

Néanmoins, l'absence de commémorant ne veut pas nécessairement dire que l'inscription en question est courte et ne comporte que le nom du défunt. Les deux inscriptions ci-dessus le montrent parfaitement : des expressions d'affections peuvent être utilisées, plusieurs individus peuvent être concernés par la même épitaphe, d'autres inscriptions du *corpus* montrent même des fonctions mentionnées. Cela peut être aussi une volonté de focaliser l'attention sur le défunt, ou peut-être que la relation qui unit le commémorant au défunt n'est pas assez intime pour être attestée.

Une autre difficulté en lien avec les commémorants est qu'ils ne précisent pas toujours leur statut juridique, ils n'indiquent souvent que leur nom. Pour les esclaves, le nom unique fait partie des critères qui permettent de les identifier. Mais en ce qui concerne les affranchis, cela peut poser des difficultés. Si le terme *libertus.a* n'est pas mentionné, cela peut très bien être une personne née libre et non affranchie.

Tableau 4: Nombre d’inscriptions par termes utilisés pour identifier le statut juridique du commémorant

<u>Termes mentionnés</u>	<u>Nombre d’inscriptions</u>
<i>seruus/ serua</i> ⁵⁵	4
<i>Augusti seruus/serua</i> ⁵⁶	8
<i>Caesaris nostri servus</i> ⁵⁷	3
Nom unique ⁵⁸	37
<i>libertus/a</i> ⁵⁹	2
<i>Augusti libertus/a</i> ⁶⁰	3
<i>tria nomina</i> ⁶¹	1
<i>duo nomina</i> ⁶²	9

Ce tableau permet de compléter l’analyse du graphique précédent, il permet de savoir à quel point il est possible d’identifier le statut juridique des commémorants. On peut faire une distinction en trois catégories : les inscriptions pour lesquelles le statut du commémorant est explicitement identifiable (quinze pour les esclaves et cinq pour les affranchis), celles pour lesquelles le statut est partiellement identifiable grâce à l’onomastique (onze) et celles pour lesquelles le statut est impossible à déterminer à cause du nom unique (trente-sept). Cette

⁵⁵ *CIL* VIII, 12687; *CIL* VIII, 12699; *CIL* VIII, 12833; *CIL* VIII, 13104.

⁵⁶ *CIL* VIII, 12631; *CIL* VIII, 12633; *CIL* VIII, 12714; *CIL* VIII, 12715; *CIL* VIII, 12836; *CIL* VIII, 13092; *CIL* VIII, 13115; *CIL* VIII, 13189.

⁵⁷ *CIL* VIII, 12805; *CIL* VIII, 24699.

⁵⁸ *CIL* VIII, 12599; *CIL* VIII, 12609; *CIL* VIII, 12614; *CIL* VIII, 12625; *CIL* VIII, 12626; *CIL* VIII, 12642; *CIL* VIII, 12682; *CIL* VIII, 12685; *CIL* VIII, 12686; *CIL* VIII, 12719; *CIL* VIII, 12721; *CIL* VIII, 12724; *CIL* VIII, 12755; *CIL* VIII, 12779; *CIL* VIII, 12793; *CIL* VIII, 12820; *CIL* VIII, 12825; *CIL* VIII, 12827; *CIL* VIII, 12834; *CIL* VIII, 12842; *CIL* VIII, 12846; *CIL* VIII, 12863; *CIL* VIII, 12903; *CIL* VIII, 12981; *CIL* VIII, 13032; *CIL* VIII, 13130; *CIL* VIII, 24687; *CIL* VIII, 24704; *CIL* VIII, 24735; *CIL* VIII, 24748; *CIL* VIII, 24764; *CIL* VIII, 24767; *CIL* VIII, 24797; *CIL* VIII, 24808; *CIL* VIII, 24815.

⁵⁹ *CIL* VIII, 12949; *CIL* VIII, 24713; *CIL* VIII, 24740.

⁶⁰ *CIL* VIII, 12602; *CIL* VIII, 12879; *CIL* VIII, 12951.

⁶¹ *CIL* VIII, 24807.

⁶² *CIL* VIII, 12620; *CIL* VIII, 12637; *CIL* VIII, 12639; *CIL* VIII, 12641; *CIL* VIII, 12785; *CIL* VIII, 24695; *CIL* VIII, 24719; *CIL* VIII, 24821.

dernière catégorie est compliquée car, comme cela sera traité dans le troisième chapitre de ce travail⁶³, le nom unique peut être porté par un esclave ou un affranchi. Les individus portant les *duo nomina* peuvent être des femmes nées libres, de la même façon que des femmes ayant obtenu l'affranchissement⁶⁴. Même si le *corpus* conserve la trace de ces individus, il n'est pas pour autant possible de les identifier avec plus de précisions, cela donne une vision partielle des relations construites par les esclaves et les affranchis.

⁶³ Voir Chapitre III, p. 49.

⁶⁴ Voir Chapitre III.

IV. La répartition sociale et les modalités de visibilité dans le corpus épigraphique

Cette sous-partie a pour objectif d'appréhender non seulement les individus commémorés, mais aussi les différentes manières dont les individus apparaissent ou sont rendus visibles dans les inscriptions funéraires. La position occupée au sein même du texte (au en tant que défunt ou en tant que commémorant), ainsi que la mention d'un statut juridique ou d'une éventuelle fonction sont précieux dans le cadre de ce travail. À travers trois tableaux différents, il s'agira donc de constater la distribution des individus représentés et les logiques qui structurent leur visibilité, afin de mieux comprendre les mécanismes sociaux derrière la documentation épigraphique.

Tableau 5 : Nombre d'individus selon leur statut juridique et leur genre en tant que défunt

<u>Genre</u>	<u>Esclaves Impériaux</u>	<u>Esclaves privés</u>	<u>Affranchis Impériaux</u>	<u>Affranchis ou libres</u>	<u>Totaux</u>
<u>Hommes</u>	56	13	9	2	80
<u>Femmes</u>	22	8	1	12	43
<u>Enfants garçons</u>	25	7			32
<u>Enfants filles</u>	12	4			16
<u>Totaux</u>	115	32	10	14	171

Ce tableau met en évidence la présence majoritaire des hommes esclaves, et des hommes de manière générale en tant que défunts. Le fait que les femmes soient deux fois moins présentes au sein du *corpus* peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'inscriptions proviennent du cimetière des *officiales*, un lieu dans lequel sont regroupées les inscriptions concernant les esclaves et affranchis impériaux ayant travaillé pour l'administration romaine. Les femmes

esclaves ou affranchies ont tendance à effectuer des postes domestiques⁶⁵, et cela peut être l’une des raisons pour laquelle leurs fonctions ne sont pas mentionnées dans leurs épitaphes. De plus, la forte présence d’enfants en tant que défunts rappelle la forte mortalité infantile durant l’antiquité, mais aussi la volonté de la part des parents ou des maîtres de commémorer les jeunes défunts. Les affranchis sont largement minoritaires en ce qui concerne les individus au centre des inscriptions. Dans cette catégorie se placent douze femmes dont on ne sait pas exactement le statut juridique à cause de la seule mention des *duo nomina*. Le fait que les individus nouvellement libres soient minoritaires au sein des sources peut s’expliquer par plusieurs hypothèses. Cela ne veut pas dire que la population des affranchis de Carthage était plus faible que celle des esclaves, ceux attestés dans les inscriptions du *corpus* sont ceux dont le monument a été conservé. Les esclaves sont plus facilement identifiables que les affranchis grâce à leur nom unique. Mais pour les affranchis, si ces derniers ne mentionnent pas de traces d’un ancien asservissement et qu’ils portent les *tria nomina*, c’est plus compliqué. De plus, la mortalité est plus présente chez les esclaves qui ont tendance à occuper des métiers pénibles et peuvent mourir plus jeune.

Tableau 6 : Nombres d’individus selon leur statut juridique et leur genre en tant que commémorant

<u>Genre</u>	<u>Esclaves Impériaux</u>	<u>Esclaves ou non stipulés</u>	<u>Affranchis Impériaux</u>	<u>Affranchis ou libres</u>	<u>Totaux</u>
<u>Hommes</u>	9	29	2	1	42
<u>Femmes</u>	6	8	1	10	24
<u>Totaux</u>	15	37	3	11	66

Ce tableau ne fait que confirmer ce que le troisième graphique avait déjà mis en avant. Les individus commémorants sont beaucoup moins nombreux que les défunts, le but ici est de les classer par statut juridique et genres afin d’observer les tendances.

Il est par ailleurs intéressant de constater que les femmes sont plus présentes en position de défunte plutôt qu’en position de commémorante. Cette différence peut traduire le fait que

⁶⁵ BOULVERT, 1974, p. 257-259.

les femmes avaient moins de moyens pour financer des monuments funéraires, notamment celles ayant le statut d'esclaves qui ont des ressources matérielles et une autonomie limitée. La mémoire des femmes est fréquemment prise en charge par un membre proche, comme leur compagnon de vie. Dans le cadre de notre *corpus* de sources, il est clair que les femmes sont davantage commémorées, plus qu'elles ne participent directement à la commémoration.

Cette première approche quantitative de la répartition des individus dans les inscriptions met en évidence des logiques de représentations différenciées selon le genre, le statut juridique et l'âge des défunts. Par ailleurs, cette visibilité inégale ne se limite pas à cela, elle s'étend dans le fait que certains individus se voient attestés une fonction.

Tableau 7 : Fonctions attestées des esclaves et des affranchis dans le *corpus*⁶⁶

Fonctions	Esclaves impériaux	Affranchis impériaux	Affranchis	Totaux
<i>tabularius</i>	2	3		5
<i>adiutor des tabularii</i>	9	1		10
<i>adiutor des commentarii</i>	1			1
<i>librarius</i>	2			2
<i>notarius</i>	2			2
<i>nomenclator</i>	1			1
<i>vicarius</i>	1			1
<i>dispensator</i>	1			1
<i>procurator</i>		2		2
Inspecteur agraire	2	1		3
Gardien des greniers	1			1
Supérieur des bêtes de somme	1			1
<i>pedisequus</i>	5			5

⁶⁶ AE 1924, 33; CIL VIII, 12595; CIL VIII, 12596; CIL VIII, 12598; CIL VIII, 12599; CIL VIII, 12600; CIL VIII, 12602; CIL VIII, 12604; CIL VIII, 12605; CIL VIII, 12609; CIL VIII, 12614; CIL VIII, 12616; CIL VIII, 12620; CIL VIII, 12625; CIL VIII, 12626; CIL VIII, 12631; CIL VIII, 12633; CIL VIII, 12634; CIL VIII, 12637; CIL VIII, 12639; CIL VIII 12640; CIL VIII, 12641; CIL VIII, 12642; CIL VIII, 12643; CIL VIII, 12653; CIL VIII, 12654; CIL VIII, 12655; CIL VIII, 12879; CIL VIII, 12893; CIL VIII, 12901; CIL VIII, 12901; CIL VIII, 12903; CIL VIII, 13189; CIL VIII, 13190; CIL VIII, 24683; CIL VIII, 24686; CIL VIII, 24687; CIL VIII, 24690; CIL VIII, 24692; CIL VIII, 24695; CIL VIII, 24696a; CIL VIII, 24699; CIL VIII, 24702; CIL VIII, 24704 et CIL VIII, 24706.

Prêtre de Cérès			1	1
Gardien de temple	2			2
<i>tabellarius</i>	4			4
<i>praeco</i>	1			1
Totaux	35	7	1	43

Sur les cent-soixante-et-une inscriptions du *corpus*, la fonction n'est attestée que pour une minorité d'individus, ce qui souligne la valeur de cette information dans le cadre de ce travail. Ces mentions fonctionnelles sont des marqueurs essentiels de visibilité. Elles ne donnent pas seulement l'occupation des individus, elles révèlent également la capacité de certains d'entre eux à accéder à une forme de reconnaissance sociale dans l'espace funéraire. La fonction devient un élément de distinction et de fierté, permettant à ces individus issus d'un groupe subalterne d'inscrire leur place dans le tissu social carthaginois.

Le groupe le plus représenté dans le tableau est celui des hommes esclaves. Cela suggère que l'activité qu'ils pratiquaient avait une importance dans leur identification. Cette mention de la fonction permet de faire la distinction entre certains individus au sein du même groupe servile, notamment ceux ayant des rôles plus importants. La majorité d'entre eux occupant une fonction au sein de l'administration impériale, plus particulière des postes de gestion dans lesquels la lecture et l'écriture sont importantes.

Même si les hommes affranchis ne sont pas beaucoup représentés dans ce tableau, leur présence montre l'importance de la mention de l'activité professionnelle dans la construction de leur identité sociale après l'affranchissement. Ces mentions montrent la valorisation d'un statut acquis et d'une intégration dans les structures de la société. Deux d'entre eux remplissent d'ailleurs un rôle à responsabilité, celui de *procurator*. L'ensemble des fonctions sont explicitées en détails dans les chapitres suivants⁶⁷.

⁶⁷ Chapitre II pour les esclaves p. 42 et Chapitre III pour les affranchis p.88.

L'analyse croisée de la position des individus dans les inscriptions funéraires, ainsi que de la mention de leurs fonctions met en lumière une forte inégalité de visibilité au sein même du *corpus* épigraphique. Ce dernier est loin de refléter de manière homogène l'ensemble de la population servile et affranchie, il tend à privilégier certains profils, spécialement celui d'homme esclave impérial. De même au sein des fonctions, qui sont principalement au sein de l'administration publique. Ce qui s'explique par l'existence du cimetière des *officiales* de Carthage dont certaines inscriptions du *corpus* proviennent.

Enfin, le dernier élément qui permet de pouvoir analyser la représentation des esclaves et des affranchis dans les inscriptions funéraires est tout simplement le visuel quand il est disponible. Le matériau dans lequel est gravée l'inscription peut également permettre d'envisager la capacité économique et les privilèges du commémorant. Il n'y a pas que le texte qui a son importance, mais l'ensemble du monument qui représente la mémoire funéraire. Dans le *corpus* de sources, seuls treize visuels sont disponibles. Ce qui représente une minorité de l'ensemble des sources. Ces visuels⁶⁸ reprennent tous le même format (à part pour les deux poèmes funéraires⁶⁹) gravés dans de la pierre ou du marbre. Aucun d'entre eux n'offrent plus d'éléments que le texte en lui-même, il est aussi possible d'avoir des visuels sans pour autant les dimensions précises qui vont avec.

⁶⁸ Qui sont tous joints à leur inscription respective dans le *corpus* de sources à la fin de ce travail.

⁶⁹ Ces derniers sont analysés en détails dans le Chapitre II, p. 81 et le Chapitre III, p. 110.

Fig. 4 : Visuel de l'inscription *CIL VIII, 12605*⁷⁰



Légende : inscription gravée dans la pierre

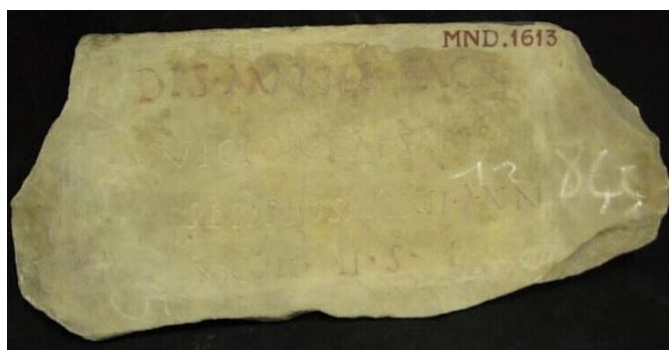
L'exemple de l'inscription *CIL VIII, 1205* montre le cas du visuel dont on peut constater la modestie, surtout au vu de la taille de l'inscription. Mais aussi cela montre les limites auxquelles on peut avoir à faire : des photos de mauvaises qualités, des inscriptions qui ont subis les épreuves du temps, tout ça entrave les analyses. L'épithaphe de *Salvius* témoigne d'une inscription moderne gravée dans la pierre, dont les dimensions exactes ne sont pas disponibles dans les bases de données.

En ce qui concerne les matériaux utilisés pour les inscriptions qui composent le *corpus*, la grande majorité sont gravées dans de la pierre. C'est la matériau de base et le moins cher, donc le plus accessible à la population servile. Cela montre que la volonté des individus du *corpus* est avant tout de rendre hommage aux défunts et de créer une mémoire funéraire. Cela dit, trois⁷¹ sont gravées dans du marbre qui est un matériau plus noble et cher que la pierre. Ce qui témoigne d'un investissement matériel plus important de la part des commémorants et une capacité économique plus importante. Cela ne signifie pas pour autant que les textes de ces inscriptions sont plus longs que la moyenne.

⁷⁰ « Consacré aux Dieux Mânes. *Salvius*, esclave d'Auguste, *adiutor* des *tabularii*. Il a vécu 40 ans, il repose ici. »

⁷¹ *CIL VIII, 12655* ; *CIL VIII, 12778* et *CIL VIII, 12845*.

Fig. 5 : Visuel de *CIL VIII, 12845*⁷², conservée au Musée du Louvre



Légende : H : 18 cm, L : 38,5 cm, P : 2,5 cm, poids : 3,1 kg

Cet exemple montre une inscription, sur la photo est à peine lisible, qui présente à peine le défunt, *Victor*. Le matériau utilisé témoigne certes d'une capacité plus importante que la majorité des esclaves et affranchis, cela ne dit ni la mention de la fonction du défunt ni la mention d'un commémorant ne sont attestés. Il semblerait que la priorité de ce dernier ait été de choisir un matériau noble, plus que la représentation du défunt ou de lui-même. Une inscription gravée dans du marbre ne signifie donc pas forcément un esclave ou un affranchi dont la représentation est plus importante que dans les inscriptions gravées dans la pierre.

⁷² « Consacré aux Dieux Mânes. *Victor*, esclave de notre César, pieux, a vécu 27 ans. Il repose ici. »

V. Les esclaves dans la mort

En ce qui concerne les droits des esclaves après la mort, De Visscher souligne que, malgré les formes parfois très dures que l'esclavage a pu prendre dans le monde romain, il semble que le principe d'égalité face à la mort n'ait pas été remis en cause dans les fondements du droit⁷³. Le statut juridique des individus demeure en effet central durant l'Empire romain, y compris dans le cadre funéraire. Les esclaves considérés comme la propriété de leur maître, sont soumis à un pouvoir juridique théorique absolu⁷⁴.

Il est donc nécessaire de se questionner sur la situation des esclaves après leur mort, notamment en ce qui concerne le statut de leur sépulture. Dans les textes juridiques, il est indiqué que le lieu d'inhumation acquiert un caractère *religiosus*⁷⁵. Ce qui implique que la communauté politique doit la protéger⁷⁶. Le statut juridique de l'individu ne compte pas, n'importe qui peut bénéficier d'une sépulture après la mort.

Le caractère *religiosus* de la sépulture ne s'applique qu'à partir du moment où l'inhumation a lieu, ce qui implique une reconnaissance minimale du droit aux funérailles, y compris pour les esclaves⁷⁷. Si certains individus pouvaient être privés de rites funéraires, cette exclusion ne semble pas être liée au statut juridique.

Dans la pratique, les différences sociales demeurent très fortes au sein de la société. Tous les esclaves n'ont pas accès aux mêmes formes de mémoire funéraire : certains restent anonymes, d'autres bénéficient d'épithètes élaborées, ou alors les inscriptions sont succinctes⁷⁸. Cela est directement démontré dans le *corpus* de sources de ce travail, tel que ce fut illustré dans les précédents graphiques et tableaux.

Les esclaves ne sont pas égaux entre eux, certains esclaves impériaux disposent de moyens financiers plus importants, d'une organisation collective, d'une certaine autonomie et donc d'une *agency* beaucoup plus forte que d'autres.

⁷³ DE VISSCHER, 1963, p. 53.

⁷⁴ GARNSEY, 2004, p. 19.

⁷⁵ AMIRI, 2021, p. 331-365.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

Dans le cadre de ce *corpus*, il est possible de constater que la majorité des esclaves dont la fonction est attestée sont des esclaves impériaux. Ces derniers sont majoritairement dans la fonction publique et cela leur permet d'être insérés dans la société romaine, et de potentiellement financer une tombe ou une inscription.

Les inscriptions conservées ne correspondent pas à l'ensemble de la population servile, elles correspondent à une partie minoritaire de celle-ci. Elles représentent les esclaves qui disposaient de ressources économiques, administratives et même relationnelles suffisantes pour pouvoir accéder à une visibilité funéraire. L'épigraphie funéraire permet certes de mettre la lumière sur les individus de l'ombre, mais elle permet en plus de mettre en évidence les inégalités internes. La mort n'est pas une rupture biologique, mais un espace de négociation des identités sociales⁷⁹. C'est dans ce cadre que la commémoration funéraire est un domaine dans lequel les esclaves, bien que définis comme des biens, peuvent être réinscrits dans des relations humaines minimales⁸⁰.

Cette dynamique se lit dans la simple existence des sources épigraphiques trouvées à Carthage, nommer un esclave dans la pierre revient à lui accorder une forme de continuité sociale au-delà de sa condition. Même si les formes de commémoration funéraire romaine sont entièrement encadrées par les maîtres, leur contenu échappe partiellement à ce contrôle⁸¹. Les esclaves peuvent être intégrés dans des récits funéraires où leur individualité, même minimale, est reconnue.

⁷⁹ BODEL, 2017, p. 81-107.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

VI. Les affranchis dans la mort

L'affranchissement modifie la place de l'individu dans les inscriptions et les pratiques funéraires. Dans l'épigraphie, les affranchis apparaissent souvent comme commanditaires de monuments ou en tant que défunt⁸². Pour eux, la mort devient un espace dans lequel ils peuvent affirmer leur nouvelle identité sociale. L'ancien esclave peut mettre en scène son intégration dans la société romaine⁸³.

L'affranchi a dorénavant une personnalité juridique et il peut participer pleinement à la vie civique et sociale. Il est possible d'identifier les affranchis dans les inscriptions funéraires grâce à leur nomenclature, ils utilisent comme les citoyens libres les *tria nomina*. Ils adoptent le *praenomen* et le *nomen* de leurs anciens maîtres, et ils utilisent pour *cognomen* leur ancien nom servile⁸⁴. Le terme *libertus/a* (signifiant littéralement « affranchi ») est souvent mentionné après les *tria nomina*⁸⁵. Cela signifie qu'en plus de garder un lien avec leur ancien maître grâce à leurs noms, les affranchis rappellent leur ancien statut servile⁸⁶. Cela dit, il peut arriver qu'il n'y ait pas de mention de ce statut, c'est le cas d'un individu du *corpus*⁸⁷.

L'affranchissement peut être considéré comme une renaissance sociale⁸⁸. En effet, il apparaît dans les sources romaines comme une transformation de l'identité sociale des anciens esclaves. Par exemple, dans son œuvre *Satyricon*, Pétrone parle du cas de l'affranchi *Trimalchio*⁸⁹. Ce dernier est devenu riche, mais l'auteur du texte insiste sur le fait que l'ancien esclave reste marqué par son passé servile, notamment à cause de son obsession de la mort et du destin. *Trimalchio* a même au sein de sa maison une fresque autobiographique qui retrace sa vie en plusieurs étapes. De sa vente comme esclave lorsqu'il était enfant, par les tâches qu'il faisait pour son maître, puis enfin son affranchissement représenté comme un moment de délivrance et de transformation. *Trimalchio* voit donc son affranchissement comme la fin d'une "mort sociale". Les Romains voient l'esclavage comme un processus comparable à la vie et à la mort, l'affranchissement fonctionne comme une transition symbolique entre les deux, sans

⁸² CORBIER, 2010, p. 56-73.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ LASSERE, 2005, p. 8

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Voir Chapitre III, p.92.

⁸⁸ BODEL, 2017, p. 81-107.

⁸⁹ *Ibid.*

effacer pour autant les hiérarchies sociales⁹⁰. Il n'y a pas de cas comparable dans le *corpus* de sources, seul le poème funéraire de *Daphnis* met en avant son parcours.⁹¹

Les pratiques funéraires des affranchis, ainsi que des esclaves, sont une forme de défense symbolique de leur identité contre une société qui tend à la nier. Dans le *corpus* documentaire de ce travail, les affranchis sont rarement isolés. Ils sont presque toujours inscrits dans des réseaux relationnels. Ces mentions ne doivent pas être réduites à de simples conventions épigraphiques.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Voir le point dédié à *Daphnis* dans le Chapitre III, p.110.

VII. Conclusion

Ce premier chapitre, ainsi que l'introduction générale de ce travail, ont permis d'établir le statut particulier qu'occupent les esclaves et les affranchis dans la société romaine. En effet, les esclaves peuvent être plus privilégiés que les populations libres pauvres, surtout ceux appartenant à la *familia Caesaris*. De même pour les affranchis, l'asservissement peut servir de transition et n'est pas une fin en soi pour les individus.

Le monde romain ne semble pas avoir remis en cause les fondements du droit, et il semble que l'égalité face à la mort existe bien. L'esclave a bien le droit à avoir une sépulture et les autorités se doivent de la protéger par son caractère *religiosus*.

Les études quantitatives effectuées au cours de ce chapitre ont démontré que les inégalités sont tout de même fortes. Les inscriptions lacunaires, dont ils manquent des éléments fondamentaux, sont au nombre de quatorze. Le *corpus* compte également cinquante-huit inscriptions dites courtes, c'est-à-dire qui n'attestent que du nom et de l'âge du défunt. Cela pose de grandes difficultés pour cette étude qui a pour objectif d'analyser la représentation des esclaves et des affranchis, ainsi que leur *agency*.

De plus une majorité des inscriptions ne comportent pas de commémorants, nonante en tout, ce qui représente plus de la moitié du *corpus* réuni. Cela a pour conséquences qu'il est plus difficile d'analyser les possibles relations sociales que construit la population servile. Parmi celles qui mentionnent un commémorant, la mention du statut juridique de celui-ci est manquant et il faut souvent le déduire. Cela pose principalement un problème pour les femmes du *corpus*. Il a pu être observé que les inscriptions mentionnent majoritairement des hommes que ce soit en tant que défunt ou en tant que commémorant. Pour la simple raison, que ce sont en majorité des esclaves impériaux qui ont certainement travaillé au sein de la maison impériale et qui ont été enterrés dans le cimetière des *officiales*. D'ailleurs, les quarante-trois fonctions mentionnées dans les inscriptions concernent uniquement des hommes et ces derniers ont majoritairement travaillé dans l'administration impériale.

Chapitre II – Les esclaves au prisme des inscriptions funéraires

À la suite du premier chapitre centré sur l'étude quantitative du *corpus* de sources dans son ensemble, ainsi que sur ses limites. Le présent chapitre propose une analyse qualitative et quantitative centrée sur les esclaves de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Les inscriptions funéraires permettent d'analyser la représentation des esclaves par leurs commémorants et par eux-mêmes. L'objectif de ce deuxième chapitre est de se concentrer sur les différents aspects de cette représentation à travers des tableaux reprenant les fonctions, les anthroponymes et les relations sociales des esclaves.

L'analyse d'inscriptions sert d'exemple à travers les différents points de la démarche dans le but de reprendre la méthodologie *history from below* et de mettre un ou plusieurs individus au centre des arguments mis en avant. Pour finir sur l'analyse spécifique d'un poème funéraire. De plus, l'objectif de ce chapitre est également de déterminer l'*agency* des esclaves et de mettre en avant les différences remarquées entre les hommes et les femmes esclaves.

VIII. Les fonctions occupées par les esclaves

La fonction exercée par un esclave ne constitue pas seulement une information économique. Elle participe également à la manière dont l'individu est perçu socialement, il est important d'envisager le rapport entre travail, identité et statut⁹².

Sur les cent-nonante-sept esclaves présents dans le *corpus*, seuls trente-cinq d'entre eux voient leur fonction mentionnée. Cela ne concerne que les hommes esclaves, la fonction des femmes esclaves n'est jamais mentionnée qu'elles soient la défunte ou la commémorante.

Tableau 8 : Fonctions exercées par les esclaves au sein du *corpus*

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Esclave Impérial ou privé</u>	<u>Fonction exercée</u>	<u>Défunt ou commémorant</u>	<u>Lieu exact</u>
<i>CIL VIII, 12599</i>	Impérial	<i>adiutor des tabularii</i>	Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
<i>CIL VIII, 12600</i>	Impérial		Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
<i>CIL VIII, 12602</i>	Impérial		Défunt	
<i>CIL VIII, 12604</i>	Impérial		Défunt	
<i>CIL VIII, 12605</i>	Impérial		Défunt	
<i>CIL VIII, 12609</i>	Il n'est pas attesté comme étant impérial, mais l'est probablement.		Défunt	
<i>CIL VIII, 24704</i>	Impérial		Défunt	
<i>CIL VIII, 24706</i>	Impérial		Défunt	
<i>CIL VIII, 13189</i>	Impérial		Commémorant	

⁹² JOSHEL, 1992, p. 63.

CIL VIII, 12614	Impérial	<i>librarius</i>	Défunt	
CIL VIII, 12616	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12620	Impérial	<i>notarius</i>	Défunt	
CIL VIII, 12901	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12625	Impérial	Ancien <i>tabellarius</i>	Défunt	
CIL VIII, 12631	?	<i>vicarius</i>	Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
	Impérial	<i>tabularius</i>	Commémorant	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
CIL VIII, 12633	Impérial		Commémorant	
CIL VIII, 12634	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12626	Impérial		Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
CIL VIII, 12637	Impérial	Inspecteur agraire	Défunt	
CIL VIII, 24690	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12640	Impérial	Supérieur des bêtes de somme	Défunt	
CIL VIII, 12641	Impérial	<i>pedisequus</i>	Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
CIL VIII, 12642	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 24695	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12643	Impérial		Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site

				A.
CIL VIII, 24696a	Impérial		Défunt	
CIL VIII, 12653	Impérial	Gardien de Temple	Défunt	
CIL VIII, 12654	Impérial		Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A.
CIL VIII, 12893	Impérial	<i>adiutor</i> des <i>commentarii</i>	Défunt	
CIL VIII, 12903	Privé	Crieur public	Commémorant	
CIL VIII, 13190	Impérial	Gardien des greniers d'Utica Auguste	Défunt	
CIL VIII, 24686	Impérial	Courrier	Défunt	
CIL VIII, 24687	Impérial	<i>Ex-dispensator</i>	Commémorant	
CIL VIII, 24692	Impérial	<i>nomenclator</i>	Défunt	
CIL VIII, 24699	Impérial	<i>tabellarius</i>	Commémorant	

Le tableau a pour objectif de détailler les différentes fonctions exercées par les esclaves. Le tableau 7⁹³ dans le premier chapitre de ce travail quantifie les fonctions exercées au sein du *corpus* pour l'ensemble des individus mentionnés, esclaves ou affranchis.

Le constat est que la majorité des esclaves dont on mentionne la fonction sont les défunts : vingt-neuf esclaves défunts contre six esclaves commémorants. Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité des inscriptions ne comportent pas de dédicant, et aussi parce que la majorité des commémorants ne mentionnent que leur nom⁹⁴.

⁹³ Tableau 7 : Fonctions attestées des esclaves et des affranchis dans le corpus, p. 30.

⁹⁴ Voir Chapitre I, p. 26.

Sur trente-cinq esclaves dont la fonction est attestée, huit proviennent du cimetière des *officiales* (site A). Ce secteur funéraire est étroitement lié aux esclaves et aux affranchis ayant occupés une fonction dans l'administration impériale⁹⁵. Le partage d'un même espace funéraire démontre l'appartenance des esclaves à une communauté de travail, le lieu d'inhumation jouant également un rôle dans la représentation des esclaves. Il est possible que plus d'inscriptions proviennent de ces cimetières et que cela n'ait pas été attestés⁹⁶.

La catégorie dominante des fonctions exercées par les esclaves du *corpus* sont des fonctions administratives, en majorité exercées par des esclaves impériaux attestés. Cela signifie que ces individus maîtrisent très probablement la lecture, l'écriture ou les pratiques administratives.

L'un des postes les plus importants au sein de l'administration romaine, que les esclaves peuvent exercer, est celui de *dispensator*. C'est le poste que *Anicetus*⁹⁷ a pu exercer au cours de sa vie d'esclave, le statut juridique précis de ce commémorant n'est pas indiqué⁹⁸, juste qu'il ne l'est plus au moment de l'inscription. La tâche principale du *dispensator* est de manier de l'argent, plus précisément celui de son maître, il est en quelque sorte un trésorier-payeur-receveur⁹⁹. Cette fonction fait partie des plus hautes placées au sein de l'administration financière, la personne en charge de celle-ci exerce plus de responsabilités que d'autres fonctions. Même s'il est interdit pour les esclaves de s'enrichir indépendamment de leur maître, il existe pour eux des moyens de s'enrichir individuellement en recevant un *peculium* ou une gratification, tous deux au choix du maître¹⁰⁰. Le *dispensator* fait partie des fonctions qui permettent aux esclaves de potentiellement s'enrichir.

Ensuite, la fonction la plus récurrente au sein du *corpus* fait partie de la couche la plus fonctionnelle de l'administration : *adiutor* des *tabularii* avec neuf recensements. Il y a également un *tabularius* présent. Ce dernier travaille dans un *tabularium* (service où sont conservées les archives) et il est l'équivalent d'un comptable, il enregistre les opérations monétaires quotidiennes¹⁰¹. Selon France, la fonction des *tabularii* est principalement occupée

⁹⁵ CARLSEN, 2020b, p. 471.

⁹⁶ BEN ABDALLAH et SEBAÏ, 2011, p. 15.

⁹⁷ *CIL* VIII, 24687.

⁹⁸ En effet, juste son nom unique est mentionné.

⁹⁹ FRANCE, 2017, p. 197-198.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ FRANCE, 2017, p. 203-204.

par des affranchis¹⁰² ce qui se voit dans les inscriptions montrant les fonctions effectuées par les affranchis qui sont passées en revue dans le prochain chapitre¹⁰³. Le rôle de l'*adiutor* des *tabularii* est tout simplement d'assister ces derniers. De plus, un *adiutor* des *commentarii* fait également son apparition dans le *corpus*. Son rôle est d'assister les *commentarii*, qui sont eux l'équivalent des archivistes¹⁰⁴.

Pour les fonctions les moins récurrentes, il y a tout d'abord le *librarius* qui est une sorte de secrétaire chargé de la copie souvent considéré comme un simple copiste¹⁰⁵. Il peut travailler dans l'administration publique ou dans une maison privée. Étant donné que *Attalus*¹⁰⁶ et *Clarus*¹⁰⁷ sont tous les deux des esclaves impériaux, il est probable qu'ils travaillent dans l'administration impériale. Le *notarius* est également un secrétaire, mais il est lui spécialisé dans la prise de notes et la rédaction rapide de documents¹⁰⁸. Dans l'administration impériale, dont font certainement partie les deux esclaves impériaux exerçant ce poste, il participe à la production écrite et à la circulation de l'information écrite¹⁰⁹.

Le *tabellarius* est un messenger chargé du transport des lettres, des documents officiels ou ordres administratifs¹¹⁰. Il assure la liaison entre différents services ou entre plusieurs villes suivant l'endroit où il travaille. Ce poste peut être occupé par un esclave ou un affranchi, même si la majorité des *tabellarii Augusti* sont des affranchis¹¹¹.

Des esclaves exercent également des fonctions en dehors de l'administration impériale tout en restant au service de l'empire. L'inspecteur agraire (*ensor agrarius* comme attesté dans les inscriptions de *Didymus*¹¹² et *Romanus*¹¹³, ou *agrimensor*) a pour mission de surveiller les domaines civils ou militaires, de contrôler leur exploitation et de veiller à leur bon fonctionnement. *Mensor* est un terme qui désigne des personnes étant des experts techniques¹¹⁴. Il peut être chargé de vérifier l'état des cultures, l'entretien des terres, ou encore de

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Voir Tableau 7 : Fonctions attestées des esclaves et des affranchis dans le *corpus*, p. 30 et Tableau 15 : Fonction exercée par les affranchis au sein du *corpus*, p.85.

¹⁰⁴ FRANCE, 2017, p. 203-204.

¹⁰⁵ KIERDORF, 2006, « Scriba ».

¹⁰⁶ *CIL* VIII, 12614.

¹⁰⁷ *CIL* VIII, 12616.

¹⁰⁸ SCHIEMANN, 2006, « Notary ».

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ CARLSEN, 2020b, p. 469-478.

¹¹¹ KOLB, 2006, « Tabellarius ».

¹¹² *CIL* VIII, 12637.

¹¹³ *CIL* VIII, 24690.

¹¹⁴ SCHULZKI, 2006, « Mensor ».

constructions d'aqueducs ou de routes¹¹⁵. Il n'exerce donc pas de fonction agricole à proprement dite, mais plus une fonction de gestion.

Une épitaphe est dédiée à un *vicarius* qui désigne généralement un esclave appartenant à un autre esclave (*seruus vicarius*), il a le même rôle que l'*adiutor* mais contrairement à ce dernier, il est obligatoirement esclave¹¹⁶. Il constitue une particularité du monde servile romain, certains esclaves reçoivent un *peculium* suffisamment important qui permet de posséder un esclave. Le *vicarius* témoigne de la hiérarchie au sein même de la population servile.

En ce qui concerne les plus petites fonctions comme gardien de temple (*aedituus*) exercées par les esclaves comme *Faustus*¹¹⁷ et *Synhetus*¹¹⁸. Leur mission est principalement de contrôler l'accès au temple ou même d'aider à la mise en place du matériel et de nettoyer le lieu¹¹⁹. Ils n'ont cependant aucun rôle religieux en tant qu'esclaves, et vivent souvent à proximité du temple¹²⁰. Le gardien des greniers lui doit surveiller l'endroit auquel il est assigné, dans le cas de *Chrestus*¹²¹ les greniers d'*Utica* Auguste¹²².

Le crieur public (*praeco*), comme l'indique son nom, est chargé d'annoncer publiquement les décisions officielles ou les convocations, il a juste besoin d'avoir une voix forte¹²³. Avec cette fonction, *Fortunatus*¹²⁴ se trouve en bas de l'échelle hiérarchique de l'administration. Mais dans le cas présent le poste est occupé par un esclave, de manière générale ce sont des affranchis ou des hommes nés libres qui l'occupent¹²⁵. *Anteros*¹²⁶ et *Campanus*¹²⁷, ainsi que trois autres esclaves, sont *pedisequus*. La traduction littérale de ce terme est accompagnateur à pied, ces individus sont en quelque sorte des valets¹²⁸. Ce n'est pas un poste à haute responsabilités, ils suivent leur maître à pied.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ FRANCE, 2017, p. 207-208.

¹¹⁷ *CIL* VIII, 12653.

¹¹⁸ *CIL* VIII, 12654.

¹¹⁹ GRAF, 2006, « Aedituus ».

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *CIL* VIII, 13190.

¹²² MEISSEL, 2006, « Custos ».

¹²³ DE LIBERO, 2006, « Praeco ».

¹²⁴ *CIL* VIII, 12903.

¹²⁵ DE LIBERO, 2006, *Op cit.*

¹²⁶ *CIL* VIII, 12641.

¹²⁷ *CIL* VIII, 12642.

¹²⁸ CUZEL, 2024, p. 470.

L'étude des fonctions exercées par les esclaves permet d'approfondir l'étude de leur *agency*. Cela n'entend pas leur autonomie complète, mais plutôt leur capacité à agir dans l'exercice de rôles qui exercent des potentielles responsabilités. Ils occupent une place active dans les structures administratives et économiques de l'Empire. Tel qu'il a été observé, beaucoup d'entre eux ne se limitent pas à des tâches d'exécutions. Ils participent au fonctionnement quotidien de l'administration impériale en rédigeant, classant ou transmettant des documents. Ces activités peuvent impliquer des compétences techniques, une certaine expérience, mais aussi une confiance accordée par leur maître.

Il faut encore toutefois rester prudent en ce qui concerne l'interprétation, ce n'est pas un signe d'émancipation. Les esclaves demeurent juridiquement privés de liberté et leurs fonctions s'exercent dans le cadre des intérêts de leur maître et de l'Empire. Néanmoins, les inscriptions révèlent qu'ils ne sont pas de simples exécutants passifs. Elles révèlent des individus capables d'administrer, de gérer, de transmettre, ... En ce sens, ces fonctions constituent des manifestations d'une *agency* limitée, des marges d'actions réelles, mais constamment encadrées dans des rapports de dominations.

Dans la perspective du *history from below*, ces fonctions permettent de dépasser une vision exclusivement juridique de l'esclave. Les inscriptions, en soi, leurs donnent très peu la parole, mais elles rendent visibles le rôle qu'ils exercent au sein de la société. Les épitaphes révèlent des individus dont les compétences étaient reconnues et suffisamment valorisées pour être inscrites dans leur mémoire funéraire. Ce n'est pas seulement un emploi, mais un élément de leur identité et potentiellement une fierté.

IX. L'onomastique des esclaves

Le nom reste un élément précieux dans un *corpus* épigraphique, surtout lorsque la méthodologie *history from below* est utilisée. En effet, le nom des esclaves est souvent l'un des rares éléments présents dans une inscription funéraire. Au cours du premier chapitre, il a même été établi que cet élément pouvait parfois manquer dans les inscriptions lacunaires.

Pour les esclaves, son statut juridique peut être exprimé lorsque qu'un nom unique (*cognomen*) est mentionné¹²⁹. Il ne le confirme pas pourtant, dans le chapitre suivant le cas de *Pythagoras* ne porte qu'un seul nom, mais est attesté comme étant affranchi impérial. L'origine des noms peut varier, même si au sein du *corpus* les origines latines et grecques dominent. Ce n'est pas parce que l'origine d'un nom diffère que l'esclave provient de cette région¹³⁰.

Le nom de l'esclave est généralement choisi par son maître et il ne dispose pas de filiation reconnue¹³¹. Le recensement des anthroponymes aide à voir les effets de mode, si certains sont plus récurrents que d'autres. Il y a plusieurs facettes pour l'esclave ; son nom peut déterminer son statut juridique, il le représente (c'est même parfois le seul élément qui peut le faire) et il reste le témoin de l'absence de liberté, de la relation de domination avec le maître¹³².

L'étude de ce travail se portant sur des individus vivant à Carthage, la question des identités locales peut se poser. Il est fort de constater dans les tableaux suivants qu'il y a une forte intégration des structures romaines dans l'onomastique des esclaves, avec la persistance d'influences grecques. Il n'y pas de cas d'esclave portant un anthroponyme d'origine punique dans ce *corpus*.

¹²⁹ DONDIN-PAYRE, 2011, p. 13-36.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*

Tableau 9 : Anthroponymes latins

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Anthroponyme</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt (D.) ou commémorant (C.)</u>	<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Anthroponyme</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt (D.) ou commémorant (C.)</u>
<u>AE 1968, 555</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u>AE 1968, 556</u>	<i>Rustica</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12602</u>	<i>Primus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12599</u>	<i>Eminentius</i>	Imp.	D.
	<i>Victoria</i> (enfant)	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12604</u>	<i>Quitus</i>	Imp.	D.
	<i>Primigenia</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12605</u>	<i>Salvius</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12616</u>	<i>Clarus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12625</u>	<i>Crescens</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12633</u>	<i>Primigenius</i>	Imp.	C.		<i>Felicitas</i>	?	C.
<u>CIL VIII, 12634</u>	<i>Saturninus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12640</u>	<i>Victor</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12642</u>	<i>Campanus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12653</u>	<i>Faustus</i>	Imp.	D.
	<i>Flavia</i>	Privé	C.	<u>CIL VIII, 12682</u>	<i>Felix</i>	?	C.
<u>CIL VIII, 24797</u>	<i>Laetina</i>	Imp.	C.		<i>Laetina</i>	Imp.	C.
<u>CIL VIII,</u>	<i>Aprilis</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII,</u>	<i>Victoria</i>	Imp.	C.

<u>12685</u>				<u>12686</u>			
	<i>Iucundus</i>	?	C.	<u><i>CIL</i> VIII, 12687</u>	<i>Aucta</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i> VIII, 12699</u>	<i>Faustus</i>	?	C.	<u><i>CIL</i> VIII, 12714</u>	<i>Amandus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i> VIII, 12715</u>	<i>Extricata</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12716</u>	<i>Favor</i>	Imp.	D.
	<i>Primus</i>	Imp.	C.	<u><i>CIL</i> VIII, 12718</u>	<i>Faustinus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i> VIII, 12719</u>	<i>Faustus</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12721</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.
	<i>Fortunatus</i>	?	C.		<i>Felix</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i> VIII, 12725</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12724</u>	<i>Amiantus</i>	?	C.
<u><i>CIL</i> VIII, 12726</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12738</u>	<i>Fortunatus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i> VIII, 12741</u>	<i>Fortunatus</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12755</u>	<i>Victoria</i>	?	C.
<u><i>CIL</i> VIII, 12765</u>	<i>Ianuarina</i>	Privé	D.		<i>Martialis</i>	?	C.
<u><i>CIL</i> VIII, 12785</u>	<i>Lucanus</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i> VIII, 12807</u>	<i>Quieta</i>	Imp.	D.

<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12816</i></u>	<i>Salvianus</i>	Imp.	D.		<i>Saturnia</i>	Privé	D.
	<i>Secunda</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12820</i></u>	<i>Primus</i>	Privé	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12825</i></u>	<i>Urbanus</i>	?	C.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12827</i></u>	<i>Albinus</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12832</i></u>	<i>Tertius</i>	Privé	D.		<i>Victor</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12845</i></u>	<i>Victor</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12842</i></u>	<i>Quintio</i>	?	C.
	<i>Victoria</i>	Privé	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12855</i></u>	<i>Vitalis</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12846</i></u>	<i>Quartio</i>	Privé	C.		<i>Urbica</i>	Imp.	D.
	<i>Successa</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12863</i></u>	<i>Vitalis</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12903</i></u>	<i>Fortunatus</i>	?	C.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12950</i></u>	<i>Antona</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12953</i></u>	<i>Arbuscula</i>	Imp.	D.		<i>Clarus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12994</i></u>	<i>Comisator</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12981</i></u>	<i>Ianuarius</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>13016</i></u>	<i>Extricatus</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>13031</i></u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.
	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>13045</i></u>	<i>Fortunatus</i> (enfant)	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>13032</i></u>	<i>Felix</i>	?	C.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>13049</i></u>	<i>Fortunata</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u>	<i>Galla</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u>	<i>Getilicus</i>	Imp.	D.

<u>13052</u>				<u>13053</u>			
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13066</u>	<i>Iucundus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13083</u>	<i>Martialis</i>	Privé	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13085</u>	<i>Matila</i>	Privé	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13104</u>	<i>Primus</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13107</u>	<i>Primula</i>	Imp.	D.		<i>Primigenia</i>	Imp.	C.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13111</u>	<i>Privata</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13129</u>	<i>Secunda</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13130</u>	<i>Securus</i>	Imp.	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13133</u>	<i>Senila</i>	Privé	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13134</u>	<i>Severa</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24687</u>	<i>Primitivos</i>	Privé	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24690</u>	<i>Romanus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24692</u>	<i>Lascivus</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24695</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24696a</u>	<i>Ianuarius</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24686</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24699</u>	<i>Primus (</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24704</u>	<i>Cladus</i>	Imp.	D.		<i>Nicodicus</i>	Imp.	C.
	<i>Quietula</i>	?	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24706</u>	<i>Saturninus</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24719</u>	<i>Campanus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24735</u>	<i>Tertia</i>	Imp.	C.

<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24745</i></u>	<i>Faustilla</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24748</i></u>	<i>Faustus</i>	Imp.	D.
	<i>Felix</i>	Imp.	D.		<i>Saturninus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24751</i></u>	<i>Felicula</i>	Imp.	D.		<i>Secundus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24755</i></u>	<i>Felix</i>	Privé	D.		<i>Saturninus</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24764</i></u>	<i>Gemelus</i>	?	C.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24805</i></u>	<i>Ianuaria</i>	Imp.	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24777</i></u>	<i>Lucinus</i>	Privé	D.		<i>Romanus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24807</i></u>	<i>Salvia</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24808</i></u>	<i>Salvius</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24810</i></u>	<i>Saturnina</i>	Imp.	D.		<i>Salvius</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24811</i></u>	<i>Saturnina</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24815</i></u>	<i>Secundus</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24821</i></u>	<i>Speratus</i>	Imp.	D.		<i>Satura</i>	?	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24836</i></u>	<i>Victor</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>24831</i></u>	<i>Triumphalis</i>	Imp.	D.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12609</i></u>	<i>Africanus</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12805</i></u>	<i>Protus</i>	Imp.	C.
	<i>Africanus</i>	?	C.		<i>Ianuarius</i>	Imp.	C.
<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u> <u><i>12704</i></u>	<i>Clemens</i>	Imp.	D.	<u><i>CIL</i></u> <u><i>VIII,</i></u>	<i>Natalis</i>	Imp.	D.

				<u>12793</u>			
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12834</u>	<i>Felix</i>	?	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13189</u>	<i>Viator</i>	Imp.	C.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13140</u>	<i>Speratus</i>	?	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24767</u>	<i>Felix</i>	Imp.	D.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13150</u>	<i>Valeria</i>	Imp.	D.		<i>Felix</i>	?	C.
<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24740</u>	<i>Vitalis</i>	Imp.	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24806</u>	<i>Salvia</i>	Imp.	D.

Le tableau 9 a pour objectif de rassembler tous les anthroponymes d'origine latine en indiquant la référence de l'inscription ainsi que la place de l'individu dans cette dernière et son statut. Les noms d'origine latine sont majoritaires au sein du *corpus* : cent-trente-cinq sont recensés en tout. Comme déjà observé dans le premier chapitre, le statut juridique exact de l'individu n'est pas souvent mentionné lorsqu'il occupe la place de commémorant, parfois il est possible de le déduire¹³³, mais souvent ce n'est pas possible. Les esclaves impériaux sont majoritaires dans cette liste (au nombre de nonante-sept), et les défunts sont également en majorité avec quarante-et-un recensements. Cette deuxième observation s'explique par le fait que les inscriptions sans commémorants représentent plus de la moitié du *corpus* : nonante inscriptions¹³⁴.

Parmi ces cent-trente-cinq anthroponymes d'origine latine recensés dans le *corpus*, plusieurs sont présents à une fréquence assez élevée pour être soulignée. Cela suggère l'existence de préférences onomastiques au sein du monde servile à Carthage, ou aussi d'effets de mode. Le cas de *Felix*, attesté à quinze reprises, est particulièrement révélateur. Signifiant "heureux" ou "chanceux", il constitue l'un des *cognomina* les plus fréquents dans l'ensemble du monde romain, notamment chez les esclaves¹³⁵. De même pour *Fortunatus*, qui revient six fois. Tandis que *Faustus*, avec quatre attestations, et *Faustinus* évoquent la prospérité et les

¹³³ Lorsqu'une mère dédie une épitaphe à ses enfants esclaves impériaux par exemple, les enfants prennent le statut de la mère (WEAVER, 2008, p. 105-111).

¹³⁴ Voir Fig. 3 : Nombre d'inscriptions avec et sans commémorant, p.23.

¹³⁵ KAJANTO., 1982, p. 57.

auspices favorables. Ces anthroponymes appartiennent à une catégorie de noms exprimant des qualités positives ou des vœux de bonheur, cela est très répandu dans les milieux serviles¹³⁶.

D'autres exemples témoignent de la diffusion de racines communes. Les variantes *Salvius*, *Salvia* et *Salvianus* dérivent de la notion de *salus* (le salut). Les formes *Victor* ou *Victoria* évoquent quant à elles la victoire, tandis que *Saturnina*, *Saturnia*, et *Saturninus* proviennent du théonyme *Saturnus*, illustrant l'influence persistante des références religieuses dans les pratiques onomastiques.

La coexistence de nombreuses variantes masculines et féminines d'une même racine (*Victor/Victoria*, *Saturninus/Saturnina*, *Salvius/Salva*, *Primigenius/Primigenia*, ...) met en évidence la souplesse de ces pratiques de dénomination. L'adaptation des anthroponymes selon le genre par l'ajout de suffixe est récurrente dans le monde romain et s'applique également dans les noms donnés aux esclaves. Il peut y avoir des noms plus particuliers comme celui de *Speratus* qui pourrait être rapproché du nom *Speratianus*, et qui n'est pas très connu ou répandu¹³⁷. Il apparaît deux fois dans le *corpus* parmi la population servile.

La présence répétée de ces anthroponymes ne doit toutefois pas être interprétée comme le reflet de la personnalité ou des aspirations individuelles des esclaves. En effet, le choix des noms est une décision prise par le maître¹³⁸. Cela relève également des conventions largement diffusées dans les milieux serviles. Leur fréquence témoigne davantage de pratiques de dénomination commune que d'un choix personnel des individus concernés. Dans le cadre des inscriptions de Carthage, cette récurrence montre également l'intégration des esclaves dans des usages onomastiques caractéristiques de l'ensemble du monde romain. Cette interprétation peut être établie grâce à l'ouvrage de Solin publié en 2003, dans lequel il recense les *cognomina* dans les inscriptions de la ville de Rome. Grâce à cette étude, il est possible de savoir quels anthroponymes des inscriptions analysées ici sont présents en dehors de la cité carthaginoise, à quelle fréquence et s'ils sont plus souvent attribués à des esclaves.

¹³⁶ SOLIN, 2003.

¹³⁷ BEN ROMDHANE, 2018, p. 424.

¹³⁸ DONDIN-PAYRE, 2011, p. 13-36.

Tableau 10 : Anthroponymes grecs

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Anthroponyme</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt (D.) ou commémorant (C.)</u>	<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Anthroponyme</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt (D.) ou commémorant (C.)</u>
<u>CIL VIII, 12626</u>	<i>Dionysius</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 12631</u>	<i>Eusebes</i>	?	D.
	<i>Dionysius</i>	?	C.		<i>Hermeros</i>	Imp.	C.
<u>CIL VIII, 12687</u>	<i>Dionysius</i>	?	C.	<u>CIL VIII, 12699</u>	<i>Caletyche</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12712</u>	<i>Epaphroditus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12714</u>	<i>Eutyches</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII, 12779</u>	<i>Lacches</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12793</u>	<i>Heliodorus</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12755</u>	<i>Heliodorus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12901</u>	<i>Thoas</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 12833</u>	<i>Theodorus</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 13003</u>	<i>Danae</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII, 13015</u>	<i>Eutycha</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 13092</u>	<i>Philomusus</i>	Imp.	C.
<u>CIL VIII, 13055</u>	<i>Helpis</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 13095</u>	<i>Philumenus</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII, 12879</u>	<i>Hypnus</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 24709</u>	<i>Agatho</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII, 24766</u>	<i>Heraclida</i>	Privé	D.	<u>CIL VIII, 10532</u>	<i>Hecate</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII,</u>	<i>Epaphroditus</i>	Privé	D.	<u>CIL</u>	<i>Dionysia</i>	Imp.	D.

<u>24739</u>				<u>VIII,</u> <u>24735</u>			
<u>CIL VIII,</u> <u>24745</u>	<i>Helena</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24767a</u>	<i>Hygia</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12614</u>	<i>Attalus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12599</u>	<i>Phaenippus</i>	?	C.
<u>CIL VIII,</u> <u>12600</u>	<i>Eugramus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12641</u>	<i>Anteros</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12682</u>	<i>Anicetus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12686</u>	<i>Attica</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12782</u>	<i>Lezbia</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12721</u>	<i>Nymphe</i>	Imp.	C.
<u>CIL VIII,</u> <u>12827</u>	<i>Sosime</i>	Privé	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>24799</u>	<i>Prepusa</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12620</u>	<i>Alexandre</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12637</u>	<i>Didymus</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12694</u>	<i>Bathyllus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12643</u>	<i>Chryseros</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12654</u>	<i>Synhetus</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12713</u>	<i>Eugenes</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12893</u>	<i>Alexa</i>	Imp.	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>12834</u>	<i>Thymelicus</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>12836</u>	<i>Phaenippus</i>	Imp.	C.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13065</u>	<i>Ismarus</i>	Privé	D.
<u>CIL VIII,</u> <u>13097</u>	<i>Poetice</i>	Privé	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u> <u>13115</u>	<i>Nicolaus</i>	Imp.	C.
<u>CIL VIII,</u>	<i>Zosime</i>	Privé	D.	<u>CIL</u> <u>VIII,</u>	<i>Chrestus</i>	Imp.	D.

<u>13170</u>				<u>13190</u>			
<u>CIL VIII, 24723</u>	<i>Chrestus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 24733</u>	<i>Crito</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 24796</u>	<i>Phaenippus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 24797</u>	<i>Philo</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 24687</u>	<i>Anicetus</i>	?	C.	<u>CIL VIII, 12805</u>	<i>Hilara</i>	Imp.	D.
<u>CIL VIII, 24767</u>	<i>Hilarus</i>	Imp.	D.	<u>CIL VIII, 12684</u>	<i>Anteros</i>	Privé	D.

Le tableau 10 a le même objectif que le tableau précédent, mais celui-ci concerne les anthroponymes d'origine grecque. Cinquante-huit noms d'origine grecque sont comptabilisés au total. Parmi ces derniers, la même observation que précédemment peut être faite, il y a une majorité d'esclaves impériaux (trente-cinq) et une majorité d'esclaves défunts (quarante-neuf), ce deuxième nombre s'explique par la majorité d'inscriptions sans commémorant dans le *corpus*.

À travers son étude sur l'onomastique à Rome, Solin démontre qu'un *cognomen* d'origine grecque ou orientale ne signifie pas que l'individu provient de cet endroit géographique¹³⁹. Même si son étude se concentre sur la ville de Rome, cela permet de voir l'exemple d'autres cités et de voir l'établissement de normes ou de modes dans l'empire.

Tout comme pour les noms d'origine latine, certains se répètent à travers le *corpus*, même si cela est moins flagrant. Celui revenant le plus provient directement du dieu grec : *Dionysius*¹⁴⁰ avec trois recensements, en plus du cas d'une féminisation du nom, *Dionysia*. Il est possible de constater que les anthroponymes provenant de la mythologie grecque reviennent à plusieurs reprises dans les inscriptions : *Hecate*¹⁴¹, *Helena*¹⁴², *Nymphe*¹⁴³, *Hermeros*. Les

¹³⁹ SOLIN H., *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen im Rom*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1971.

¹⁴⁰ SOLIN, 2003, p.323-329.

¹⁴¹ *Ibid*, p. 323.

¹⁴² *Ibid*, p. 586-589.

¹⁴³ *Ibid*, p. 434-435.

noms d'origines grecques faisaient l'objet d'une mode¹⁴⁴, d'ailleurs certains de ces noms persistent encore aujourd'hui. Le deuxième nom de la liste à être recensé trois fois est *Phaenippus*¹⁴⁵, signifiant « au cheval éclatant », cela dit il ne fait pas partie des noms les plus utilisés à Rome, la répétition de celui-ci à Carthage montre une popularité locale.

Un autre anthroponyme provenant de la mythologie grecque et qui est recensé deux fois est *Epaphroditus* (« aimé d'Aphrodite »), qui est fréquent chez les esclaves et les affranchis impériaux¹⁴⁶.

Heliodorus ne vient pas directement du dieu *Helios*, mais il y est en tout cas est lié d'une certaine manière, il signifie « don du soleil »¹⁴⁷ et revient à deux reprises. Il y a également la présence de l'anthroponyme *Anteros*¹⁴⁸, qui lui est lié au dieu *Eros* (désir amoureux), présent deux fois et qui moins fréquent que les autres noms liés aux dieux grecs.

Ce tableau permet aussi de constater deux écritures pour un seul d'entre nom : *Sosime/Zosime* portés par des femmes, dérivés d'un verbe (sauver, préserver), qui est assez courant chez les esclaves et les affranchis¹⁴⁹.

Enfin, un autre cas de féminisation d'anthroponymie avec *Hilarus/Hilara*¹⁵⁰ (chacun recensé une fois) qui est une latinisation, mais qui signifie « personne joyeuse ». L'étude des anthroponymes grecs révèle une grande diversité des références mobilisées dans le *corpus*. Beaucoup renvoient à des divinités ou à des héros de la mythologie comme *Danae* ou *Hygia*, tandis que d'autres évoquent des qualités morales ou des aspirations positives, à l'image de *Eutyches* ou *Nicolaus*. Plusieurs anthroponymes font directement le lien avec des lieux comme *Attica* ou *Lezbia*, ce qui ne signifie pas pour autant que l'esclave concerné provient de ces endroits géographiques.

Cette diversité onomastique montre que les noms ne constituent pas un simple indicateur d'origine, mais participent à la construction d'une identité dans laquelle se mêlent références culturelles, religieuses ou symboliques.

¹⁴⁴ SOLIN H., *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1971.

¹⁴⁵ SOLIN, 2003, p. 800-702.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 343-348.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 343-348.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 716-717.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 890-894.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 523-525.

Tableau 11 : Anthroponymes d'autres origines

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Anthroponyme</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt ou commémorant</u>	<u>Origine</u>
<u>CIL VIII, 12721</u>	<i>Dassius</i>	?	Commémorant	Messapienne
<u>CIL VIII, 24713</u>	<i>Attis</i>	Impérial	Défunt	Phrygienne

Ce tableau reprend uniquement deux esclaves ayant des anthroponymes dont les origines ne sont ni latine ni grecque. *Dassius* est un anthroponyme d'origine messapienne sous une forme latine, des personnages importants portaient ce nom durant la deuxième guerre punique, notamment par le dirigeant du parti pro-carthaginois en Salapie¹⁵¹. *Attis* est lui un anthroponyme d'origine phrygienne, un jeune berger dans la mythologie honoré aux côtés de *Cybele* (*Mater Magna*), ce culte s'est propagé dans les provinces de l'Empire¹⁵².

La particularité de l'observation faite avec ce tableau est qu'il n'y a que deux esclaves sur cent-nonante-sept qui ne portent pas de noms appartenant à l'un des deux grands ensembles linguistiques. Cela témoigne du fait que le monde servile de Carthage suit les normes et les modes onomastiques similaires à celles de Rome¹⁵³. L'absence d'anthroponymes d'origine punique ou orientale dans le *corpus* peut s'expliquer par une volonté d'intégration aux modèles culturels dominants. L'origine des noms dans les inscriptions ne reflète pas l'origine ethnique des individus. *Dassius* et *Attis* échappent aux traditions latines et grecques, et ils rappellent que la population de la ville de Carthage était composée d'individus aux origines multiples. Le mécanisme de l'esclavage est aussi un processus qui transforme ou efface certaines identités.

Le *corpus* épigraphique donne de multiples exemples différents et il serait impossible de tous les analyser en détail. Mais les exemples ci-dessous permettent de prendre conscience de la diversité des cas et de la richesse des inscriptions funéraires

¹⁵¹ STROTHMANN et GÜNTHER, 2006, « Dassius ».

¹⁵² BAUDY, 2006, « Attis ».

¹⁵³ SOLIN H., *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1971.

*Felix Caesaris n(ostri) / ser(vus) pius vixit ann(os) / II h(ic) s(itus) e(st) / Dassius et Nymphe
/ parentes fecerunt*

Felix, esclave de notre César, pieux, a vécu 2 ans. Il repose ici. *Dassius* et *Nymphe*, ses parents, ont fait ceci.

CIL VIII, 12721 (I^{er} siècle)

Cette inscription est particulièrement intéressante car elle montre trois origines onomastiques différentes au sein d'une même cellule familiale. Tout d'abord *Felix* qui est un nom latin très répandu dans la population servile et dans le monde romain. Ensuite, les noms des parents, *Dassius* et *Nymphe*, respectivement d'origine messapienne et grecque.

L'association de ces trois anthroponymes au sein d'une même famille est particulière, encore plus quand les parents ont des noms assez rares alors que l'enfant porte l'un des noms les plus récurrents pour les esclaves. Cela montre la volonté potentielle du maître de suivre les tendances dans la nomination des jeunes esclaves.

Cependant, la présence d'un anthroponyme d'origine messapienne dans une inscription carthaginoise est un cas plus particulier et rappelle également que les esclaves ont la possibilité de circuler dans l'Empire selon leur fonction et leur privilège. Toutefois, il convient de rester prudent sur cette hypothèse. Il se pourrait très bien que *Dassius* ait des origines messapiennes et ait pu voyager jusqu'à Carthage. Cela reste très peu probable au vu du peu d'informations que donne cette inscription et le fait qu'aucune autre attestation de *Dassius* n'existe. Il est tout de même particulier qu'un seul esclave du *corpus* porte un anthroponyme avec une telle signification. Cette diversité témoigne de la coexistence de plusieurs traditions anthroponymiques dans les milieux serviles de l'Afrique romaine.

*Dis Manib(us) sacr(um) / Natalis Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XX / Heliodorus
Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XXV / mater fecit h(ic) s(itus) e(st)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Natalis*, esclave d'Auguste, pieux, a vécu 20 ans. *Heliodorus*, esclave d'Auguste, pieux, a vécu 25 ans. Leur mère a fait ceci. Il repose ici.

CIL VIII, 12793 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

L'inscription de *Natalis* et *Heliodorus* montre une autre configuration familiale. Dans ce cas-ci, l'inscription est réalisée par la mère, qui n'indique ni son nom ni son statut juridique. Elle la dédie à ses deux fils, qui sont eux attestés comme étant des esclaves impériaux. Ce qui signifie que l'on peut déduire que la mère est également une esclave impériale¹⁵⁴.

De plus, les anthroponymes des défunts ont des origines linguistiques différentes. *Natalis* est un nom latin, lié au vocabulaire de la naissance, et *Heliodorus* est un nom grec lié à la divinité du soleil. La coexistence d'un nom latin et d'un nom grec au sein d'une même cellule familiale montre que les pratiques de dénominations des familles serviles ne reposent pas sur une homogénéité linguistique stricte¹⁵⁵.

*Dis Manibus / sacr(um) / Protus Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / vixit annis III / Hilara
Caes(aris) n(ostri) / ser(va) vixit ann(is) II / Ianuarius Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / fil(i)is
suis fecit h(ic) s(iti) s(unt)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Protus*, esclave de notre César, a vécu 3 ans. *Hilara*, esclave de notre César, a vécu 2 ans. *Ianuarius*, esclave de notre César, a fait ceci pour ses enfants. Ils reposent ici.

CIL VIII, 12805 (II^e siècle)

Ici, l'inscription est dédiée à deux enfants : *Protus* et *Hilara*. Elle est signée par leur père, *Ianuarius*, et ils sont tous trois des esclaves impériaux. Les différences d'origine des trois noms est encore une fois un cas interpellant. *Protus* est un nom grec, celui d'*Hilara* est dérivé du grec (*hilaros* qui veut dire joyeux) et *Ianuarius* est un nom latin.

¹⁵⁴ WEAVER, 2008, p. 105-111.

¹⁵⁵ BEN ABBÈS, 2018, p. 401.

Encore une fois, cette diversité linguistique dans la même cellule familiale montre que les choix anthroponymiques ne suivent pas de logique d'uniformité linguistique ou culturelle. Les familles serviles apparaissent comme étant des espaces dans lesquels plusieurs traditions onomastiques peuvent apparaître, qu'elles soient latines ou grecques.

Dionysius tab(ularius) / pius vix(it) annis / L / Dionysius f(ilius) pietatis caus(a) / fecit
Dionysius, tabularius, pieux, a vécu 50 ans. Dionysius, son fils, a fait ceci en raison de sa
piété.

CIL VIII, 12626 (cimetière des *officiales*, site A. I^{er} siècle)

Le cas de *Dionysius, tabularius*, donne un premier cas de transmission anthroponymique entre père et fils dans la population servile du *corpus*. Le milieu des familles serviles ne répondant pas nécessairement aux mêmes logiques que celles des familles libres, il est intéressant de savoir que légation d'un nom peut également se produire chez les esclaves¹⁵⁶.

Même s'il n'est pas possible de savoir si c'est un choix personnel de la part des parents ou si c'est un choix du maître, la conservation anthroponymique construit une continuité familiale alors que les esclaves n'ont pas le droit à la filiation¹⁵⁷. L'inscription, au-delà de mentionner les noms des individus et de mettre en lumière une relation entre un père et son fils, témoigne d'individus qui mettent en place une identité familiale comme cela pouvait se faire dans les familles libres.

¹⁵⁶ ESPAÑA-CHAMORRO et GONZALEZ BORDAS, 2024, p.113.

¹⁵⁷ DONDIN-PAYRE M., 2011, p. 13-36.

*Dis Manibus sacrum / Africanus [C]aes(aris) adiutor / tabularior(um) fisci castrensis / pius
vixit an(nos) XXII / fecit A[fric]anus pater*

Consacré aux Dieux Mânes. *Africanus*, *adiutor* des *tabularii* du fisc militaire de César. Pieux,
il a vécu 22 ans. Son père *Africanus* a fait ceci.

CIL VIII, 12609 (II^e siècle)

L'inscription d'*Africanus*, qui est *adiutor* des *tabularii*, révèle encore une fois un cas de transmission directe du nom de père en fils. Cela suggère une forme de continuité familiale dans la dénomination, ce qui est courant pour les individus libres. Mais de ce qu'on l'on peut voir dans le *corpus* de sources, qui est moins courant pour la population servile. Cet anthroponyme, qui signifie « Africain », est particulièrement intéressant dans le cadre d'une inscription ayant été retrouvée à Carthage. Comme cela a déjà été mentionné, son emploi ne doit pas immédiatement être interprété comme une origine locale. Ici cela semble être une pratique familiale, l'origine ne peut pas être attestée.

Ces cinq inscriptions familiales, qui ont servi d'exemples, permettent de nuancer la lecture strictement individuelle de l'onomastique servile. Les noms ne font pas seulement partie de l'identité personnelle, ils participent également à la construction d'une mémoire et d'un héritage familial. La coexistence d'anthroponymes d'origines différentes au sein d'une même famille, démontre que les pratiques de dénomination des esclaves de Carthage s'inscrivent dans un environnement culturel particulier avec de multiples influences. La répétition des noms dans une lignée révèle l'existence de continuités familiales malgré le statut servile des individus.

X. Les relations mises en avant dans les épitaphes et le vocabulaire utilisé

Un des éléments d'analyse les plus précieux dans ce travail est celui des relations sociales : qu'elles soient familiales, conjugales ou professionnelles. En effet, cela permet d'apprendre plus sur la capacité à agir des esclaves en dehors de leur identité servile et de leur fonction. Les réseaux qu'ils construisent sont primordiaux dans beaucoup d'inscriptions car ces relations sont la raison de l'existence même de leur mémoire funéraire. Les relations peuvent être mises en avant avec la structure simple du défunt au centre de l'inscription (avec son âge et sa fonction qui peuvent être mentionnés) et du commémorant. Ou dans certains cas, il est possible que plusieurs défunts se retrouvent dans une même épitaphe.

Tableau 12 : Nombre de relations impliquant un.e esclave par type (familiales, conjugales, professionnelles)

<u>Type de relations</u>	<u>Nombre de relations</u>
Familiale : relations fraternelles ¹⁵⁸	4
Familiale : père pour son/ses enfant(s) ¹⁵⁹	13
Familiale : mère pour son/ses enfant(s) ¹⁶⁰	4
Familiale : parents pour leur(s) enfant(s) ¹⁶¹	3
Familiale : enfant(s) pour père ¹⁶²	4
Familiale : enfant(s) pour mère ¹⁶³	1
Familiale : gendre ¹⁶⁴	1
Conjugale : deux esclaves ¹⁶⁵	15
Conjugale : un.e esclave et un.e affranchi.e	11

¹⁵⁸ *CIL VIII*, 12599; *CIL VIII*, 24764; *CIL VIII*, 24768 et *CIL VIII*, 12686.

¹⁵⁹ *CIL VIII*, 12609; *CIL VIII*, 12625; *CIL VIII*, 12719; *CIL VIII*, 12724; *CIL VIII*, 12820; *CIL VIII*, 12834; *CIL VIII*, 12842; *CIL VIII*, 12846; *CIL VIII*, 12981; *CIL VIII*, 13032; *CIL VIII*, 24767; *CIL VIII*, 24807 et *CIL VIII*, 24808.

¹⁶⁰ *CIL VIII*, 12614; *CIL VIII*, 12793 ; *CIL VIII*, 24735 et *CIL VIII*, 24745.

¹⁶¹ *CIL VIII*, 12682; *CIL VIII*, 12721 et *CIL VIII*, 24748.

¹⁶² *CIL VIII*, 12626; *CIL VIII*, 12981; *CIL VIII*, 24733 et *CIL VIII*, 12625.

¹⁶³ *CIL VIII*, 12633.

¹⁶⁴ *CIL VIII*, 12779.

¹⁶⁵ *CIL VIII*, 12642; *CIL VIII*, 12682; *CIL VIII*, 12685; *CIL VIII*, 12715; *CIL VIII*, 12721; *CIL VIII*, 12755; *CIL VIII*, 12825; *CIL VIII*, 12827; *CIL VIII*, 12863; *CIL VIII*, 12903; *CIL VIII*, 13130; *CIL VIII*, 13130; *CIL VIII*, 24704; *CIL VIII*, 24748; *CIL VIII*, 24815.

ou personne libre ¹⁶⁶	
Professionnelle : pour son <i>vicarius</i> ¹⁶⁷	1
Professionnelle/amicale : co-esclaves ¹⁶⁸	4
Professionnelle : par un mentor pour son élève ¹⁶⁹	2

L'objectif de ce tableau est de quantifier les types relations qui sont visibles dans les inscriptions funéraires des esclaves, certaines d'entre elles peuvent concerner des esclaves et des personnes affranchies ou libres. Sans surprise, la majorité d'entre elles mettent en évidence des relations familiales : fraternelles (quatre), paternelles ou maternelles (treize pour le père, quatre pour la mère), parentales (huit), ainsi qu'une autre concernant un gendre et sa belle-mère. Au total, trente inscriptions mentionnent une relation familiale, ce qui en fait le type de relation le plus fréquent pour les esclaves. Au sein même de ce type de relations, on peut constater que celles dans lesquelles les parents dédient une inscription à leurs enfants sont les plus recensées. Cela s'explique par le fait que l'entièreté de la population infantile du *corpus* se trouve au centre de l'inscription, et les enfants y sont au nombre de quarante-huit¹⁷⁰. La mortalité infantile étant très élevée à l'époque, il n'est pas étonnant de trouver une forte présence d'enfants dans les épitaphes. Une grande partie d'entre elles n'ont pas de commémorant ou dans certains cas plusieurs enfants sont réunis en une seule inscription. Dans la situation inverse, on peut constater qu'il est plus rare pour les enfants adultes de dédier une inscription à leurs parents défunts : seulement cinq recensements. Le fait que les enfants soient majoritairement définis par les liens qu'ils entretiennent avec leurs parents, alors que ces mêmes liens apparaissent à une très faible fréquence dans les inscriptions des individus adultes, met en évidence une transformation progressive des réseaux sociaux et familiaux des esclaves. Trois enfants du *corpus* attestent de relations avec un mentor ou un autre esclave supérieur hiérarchiquement, cela arrive certainement lorsque les enfants sont orphelins ou que les parents n'ont pas les moyens de financer une épitaphe.

¹⁶⁶ *CIL* VIII, 12602; *CIL* VIII, 12620; *CIL* VIII, 12637; *CIL* VIII, 12641; *CIL* VIII, 12836; *CIL* VIII, 13092; *CIL* VIII, 13115; *CIL* VIII, 13189; *CIL* VIII, 24695; *CIL* VIII, 24719; *CIL* VIII, 24740.

¹⁶⁷ *CIL* VIII, 12631.

¹⁶⁸ *CIL* VIII, 12687; *CIL* VIII, 12699; *CIL* VIII, 12833 et *CIL* VIII, 13104.

¹⁶⁹ *CIL* VIII, 12879 et *CIL* VIII, 24687.

¹⁷⁰ Voir le tableau 5 dans le Chapitre I, p.27.

Le deuxième type de relation le plus fréquent est la relation conjugale, le *corpus* en comporte vingt-six au total. Le tableau explicite le statut juridique des individus composant les couples. Il est plus courant qu'un couple soit formé de deux esclaves, plutôt qu'un.e esclave et un.e affranchi.e. Enfin, les relations les moins présentes sont celles que les esclaves forment dans le monde professionnel, qui sont au nombre de sept. Ces dernières sont particulièrement intéressantes en termes d'élargissement du réseau social des esclaves, leurs relations ne se limitent pas à la famille proche ou à leur partenaire.

Aux yeux du droit romain, les esclaves ne peuvent pas se marier légalement en raison de leur statut juridique¹⁷¹, cela est réservé aux individus libres. Cela dit l'union, *contubernium*¹⁷², entre des individus de la population servile est encouragée par l'administration impériale¹⁷³ et c'est une des raisons de leur forte présence dans le *corpus* de sources. Ces relations sont reconnues socialement. Et comme cela est étudié dans ce chapitre, les individus composant ces couples utilisent souvent des termes spécifiques pour définir leur partenaire. Théoriquement, les esclaves n'ont pas le droit d'avoir des liens familiaux¹⁷⁴. Ils ne peuvent pas établir de descendance à proprement dite et ne peuvent pas construire une famille telle qu'elle est conçue dans le monde romain¹⁷⁵. Cela dit, en pratique les maîtres peuvent donner l'autorisation à leurs esclaves d'avoir des relations conjugales et même d'avoir des enfants. Cela signifie que l'esclave, même dans sa vie privée, doit respecter la volonté de son maître et qu'il est soumis aux rapports de dominance.

Les esclaves entretiennent donc une vie conjugale, même si elle n'est pas reconnue légalement, cela démontre leur capacité à agir en dehors du monde professionnel et même la possibilité de construire une famille. Lorsqu'un enfant naît hors mariage, il prend automatiquement le statut juridique de sa mère¹⁷⁶. Si la mère est une esclave impériale, mais que le père est un esclave privé, l'enfant est par défaut un esclave impérial. À l'inverse, si le père est un esclave alors que la mère est affranchie, l'enfant naît libre¹⁷⁷.

¹⁷¹ BOULVERT, 1974, p. 257-259.

¹⁷² Union entre deux esclaves ou entre un.e esclave et un.e personne libre. (BOULVERT, 1974, p. 257-259.).

¹⁷³ NADDARI, 2020, p. 509-524.

¹⁷⁴ BOULVERT, 1974, p. 257-259.

¹⁷⁵ CORBIER, 2010, p. 56-73.

¹⁷⁶ WEAVER, 2008, p. 105-111.

¹⁷⁷ *Ibid.*

Ce point a pour but de démontrer que la vie des esclaves ne se résume pas à leur statut ou à leur fonction au sein de l'empire. Dans le *corpus*, il est même plus courant qu'une relation soit attestée plutôt qu'une fonction. Les inscriptions montrent que les liens qui unissent les esclaves aux membres de leur famille, à leur partenaire de vie ou même à des collègues sont importants. L'identité des esclaves est largement construite sur les liens affectifs qui les unis à leurs proches. Les relations professionnelles montrent que le cercle social de certains individus pouvait s'étendre au-delà de la sphère familiale.

Tableau 13 : Nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaît un mot d'affection ou un adjectif

<u>Mots d'affection/ Adjectif</u>	<u>Nombre d'inscriptions dans lesquelles le mot apparaît</u>
Méritant (<i>merenti</i>) ¹⁷⁸	6
Très chère (<i>carissimae</i>) ¹⁷⁹	3
Très douce (<i>dulcissimae</i>) ¹⁸⁰	1
Que tes os reposent bien (<i>ossa tibi bene quiescant</i>) ¹⁸¹	3
Que la terre te soit légère (<i>sit terra tibi levis</i>) ¹⁸²	3

Ce tableau recense les termes d'affection, les adjectifs ou autres expressions qui sont utilisés dans les inscriptions funéraires pour décrire les esclaves. Bien que le qualificatif le plus fréquent soit *pia/pius*, il n'est pas repris dans le tableau en raison de son emploi presque systématique dans les inscriptions funéraires¹⁸³. Il revient cent-quinze fois pour qualifier un.e

¹⁷⁸ *CIL* VIII, 12602; *CIL* VIII, 12715; *CIL* VIII, 13032; *CIL* VIII, 13104; *CIL* VIII, 13134 et *CIL* VIII, 24808.

¹⁷⁹ *CIL* VIII, 12686 ; *CIL* VIII, 13115 et *CIL* VIII, 12825.

¹⁸⁰ *CIL* VIII, 24713.

¹⁸¹ *CIL* VIII, 12779; *CIL* VIII, 13045 et *CIL* VIII, 24831.

¹⁸² *CIL* VIII, 12827; *CIL* VIII, 13045 et *CIL* VIII, 24831.

¹⁸³ LASSERE, 2005, p. 8.

esclave, c'est en quelque sorte une formule standardisée sur laquelle les commémorants aiment insister¹⁸⁴.

Les autres termes sont moins fréquents, peut-être à cause d'un manque de moyens des commémorants qui privilégient le nom, l'âge et l'adjectif *pia/pius*. Il est possible aussi qu'un certain nombre d'inscriptions funéraires suivent un moule classique sans forcément être modifié par l'individu qui la commande, les lapicides changeant uniquement les noms et autres détails¹⁸⁵. Selon Carlsen, le superlatif *dulcissimae* fait partie des plus fréquent dans l'épigraphie funéraire, mais ici il ne revient qu'à une seule reprise¹⁸⁶. On peut aussi constater que le *corpus* compte deux formules votives (*ossa tibi bene quiescant* et *sit tibi terra levis*), chacune présente trois fois au sein des inscriptions.

Le faible recensement de termes d'affections ou d'adjectifs qualifiant les esclaves s'expliquent par le fait que les inscriptions ne comptant que le nom et/ou l'âge du défunt représentent un peu moins d'un tiers du *corpus* épigraphique. De plus, nonante inscriptions ne mentionnent pas de commémorant. Cela peut être dû à un manque de moyen, les lapicides font le minimum et suivent un modèle déjà établi. Néanmoins, l'attestation de ces termes peut aussi démontrer que le commémorant suit un modèle déjà créé par les lapicides et qu'il peut économiquement se permettre de les rajouter. La présence de ces mots dans les inscriptions ne signifie pas forcément que c'est un choix fait par le commémorant.

¹⁸⁴ CARLSEN, 2020b, p. 475.

¹⁸⁵ NADDARI, 2020, p. 509-524.

¹⁸⁶ CARLSEN, 2020b, p. 475.

a. Focus sur les relations familiales et professionnelles

Attalus Caesaris ser(vus) / librarius p(ius) v(ixit) ann(os) / XVIII / hoc mater pia f(ecit)

Attalus, esclave de César, *librarius*, pieux, a vécu 19 ans. Sa mère pieuse a fait ceci.

CIL VIII, 12614 (I^{er} siècle)

L'inscription d'*Attalus* est l'un des exemples de relation maternelle, la mère en question ne mentionne que le lien qui l'unit au défunt et pas son nom. Il est tout de même possible de déduire qu'elle est esclave impériale, tout comme son fils, puisque l'enfant hérite du statut de sa mère à la naissance¹⁸⁷. Elle ne se nomme pas, mais prend le temps de se qualifier de personne pieuse, ce qui peut paraître interpellant. La revendication à la piété est plus importante que de s'identifier. Aucun homme qui commémore son enfant dans le *corpus* n'a reproduit ce schéma. Les hommes esclaves en place de commémorant attestant une relation parentale donnent toujours leur nom. Les femmes ont plus facilement tendance à se définir uniquement par le lien qui les unit aux défunts, traduisant la place marginale qu'elles occupent au sein même de la population servile¹⁸⁸.

Ici l'identité d'*Attalus* est représentée par son anthroponyme, son statut juridique, sa fonction, son âge et sa relation avec sa mère. Une inscription, qui peut paraître courte en comparaison avec des épitaphes d'individus libres, donne plus d'informations sur la vie de cet esclave que la moyenne des inscriptions concernant les personnes asservies¹⁸⁹.

¹⁸⁷ WEAVER, 2008, p. 105-111.

¹⁸⁸ POMEROY, 1995, p. 191.

¹⁸⁹ MOURGUES, 1998, p. 192

*Crescens Aug(usti) ser(vus) / ex tabellari(i)s pius / vixit ann(os) XLV Feli/citas filia pio / patri
fecit / h(ic) s(itus) e(st)*

Crescens, esclave d'Auguste, ancien *tabellarius*, pieux. Il a vécu 45 ans. *Felicitas*, sa fille, a fait ceci pour son père pieux. Il repose ici.

CIL VIII, 12625 (I^{er} siècle)

Felicitas est la seule femme esclave commémorante à dédier une inscription pour son père, les autres relations père-fille sont représentées inversement. Son père, *Crescens*, est représenté avec son nom, son statut, sa fonction, son âge ainsi que sa relation paternelle. Il est possible de déduire que *Felicitas* est une esclave par son simple nom, mais il n'est pas certain qu'elle soit esclave impériale comme son père, sa mère étant peut-être esclave privée.

*Dis Manibus sacrum / Victor Caesaris n(ostri) / ser(vus) vixit annis / XVIII Quintio pater /
pius fecit*

Consacré aux Dieux Mânes. *Victor*, esclave de notre César, a vécu 18 ans. *Quintio*, père pieux, a fait ceci.

CIL VIII, 12842 (II^e siècle)

Cette épitaphe présente une particularité intéressante, contrairement à la majorité des inscriptions du *corpus*, l'adjectif *pius* n'est pas utilisé pour qualifier le défunt mais pour qualifier le dédicant. *Quintio*, le père qui commande cette inscription pour honorer son fils, insiste sur sa propre piété alors que les normes épigraphiques montrent qu'il est plus courant de d'abord mettre en avant la piété du défunt¹⁹⁰. L'absence d'adjectif pour qualifier *Victor* ne signifie pas forcément qu'il ne l'a pas mérité, cela montre plutôt un déplacement de la valeur morale vers celui qui accomplit l'acte mémoriel. L'inscription démontre également que l'adjectif *pius* peut être utilisé aussi bien pour qualifier un défunt que pour qualifier un commémorant.

¹⁹⁰ LASSERE, 2005, p. 8.

*D(is) M(anibus) sacris / Lac(h)es Caes(aris) n(ostri) se(rvus) / pius vixit annis XC / h(ic)
s(itus) e(st) / fecit Martialis / gener m(erenti) o(ssa) t(ibi) b(ene) q(ui)escant*

Consacré aux Dieux Mânes. *Laches*, esclave de notre César, pieux, a vécu 90 ans. Il repose ici. *Martialis*, son gendre, a fait ceci pour celui qui l'a mérité ; que tes os reposent bien.

CIL VIII, 12779 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

Une des nombreuses relations familiales du *corpus*, mais celle-ci est particulière car c'est la seule qui témoigne du cercle familial que les esclaves peuvent construire en s'unissant à un autre individu. Cette relation entre un gendre et sa belle-mère montre la possibilité de l'agrandissement des cercles familiaux pour les esclaves. La présence de « que tes os reposent bien », même si cela est une phrase toute faite sûrement rajoutée par le lapicide à la demande de *Martialis*, ajoute une certaine intimité à l'inscription¹⁹¹.

*Dis M(anibus) sac(rum) / Eusebes pius / vix(it) annis IIII / mens(ibus) XI d(iebus) XVII /
Hermeros Aug(usti) / tab(ularius) vicar(io) suo fec(it)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Eusebes*, pieux, a vécu 4 ans, 11 mois et 17 jours. *Hermeros*, esclave d'Auguste, *tabularius*, a fait ceci pour son *vicarius*.

CIL VIII, 12631 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

Hermeros est le seul esclave qui commémore son *vicarius*¹⁹², *Eusebes*. Cette inscription témoigne de la hiérarchie présente au sein même de la population servile en représentant le défunt avec cette relation que l'on peut considérer comme étant professionnelle. L'âge de *Eusebes* est interpellant, il est assez jeune et ne doit donc pas effectuer des tâches compliquées. Cela peut potentiellement indiquer une relation qui ressemble à celle d'un mentor et d'un élève¹⁹³. Le fait que le *tabularius* finance un monument pour honorer son vicaire dépasse la simple relation hiérarchique et démontre un certain attachement.

¹⁹¹ CUZEL, 2024, p.477.

¹⁹² Le *vicarius* est l'esclave d'un autre esclave, voir le tableau 8 p. 41.

¹⁹³ AMIRI, 2021, p. 253-290.

*Dis Manibus sacrum / Primitivos(!) pius / vix(it) an(n)is V m(ensibus) VI / hic situs est
alumno bene / merito Anicetus ex / disp(ensatore) fecit region(arius?) / s(ibi?) e(t?) s(uis?)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Primitivos*, pieux, a vécu 5 ans et 6 mois. Il repose ici. À son élève bien méritant, *Anicetus ex-dispensator* a fait ceci en tant que régional (?) pour lui-même et les siens.

CIL VIII, 24687 = AE 1906, 0121 (II^e siècle)

Dans le même style, l'inscription de *Primitivos* est rédigée par un supérieur hiérarchique ou un mentor. *Anicetus* qui est *ex-dispensator* l'un des postes les plus importants pour les esclaves dans l'administration romaine¹⁹⁴. L'inscription étant en partie lacunaire, la deuxième fonction attestée n'est pas certaine¹⁹⁵. En tout cas, il fait partie des six commémorants à mentionner sa fonction sans pour autant préciser son statut juridique exact, même s'il l'on peut déduire qu'il est esclave impérial.

Primitivos est qualifié d'*alumnus* qui peut signifier plusieurs choses : élève, un pupille ou un jeune dépendant ayant grandi auprès d'un maître ou même une quasi-adoption¹⁹⁶. Au vu de l'âge du défunt, il est probable que *Anicetus* ait pu jouer un rôle de mentor. Le fait qu'il ait financé une épitaphe montre un certain attachement qui dépasse les liens professionnels¹⁹⁷. Contrairement au cas d'*Eusebes*, la relation mentionnée ici n'a pas de valeur juridique.

¹⁹⁴ Voir tableau 8 p. 41.

¹⁹⁵ GONZÁLEZ BORDAS et CHÉRIF, 2018, p. 1443.

¹⁹⁶ NIELSEN, 1987, p. 141-188.

¹⁹⁷ ESPAÑA-CHAMORRO et GONZALEZ BORDAS, 2024, p. 112

*Dis Manibus sacrum / Hypnus pius vixit / annis XXIII hic situs est / Asiaticus Aug(usti)
lib(ertus) proc(urator) / regionis Assuritanae / pio alumno bene de se / merito fecit*

Consacré aux Dieux Mânes.

Hypnus, pieux, a vécu 23 ans. Il repose ici. *Asiaticus*, affranchi d'Auguste, procureur de la région d'*Assuritana*, a fait ceci, à ses frais, pour son élève pieux qui l'a mérité.

CIL VIII, 12879 (cimetière des *officiales*. II^e siècle)

L'inscription dédiée à *Hypnus* ne mentionne ni son statut juridique ni sa fonction, l'individu le plus mis en avant est le commémorant. Cela dit, c'est la troisième inscription qui atteste différemment une relation entre un élève et son mentor. Grâce à cela, nous pouvons voir les cercles sociaux construits par les esclaves en dehors de leurs relations familiales et conjugales. Dans les cas de *Eusebes* et *Primitivos*, ils n'avaient peut-être pas de famille proche ou peut-être que ces derniers n'avaient pas les moyens d'ériger une épitaphe.

Ici, il n'est pas possible de savoir exactement ce qui liait *Hypnus* et *Asiaticus*, ni leur situation personnelle¹⁹⁸. Cela étant, la seule mention de *Asiaticus* dans l'épigraphie, alors qu'il occupe tout de même une fonction importante, est l'inscription qu'il finance pour son élève. On peut donc imaginer un certain attachement et potentiellement que *Hypnus* n'avait pas de relation familiale.

¹⁹⁸ GONZALEZ BORDAS et CHERIF, 2018, p. 1441.

*Aucta Caes(aris) n(ostri) ser(va) / pia vixit an(nos) XXIIIX / h(ic) s(ita) e(st) /
D<i=Y>on<y=I>s(ius) conser(vus) / o(b) m(erita) f(ecit)*

Aucta, esclave de notre César, pieuse, a vécu 28 ans. Elle repose ici. *Dionysius*, co-esclave, a fait ceci (en raison de ses mérites).

CIL VIII, 12687 (cimetière des *officiales*, sita A. I^{er} siècle)

Dans un autre style de relations professionnelles attestées dans le *corpus*, on peut voir un lien qui unit deux esclaves. Les esclaves peuvent créer des relations en dehors du cercle familial, au sein même de la population servile sans forcément qu'il y ait une hiérarchie¹⁹⁹. Cela témoigne de l'existence de potentielles amitiés entre les individus, ou en tout cas d'une solidarité.

*D(is) Manib(us) sac(rum) / Felix Caes(aris) n(ostri) / cursor / ser(vus) pius vix(it) ann(os)
XVIII / colleg(ium) mulion(um) ob merit(a)*

Consacré aux Dieux Mânes.

Felix, esclave de notre César, courrier, pieux, a vécu 18 ans. Le collège des muletiers a fait ceci pour ses mérites.

CIL VIII, 24686 = AE 1899, 103 (II^e siècle)

L'inscription de *Felix* est la seule du *corpus* dans laquelle un collège professionnel est mentionné. Les muletiers sont des conducteurs de mulets²⁰⁰, chargés du transport de marchandises ou de personnes. Il est fréquent dans la société romaine que des *collegia* se créent. Ce sont des associations professionnelles, religieuses ou funéraires qui réunissent les individus exerçant la même activité²⁰¹. Cela montre que *Felix* était intégré dans un réseau professionnel dépassant le cadre de sa famille. Son identité ne repose pas uniquement sur son statut juridique, mais aussi sur sa place dans une communauté de travail. Cette épitaphe suggère

¹⁹⁹ CUZEL, 2024, p.473.

²⁰⁰ RAEPSAET, 2006, « Mule »,

²⁰¹ HERZ, 2006, « Collegium ».

que les collègues constituent des espaces de sociabilités pour les esclaves. La volonté du collègue des mulâtiers de financer une inscription funéraire en l'honneur de *Felix* témoignent de liens de solidarités et d'une certaine reconnaissance.

L'ensemble de ces dernières inscriptions permet d'envisager les esclaves de Carthage autrement qu'à travers des tableaux quantitatifs, d'envisager les relations familiales et professionnelles qu'ils entretiennent et qui les définissent dans leur mémoire funéraire. Elles soulignent, tout d'abord, l'importance des relations familiales dans la vie des esclaves, surtout les liens entre parents et enfants. Mais aussi l'élargissement des cercles familiaux à la famille du partenaire conjugal. Il existe de véritables structures familiales au sein du monde servile, ce qui témoigne de leur capacité à agir en dehors de leur statut et de leur fonction.

Parallèlement, la présence des quelques sept inscriptions attestant de relations professionnelles illustre la diversité des liens que les esclaves peuvent former avec des individus en dehors du cadre familial traditionnel. Cela montre également les relations de dépendance qui peuvent exister dans le monde servile entre un esclave et son vicaire ou entre un élève et son mentor. Ces relations sont des espaces de sociabilité et de solidarité, ainsi que de reconnaissance mutuelle. Les fonctions exercées par les esclaves, au-delà de leur offrir une *agency* et des responsabilités, favorisent la création de communauté fondée sur le travail. Ainsi, les esclaves apparaissent comme des individus intégrés dans des réseaux complexes qui participent à la création de leur mémoire funéraire.

b. Focus sur les relations conjugales

Comme dit précédemment, les esclaves ne peuvent pas se marier légalement aux yeux du droit romain²⁰². Néanmoins, cela ne les empêche pas d'utiliser tout de même des termes qui normalement sont utilisés dans des mariages légitimes.

Tableau 14 : Nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaissent des termes pour désigner le/la partenaire

<u>Termes utilisé pour désigner le/la partenaire</u>	<u>Nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaissent le terme</u>
<i>viro</i> ²⁰³	2
<i>uxor</i> ²⁰⁴	1
<i>contubernalis</i> ²⁰⁵	2
<i>coniunx</i> ²⁰⁶	13

Ce tableau recense le nombre d'inscriptions dans lesquelles des termes spécifiques sont utilisés pour désigner le partenaire de vie, seuls les termes caractérisant les esclaves sont pris en compte. En effet, il peut y avoir des relations mixtes entre esclaves et affranchis, et les termes désignant spécifiquement les affranchis sont comptabilisés dans le chapitre suivant.

La diversité des différents termes témoigne de la complexité des unions dans le monde servile et des diverses manières dont les esclaves étaient identifiés en tant que partenaire dans une relation conjugale. Le terme *contubernalis* renvoie spécifiquement au *contubernium*, il est utilisé par un couple de deux esclaves et par un couple de statuts mixtes²⁰⁷. Son utilisation souligne la condition servile des individus et la non-reconnaissance de l'union par le droit romain. Les limites auxquelles sont confrontées les esclaves sont explicitées.

²⁰² BOULVERT, 1974, p. 259-260.

²⁰³ *CIL* VIII, 12602 et *CIL* VIII, 24719.

²⁰⁴ *CIL* VIII, 24815.

²⁰⁵ *CIL* VIII, 12641 et *CIL* VIII, 12642.

²⁰⁶ *CIL* VIII, 12755; *CIL* VIII, 13134; *CIL* VIII, 24704 ; *CIL* VIII, 24836; *CIL* VIII, 12685; *CIL* VIII, 12715; *CIL* VIII, 12827; *CIL* VIII, 12836; *CIL* VIII, 12863; *CIL* VIII, 12903; *CIL* VIII, 13130.

²⁰⁷ BOULVERT, 1974, p. 259-260.

À l'inverse, les autres termes sont habituellement utilisés pour désigner un époux ou une épouse dans le cadre d'un mariage légitime. *Coniunx* pouvant signifier conjoint ou époux, *uxor* signifiant spécifiquement l'épouse et *vir* désigne le mari. Leur utilisation majoritaire dans les inscriptions traduit une volonté de présenter l'union servile comme étant une union légitime, malgré l'absence de *conubium*²⁰⁸. Les commémorants cherchent à donner une dimension affective et sociale similaire à celle des couples libres.

*Dis Man(ibus) sac(rum) / Suc(c)essa Caes(aris) ser(va) pia / vixit annis XXXVI / fecit
Fortunatus / praeco coniugi bonae / h(ic) s(ita) e(st)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Successa*, esclave de César, pieuse, a vécu 36 ans. *Fortunatus*, crieur public, a fait ceci pour sa bonne épouse. Elle repose ici.

CIL VIII, 12903 (II^e siècle)

Le cas de *Successa* et de *Fortunatus* montre l'utilisation du terme *coniunx*. Cette inscription est aussi un exemple dans lequel le commémorant donne plus d'informations sur lui que sur la défunte. Le statut juridique de *Successa* est mentionné ainsi que son âge, mais pas sa fonction. *Praeco* faisant partie des fonctions en bas de l'échelle hiérarchique, il est intéressant de constater que les hommes peuvent mettre en avant leur poste même en se trouvant en place de commémorant. Cela reflète les normes de genre de la société romaine, et démontre la place marginale qu'occupent les femmes esclaves au sein d'un groupe lui-même subalterne²⁰⁹. Cela peut aussi être une fierté pour lui étant donné que cette fonction était souvent occupée par des individus libres²¹⁰.

²⁰⁸ NADDARI, 2020, p. 509-524.

²⁰⁹ POMEROY 1995, p. 191.

²¹⁰ MEISSEL, 2006, « Custos ».

*Dis Manibus sac(rum) / Campanus Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / pedise<q=C>(u)s pius
v(ixit) a(nnos) LV / h(ic) s(itus) e(st) / Flavia contubernali pio fec(it) /*

Consacré aux Dieux Mânes. *Campanus*, esclave de notre César, *pedisequus*, pieux. Il a vécu 55 ans, il repose ici. *Flavia* a fait ceci pour son pieux compagnon.

CIL VIII, 12642 (II^e siècle)

Cette inscription est l'un des deux exemples de l'utilisation du terme *contubernalis*, et l'union concerne deux esclaves. *Flavia* fait directement référence à l'union non légitime qui unit deux esclaves en utilisant ce mot spécifique. Ce choix n'est peut-être pas fait à la légère et souligne la réalité légale de leur union, rappelant ainsi les limites imposées à la population servile. Contrairement à la majorité des couples du *corpus* qui décident d'imiter les mariages légitimes, *Flavia* et *Campanus* assument la réalité de leur situation.

XI. Représentation de soi : le cas de *Severa*

*Dis M(anibus) s(acrum) / tu quicumq(ue) pius vel inbenig/nus legens tit(ul)um {Q}
me<um=O> fles ae/tat<e=I>m {Q} m<eam=AE> quae aute(m) non debui / talem {Q}
lucem nec tales superos / linquere qua re{m} {Q} dicis fui enim / {h}ob(oedi)e(n)s caro
sponso cuius {Q} mo/res timida semp{r}er {Q} castitatem / (h)uiusq(ue) caritatem servavi
quia / etenim is a me merebatur qui me / tam caste diligebat vixi adq(ue) sim/pliciter in cuius
{O} pudorem / nemo nec iactare neq(ue) aput car<um=O> / marit<um=O> inodiari potui
{O} q(uae)cum/q(ue) tu sancta femina potueris / tam caste vivere scio enim pos/se te care
diligi si meo {Q} rito cas/titati(s) vivas quia ego post meum {Q} / obitum multorum annorum
/ memoria(m) marito reli(nquo) sed ago / superis gratias quod dum {Q} e(g)o / viver<em=I>
ni(hi)l voluptatibus meis / negavit quia et ipsa meruera(m) / Severa Aug(usti) serva pia vix(it)
an(nos) XX/III m(enses) VI die(s) XI h(ic) s(ita) e(st) / fecit merenti coniu(n)x*

Consacré aux Dieux Mânes. Toi qui, pieux ou bienveillant, liras ce texte, pleure mon sort, car je ne devais pas quitter une telle lumière ni de tels dieux. En vérité, j'étais une femme dévouée, timide et toujours fidèle dans ma chasteté. J'ai conservé cette affection car il m'aimait si purement. J'ai vécu simplement, et je n'ai pu, par honneur être déshonorée ni même par mon cher mari. Ô, combien, toi, sainte femme, tu as pu vivre ainsi purement, car je sais que tu serais aimée, si tu vivais dans la même chasteté. Car après ma mort, je laisse le souvenir de nombreux jours à mon mari, et je rends grâce aux dieux, car, bien que moi, je n'aie rien nié de mes plaisirs pendant ma vie, j'ai mérité de lui.

Severa, esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 24 ans 6 mois et 11 jours. Elle repose ici. Fait pour son épouse méritante.²¹¹

CIL VIII, 13134 (II^e siècle)

²¹¹ Traduction personnelle réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle générative (simple prompt de traduction en Janvier 2025).

Ce poème funéraire est un cas très spécifique qui n'est présent qu'à deux reprises dans le *corpus* épigraphique, l'autre cas étant celui d'une affranchie qui est traité dans le Chapitre III de ce travail²¹². L'inscription ne se limite pas aux observations et analyses précédemment établies, elle nous donne accès à la représentation idéale d'une esclave impériale.

Elle se distingue très largement du reste du *corpus* par sa longueur dans un premier temps, et dans un second temps par le langage utilisé. Alors que le reste des épitaphes se limitent souvent à identifier le défunt et parfois le commémorant, celle de *Severa* développe un véritable discours funéraire dans lequel la défunte, ou plutôt la voix qui lui est prêtée, s'adresse directement au lecteur. Cela lui donne une dimension littéraire et émotionnelle.

En effet, c'est la défunte qui parle et elle interpelle directement le lecteur : « *tu quicumque... legens titulum* », avec la volonté de chercher son empathie. Il est même demandé explicitement au lecteur de pleurer sur le sort de la jeune femme. *Severa* insiste tout le long du poème sur sa mort prématurée, elle demande de la compassion. Elle construit aussi la vision d'une femme idéale qui obéit, qui est a de la pudeur et qui est chaste. Cette dernière qualité revient à plusieurs reprises et elle est présentée comme étant essentielle dans la vie de la défunte. L'ensemble de ces qualités dresse un portrait moral de *Severa*. Elle dépasse le cadre de son statut d'esclave, elle est d'abord présentée comme une épouse idéale, incarnant les principales vertus traditionnellement associées à une femme romaine²¹³.

Cette inscription mentionne également une relation conjugale. Elle ne parle pas de sa vie d'esclave ou de sa fonction, mais elle parle de son mari en utilisant spécifiquement *caro sponso*. *Severa* mentionne plusieurs fois son conjoint, sans jamais le nommer, en insistant sur un amour réciproque, il devient en quelque sorte un second personnage dans ce poème. Les émotions sont très présentes tout au long du poème : la tristesse, l'amour, la reconnaissance, la fidélité, la douleur. Mais aussi la volonté que l'on se souvienne d'elle, plus précisément son époux. Elle pense à l'avenir, aux souvenirs que son mari garde d'elle à la suite de son décès.

Ce qui est interpellant dans cette inscription, c'est que son statut juridique n'est précisé que dans les quelques dernières lignes, aucune référence n'y est faite avant. Tout au long du poème on voit la femme, l'épouse, une personne aimée et la fin fait apparaître l'esclave impériale. On l'apprend à travers la formulation traditionnelle des épitaphes (nom, statut, âge,

²¹² Voir la partie du Chapitre III destiné au poème de *Daphnis*, p. 110.

²¹³ POMEROY, 1995, p. 191.

hic sita est)²¹⁴. Son identité servile s’efface un instant pour laisser place à son identité de femme et d’épouse.

Le poème n’a très probablement pas été écrit par *Severa* elle-même. Hamdoune consacre, en effet, un article sur une épitaphe versifiée d’un esclave de la *familia* de Juba II²¹⁵. Dans son étude, elle cite le poème de *Severa* après son analyse dans le but de lister d’autres exemples existants. Cela permet de replacer l’épitaphe de *Severa* dans un ensemble plus large d’inscriptions versifiées associées à des individus appartenant ou ayant appartenu à la population servile. L’inscription que Hamdoune analyse présente deux individus esclaves. Selon elle, lorsqu’on s’intéresse aux textes versifiés, il est rare que l’on puisse attribuer leur rédaction directement à un esclave²¹⁶. La majorité de ces exemples montrent des couples de deux esclaves ou d’un esclave et d’un individu libre. Même s’il existe quelques exemples pour l’Afrique proconsulaire ou pour Rome, cela reste de rares cas dans l’ensemble des inscriptions funéraires serviles.

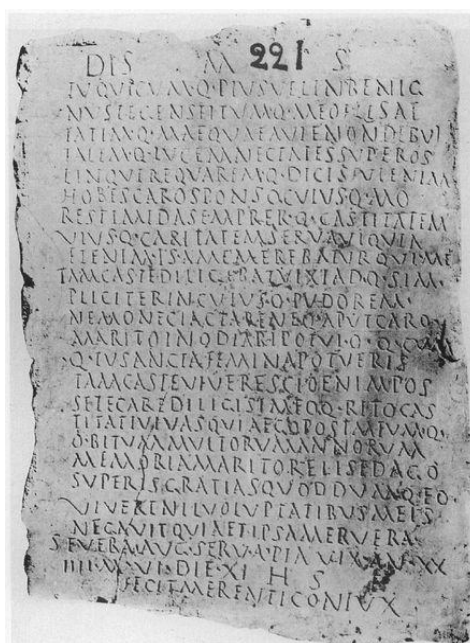
L’impossibilité d’attribuer avec certitude l’écriture de ce poème funéraire à *Severa* ou à son époux nous demande de distinguer la capacité d’un esclave à être représenté de sa capacité à en être l’auteur. Cette inscription participe à la mémoire de la défunte sans pour autant qu’il y ait eu une prise de parole de sa part. Dans une perspective de *history from below*, l’épitaphe donne certes accès à la représentation d’un individu servile, mais ne permet pas de déterminer qui est vraiment l’auteur.

²¹⁴ LASSÈRE 2005, p. 8.

²¹⁵ HAMDOUNE, 2016.

²¹⁶ *Ibid.*

Fig. 6 : Visuel de l'inscription *CIL VIII, 13134*



Le monument funéraire de *Severa* est gravé sur une pierre rectangulaire, dont les dimensions exactes ne sont pas connues. Le texte occupe la majeure partie du champ épigraphique, sans aucun décor supplémentaire. La longueur du texte est l'élément visuel majeur, cela contraste avec la majorité des inscriptions funéraires des esclaves qui sont habituellement succinctes. Mais sinon, le monument ne se distingue pas de reste des visuels présents dans le *corpus*.

XII. Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les différents éléments de représentation des esclaves dans les inscriptions funéraires.

Tout d'abord avec les fonctions exercées par les esclaves, qui comme il a pu être observé, sont mentionnées pour peu d'individus. Il faut prendre en compte que les inscriptions funéraires sont un biais de sélection. Elles ont davantage de chance de conserver la mémoire d'individus occupant des fonctions valorisées ou spécialisées que celles des esclaves anonymes affectés aux travaux les plus pénibles. Le *corpus* met principalement en avant des esclaves exerçant des fonctions qualifiées, cela ne représente pas l'ensemble de la population servile de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Si leur statut juridique les place dans une position de dépendance, ces fonctions montrent leur capacité à agir au sein de l'administration impériale. Les esclaves participent activement au bon fonctionnement de la société romaine.

L'étude onomastique permet ensuite de montrer la richesse et la diversité des anthroponymes présents dans le *corpus*. Le nom est, dans la majorité des cas, l'un des rares éléments de représentation de l'esclaves dans les inscriptions funéraires. Nous avons pu observer un certain nombre d'anthroponymes d'origine grecque, ce qui ne donne pas forcément l'origine géographique des esclaves, mais qui démontre que Carthage suit les modes et les codes du monde servile romain. Certains noms renvoient à des qualités morales, à des divinités ou encore à des références mythologiques ou géographiques. L'onomastique est un élément essentiel de l'identité des esclaves, elle révèle la complexité des origines culturelles, mais aussi de quelle manière dans certains cas cela peut servir à un héritage familial.

Les inscriptions mettent aussi en évidence les relations sociales et leur importance dans la vie des esclaves, jusqu'à ce que cela devienne un élément de leur identité dans leur mémoire funéraire. Les relations entre parents et enfants, entre conjoints et, dans une moindre mesure, les liens professionnels occupent une place centrale dans le *corpus*. Cela montre que les esclaves ne se définissent pas uniquement par leur statut juridique ou leur fonction, mais avant tout par les liens qui les unissent à leur entourage.

Enfin, les nombreux termes de valorisation ou d'affection montrent que les épitaphes constituent bien plus qu'un simple témoignage administratif. Elles peuvent devenir un espace d'expression pour les commémorants, ils peuvent célébrer les qualités morales des défunts, leurs mérites et les liens affectifs qui les unissaient.

Ainsi, les inscriptions funéraires permettent d'avoir une image plus nuancée de la population servile de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Derrière ces dernières, qui peuvent paraître simples au premier abord, apparaissent des individus dotés d'une identité propre, définie par leur activité professionnelle, leurs noms, leurs relations sociales et les émotions exprimées. Les esclaves se révèlent comme étant des acteurs capables d'affirmer leur place dans la société romaine et de construire une mémoire funéraire.

Chapitre III – Les affranchis au prisme des inscriptions funéraires

À la suite de l'étude consacrée aux esclaves, ce troisième et dernier chapitre s'intéresse aux affranchis de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère. Les inscriptions funéraires du *corpus* de sources nous permettent d'analyser comment ces individus, désormais libres, sont représentés ou se représentent eux-mêmes.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les différentes facettes de cette représentation. Ceci avec des tableaux qui permettent une analyse aussi bien qualitative que quantitative des fonctions, de l'onomastique, ainsi que des relations sociales et tout ce qui en découle.

Dans la continuité de la démarche de « l'histoire vue d'en bas », des inscriptions spécifiques servent d'exemples et sont analysées au fur et à mesure du chapitre. Pour finir avec un cas de poème funéraire comme pour le chapitre précédent.

De plus, l'objectif de ce chapitre est également de déterminer l'*agency* des affranchis et de mettre en avant les différences remarquées entre les hommes et les femmes affranchis.

XIII. Les fonctions occupées par les affranchis

Tout comme pour les esclaves, analyser les fonctions des affranchis à Carthage permet d'en savoir plus sur leur rôle économique et leur place dans la société. Cela permet plus particulièrement d'interroger leur place dans la société après l'affranchissement.

L'affranchissement permet effectivement un changement de statut juridique, mais pas nécessairement une rupture totale avec les activités professionnelles des individus concernés. Les inscriptions du *corpus* révèlent même une forte continuité entre les fonctions exercées par les esclaves et celles exercées par les affranchis, notamment au sein de l'administration impériale. Toutefois, elles mettent également en lumière des trajectoires diverses et marquées par des responsabilités, dans certains cas une vraie promotion sociale.

L'analyse de ces fonctions donne la possibilité d'appréhender les possibilités d'évolution offerte aux affranchis, et aussi d'appréhender l'*agency* de ces individus.

Tableau 15 : Fonctions exercées par les affranchis au sein du *corpus*

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Affranchi impérial ou privé</u>	<u>Fonction</u>	<u>Défunt (D.) ou commémorant (C.)</u>	<u>Lieu exact</u>
<u>AE 1924, 33</u>	Privé	Prêtre de Cérès	Défunt	
<u>CIL VIII, 12595</u>	Impérial	<i>tabularius</i>	Défunt	
<u>CIL VIII, 24702</u>	Impérial		Défunt	
<u>CIL VIII, 12596</u>	Impérial		Défunt	
<u>CIL VIII, 12598</u>	Impérial	<i>adiutor des tabularii</i>	Défunt	
<u>CIL VIII, 12639</u>	Impérial	Inspecteur agraire	Défunt	
<u>CIL VIII, 12655</u>	Impérial	Procurateur aux quatre douanes d'Afrique	Défunt	Cimetière des <i>officiales</i> , site A
<u>CIL VIII, 12879</u>	Impérial	Procurateur de la région d' <i>Assuritana</i>	Commémorant	Cimetière des <i>officiales</i> , site A

Sur les vingt-et-un affranchis attestés, seuls huit d'entre eux se voient mentionner leur fonction. Pour la grande majorité, ils sont au centre de l'inscription en tant que défunts. Même si l'un d'entre eux²¹⁷ est commémorant et dédie l'inscription à un esclave. Le lieu exact de découverte de l'inscription (comme étant le cimetière des *officiales*) n'est certain que pour deux références. Comme déjà mentionné dans le chapitre précédent, cet espace funéraire est étroitement lié aux esclaves et aux affranchis ayant exercé une fonction dans l'administration impériale. Le partage d'un espace funéraire démontre l'existence de communautés professionnelles.

²¹⁷ CIL VIII, 12879 : « *Hypnus*, pieux, a vécu 23 ans. Il repose ici. *Asiaticus*, affranchi d'Auguste, procurateur de la région d'*Assuritana*, a fait ceci, à ses frais, pour son élève pieux qui l'a mérité ».

Deux fonctions attestées parmi les affranchis étaient déjà présentes chez les esclaves : *adiutor* des *tabularii*²¹⁸ et *tabularius*²¹⁹. L'affranchissement ne signifie pas forcément un changement de fonction, mais un changement de statut juridique. Certains individus gardent donc le même poste, même après l'obtention de la liberté. Il est tout de même possible de constater que des nouvelles fonctions moins conventionnelles apparaissent dans le *corpus* de sources, et surtout des fonctions qui permettent aux affranchis d'avoir plus d'*agency* que lorsqu'ils étaient esclaves.

Le premier affranchi du *corpus*, *Publius Valerius Alexa*²²⁰, occupe la fonction de prêtre de Cérès²²¹. Il est chargé du culte rendu à la déesse de l'agriculture, de la fertilité et des moissons. Il participe aussi à l'organisation des cérémonies religieuses, aux sacrifices et à l'entretien du culte. Que cette fonction soit attestée pour un affranchi est intéressant car l'individu n'y aurait pas eu accès en tant qu'esclave²²². L'affranchissement permet aux individus d'avoir une ascension professionnelle, et cela permet également une meilleure intégration dans la vie religieuse.

*Titus Flavius Dapnus*²²³, un affranchi impérial, est attesté dans son épitaphe comme étant un inspecteur agraire ou un *agrimensor*. Deux esclaves occupent également cette fonction²²⁴, c'est un poste à responsabilités qui peut donc être effectué pendant la période servile et aussi une fois l'affranchissement obtenu. La vie professionnelle des affranchis peut suivre une continuité similaire à sa période d'asservissement.

Des fonctions plus rares font aussi partie du tableau, le poste de *procurator* est attesté deux fois au sein du *corpus*. *Pythagoras*²²⁵ est procurateur aux quatre douanes d'Afrique et *Asiaticus*²²⁶ lui est procurateur de la région d'*Assuritana*. Cette fonction est exclusivement réservée à des individus libres et cela démontre une nouvelle fois que l'affranchissement permet d'accéder à des fonctions plus importantes.

²¹⁸ Assistant des *tabularii*.

²¹⁹ Une sorte de comptable, chargé des transactions monétaires.

²²⁰ *AE* 1924, 33.

²²¹ GASCOU, 1987, p. 95-128.

²²² *Ibid.*

²²³ *CIL* VIII, 12639.

²²⁴ *CIL* VIII, 12637 et *CIL* VIII, 24690.

²²⁵ *CIL* VIII, 12655.

²²⁶ *CIL* VIII, 12879.

Le procureur aux quatre douanes est un haut responsable dans l'administration impériale chargé de gérer les revenus, les domaines et les biens appartenant à l'État ou à l'empereur dans la province d'Afrique²²⁷. *Pythagoras* supervise également les recettes fiscales, contrôle les dépenses et dirige le personnel administratif composé de nombreux esclaves et d'affranchis²²⁸. Ce cas démontre la possibilité des affranchis impériaux d'accéder aux promotions de postes au sein de l'administration. Dans la bibliographie moderne, *Pythagoras* n'a pas de notice qui lui est consacrée dans l'ouvrage de Pflaum : *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain* (1960) sûrement à cause d'un manque d'informations sur lui. Cependant, nous pouvons le retrouver dans Boulvert²²⁹. Selon ce dernier, il est courant que des affranchis soient préposés à devenir procureur dans les provinces impériales ou sénatoriales, c'est loin d'être un cas isolé.

Enfin, le procureur de la région d'*Assuritana* administre une circonscription territoriale relevant de l'autorité impériale²³⁰. *Asiaticus* veille à la gestion des biens, au fonctionnement des domaines et au contrôle du personnel placé sous sa responsabilité²³¹. Elle témoigne également du rôle majeur que certains affranchis impériaux pouvaient avoir dans la gestion locale des intérêts de l'empereur. De même que pour *Pythagoras*, *Asiaticus* n'a pas de notice dans la bibliographie moderne. Une conséquence directe du manque d'informations sur lui et du fait qu'aucune autre attestation n'est faite de lui dans l'épigraphie.

Les fonctions recensées dans le *corpus* témoignent d'une réelle continuité entre la période de servitude et l'affranchissement en termes d'opportunités professionnelles. Des postes comme celui de *tabularius* et de ses assistants montrent que les compétences acquises au sein de l'administration impériale continuent à être mobilisées. Cependant, les inscriptions révèlent également une évolution dans certaines carrières : quelques affranchis accèdent à des fonctions à hautes responsabilités, comme les procuratèles impériales, ou à des charges religieuses.

Ces responsabilités traduisent non seulement la confiance accordée aux affranchis par l'administration impériale, mais aussi l'intégration de ces derniers dans les structures civiques et administratives de la province d'Afrique. Ainsi, si leur passé servile est toujours mentionné

²²⁷ LEFEBVRE, 2011, p.105-152.

²²⁸ BOULVERT, 1970, p. 266.

²²⁹ *Ibid.*, p. 275.

²³⁰ GONZALEZ BORDAS et CHERIF, 2018, p. 1423-1453.

²³¹ *Ibid.*

dans leurs inscriptions, l'exercice de ces fonctions participe à la construction d'une nouvelle identité sociale et professionnelle. Cela illustre les marges d'actions dont pouvaient disposer certains affranchis, capables de mettre à profit les compétences acquises durant leur servitude pour occuper une place reconnue dans la société.

XIV. L'onomastique des affranchis

L'onomastique permet de déterminer le statut des individus, même si ce dernier n'est pas clairement attesté dans l'inscription. Pour reconnaître des individus libres ou affranchis, les *tria nomina* sont d'une grande aide (*praenomen*, *nomen* et *cognomen*)²³². Cette pratique suit des règles assez strictes au sein de la société romaine, le *nomen* et *praenomen* peuvent souvent se léguer de père en fils sur plusieurs générations²³³. Le *cognomen* permet d'identifier les différents membres d'une même famille, il peut également être légué. Les hommes ont plus d'impact onomastique sur les descendants que les femmes, il est en effet plus rare de voir des nomenclatures d'enfants similaires à la mère²³⁴. Cela ne se produit pas dans le *corpus* épigraphique. L'affranchissement permet aux individus de potentiellement construire une identité familiale et un héritage comme les personnes nées libres, même si ce phénomène n'est pas observable au sein des sources de ce travail.

Les affranchis occupent une sorte de position intermédiaire, leur nomenclature dépend en partie de leur patron²³⁵. Il garde donc cette relation de dominance avec son ancien maître jusque-là fin de sa vie²³⁶. Devenir un individu libre entraîne une transformation profonde du nom : ils passent d'un nom unique à une nomenclature composée de plusieurs éléments. Les affranchis reprennent le *nomen* et *praenomen* de leur maître, et gardent souvent leur *cognomen* (nom unique).

²³² SALWAY, 1994, p. 127.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ DONDIN-PAYRE, 2011, p. 13-36.

²³⁶ MOURISTEN, 2011, p. 6-7.

Tableau 16 : Noms des affranchis attestés

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Noms</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt ou commémorant</u>	<u>Origine</u>
<u>AE 1924, 33</u>	<i>Publius Valerius Alexa</i>	Privé	Défunt	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 12596</u>	<i>Titus Flavius Tertius</i>	Impérial	Défunt	Latine
<u>CIL VIII, 12595</u>	<i>Titus Flavius Laetus</i>	Impérial	Défunt	Latine
<u>CIL VIII, 12602</u>	<i>Fortunata</i>	Impériale	Commémorante	Latine
<u>CIL VIII, 12639</u>	<i>Titus Flavius Dapnus</i>	Impérial	Défunt	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 12655</u>	<i>Pythagoras</i>	Impérial	Défunt	Grecque
<u>CIL VIII, 12770</u>	<i>Gaius Iulius Herma</i>	Privé	Défunt	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 12857</u>	<i>Marcus Ulpus Clarus</i>	Impérial	Défunt	Latine
<u>CIL VIII, 12879</u>	<i>Asiaticus</i> ²³⁷	Impérial	Commémorant	Latine
<u>CIL VIII, 12949</u>	<i>Publius Annus Natalis</i>	Privé	Commémorant	Latine
<u>CIL VIII, 12951</u>	<i>Publius Aelius Euhodus</i>	Impérial	Commémorant	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 13035</u>	<i>Titus Flavius Eunoicus</i>	Impérial	Défunt	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 13140</u>	<i>Sextia Sperata</i> ²³⁸	Privée	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 13289</u>	<i>Modia Grata</i>	Privée	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 24702</u>	<i>Publius Aelius Optatus</i>	Impériale	Défunt	Latine
<u>CIL VIII, 24713</u>	<i>Spendo...</i> (inscription)	Impérial	Commémorant	Latine

²³⁷ SOLIN H. , 2003, p. 652-653.

²³⁸ *Sperata* est un dérivé du *cognomen Speratu* qui est lui-même dérivé de *Speratianus*. Ces noms ne sont pas très répandus. (BEN ROMDHANE H., 2018, p. 424.)

	lacunaire)			
<u>CIL VIII,</u> <u>24734</u>	<i>Daphnis</i>	Privée	Défunte	Grecque
	<i>Hermes</i>	Privé	Juste citer dans le poème funéraire de son épouse.	Grecque
<u>CIL VIII,</u> <u>24760</u>	<i>Flavia Tertia</i>	Impériale	Défunte	Latine

Ce tableau réunit les noms des affranchis attestés du *corpus* de sources et donne leur statut juridique précis ainsi que leur place dans l'inscription, en plus de l'origine de leurs noms. Ils sont au nombre de dix-neuf et représentent un peu plus de la moitié des individus affranchis ou libres recensés²³⁹.

La majorité sont des affranchis impériaux (douze), mais seulement sept portent les *tria nomina* : *Titus Flavius Tertius*²⁴⁰, *Titus Flavius Laetus*²⁴¹, *Titus Flavius Dapnus*²⁴², *Titus Flavius Eunoicus*²⁴³, *Publius Aelius Euhodus*²⁴⁴, *Publius Aelius Optatus*²⁴⁵ et *Marcus Ulpius Clarus*²⁴⁶. La nomenclature de ces derniers témoigne du lien direct avec les dynasties impériales. *Flavius* qui renvoie aux empereurs flaviens, *Aelius* renvoie à la famille de l'empereur Hadrien et *Ulpius* à Trajan²⁴⁷. Les *cognomina* de trois d'entre eux sont d'origine grecque (*Dapnus*, *Eunoicus* et *Euhodus*).

Certains affranchis impériaux sont présentés avec une nomenclature plus réduite. *Spendo*²⁴⁸ parce que son inscription est lacunaire, *Flavia Tertia*²⁴⁹ parce que les femmes laissent tomber le *praenomen*²⁵⁰. Il reste tout de même deux hommes et une femme qui portent

²³⁹ Voir tableau du chapitre I, p. 26.

²⁴⁰ *CIL VIII*, 12596.

²⁴¹ *CIL VIII*, 12595.

²⁴² *CIL VIII*, 12639.

²⁴³ *CIL VIII*, 13035.

²⁴⁴ *CIL VIII*, 12951.

²⁴⁵ *CIL VIII*, 24702.

²⁴⁶ *CIL VIII*, 12857.

²⁴⁷ NADDARI., 2020, p. 509-524.

²⁴⁸ *CIL VIII*, 24713.

²⁴⁹ *CIL VIII*, 24760.

²⁵⁰ SALWAY, 1994, p. 127.

seulement un *cognomen* : *Pythagoras*²⁵¹, *Asiaticus*²⁵² et *Fortunata*²⁵³. Cela peut être en raison d'un manque de place ou encore que l'inscription privilégie la fonction dans le cas des hommes, et les défunts dans le cas de la femme.

On voit le même schéma se répéter pour les affranchis privés. Trois hommes portent les *tria nomina* : *Publius Valerius Alexa*²⁵⁴, *Gaius Iulius Herma*²⁵⁵ et *Publius Annius Natalis*²⁵⁶. *Alexa* et *Herma* étant des *cognomina* d'origine grecque et *Natalis* d'origine latine. Ensuite, deux femmes suivent la nomenclature classique des femmes libres : *Sextia Sperata*²⁵⁷ et *Modia Grata*²⁵⁸.

Enfin, *Daphnis* et *Hermes* sont des affranchis privés dont uniquement le *cognomen* est mentionné, ils sont tous les deux attestés dans un poème funéraire dédié à *Daphnis* (*CIL* VIII, 24734). Les deux anthroponymes sont d'origine grecque, et même si l'épithaphe insiste sur l'affranchissement de la défunte, aucun *nomen* n'est présent.

Contrairement aux esclaves, dont la nomenclature est limitée à un seul anthroponyme, les affranchis montrent une intégration aux normes onomastiques romaines. L'adoption du *praenomen* et *nomen* de l'ancien maître est principalement visible chez les affranchis impériaux, au vu de leur présence majoritaire dans le *corpus*. Il est aussi possible de voir des nomenclatures dans lesquelles se mélangent les origines latines et grecques. Rappelons que l'origine linguistique des noms ne signifie pas que les individus les portent sont de cette origine ethniques. Comme déjà constaté pour l'onomastique des esclaves, les *cognomina* grecs sont très courants dans la population servile et il est donc logique de les retrouver dans les nomenclatures des affranchis.

²⁵¹ *CIL* VIII, 12655.

²⁵² *CIL* VIII, 12879.

²⁵³ *CIL* VIII, 12602.

²⁵⁴ *AE* 1924, 33.

²⁵⁵ *CIL* VIII, 12770.

²⁵⁶ *CIL* VIII, 12949.

²⁵⁷ *CIL* VIII, 13140.

²⁵⁸ *CIL* VIII, 13289.

Tableau 17 : Noms des individus affranchis non-attestés ou libres

<u>Référence de l'inscription</u>	<u>Noms</u>	<u>Impérial ou privé</u>	<u>Défunt ou commémorant</u>	<u>Origine</u>
<u>CIL VIII, 12620</u>	<i>Flavia Atalanta</i> ²⁵⁹	?	Commémorante	Grecque
<u>CIL VIII, 12633</u>	<i>Flavia Fortunata</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 12637</u>	<i>Iulia Primigenia</i>	?	Commémorante	Latine
<u>CIL VIII, 12639</u>	<i>Iulia Fortunata</i>	?	Commémorante	Latine
<u>CIL VIII, 12641</u>	<i>Flavia Tyche</i> ²⁶⁰	?	Commémorante	Grecque
<u>CIL VIII, 12778</u>	<i>Iulia Ultrix</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 12785</u>	<i>Iulia Fortunata</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 12836</u>	<i>Tullia Tertulla</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 12951</u>	<i>Antonia Haline</i>	?	Défunte	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 13092</u>	<i>Octavia Lochias</i>	?	Défunte	Grecque
<u>CIL VIII, 13115</u>	<i>Rabira Spes</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 13189</u>	<i>Caecilia Felicitas</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 24695</u>	<i>Aelia Melpomene</i>	?	Commémorante	Latine et grecque
<u>CIL VIII, 24719</u>	<i>Gargilia Veneria</i>	?	Commémorante	Latine
<u>CIL VIII, 24740</u>	<i>Erucia Vitalis</i>	?	Défunte	Latine
<u>CIL VIII, 24821</u>	<i>Claudia Extricata</i>	?	Commémorante	Latine

²⁵⁹ SOLIN, 2003, p. 577

²⁶⁰ *Ibid*, p. 479-485.

<u>CIL VIII,</u> <u>24807</u>	<i>Titus Flavius</i> <i>Salvius</i>	?	Commémorant	Latine
--	--	---	-------------	--------

Ce tableau reprend l'origine anthroponymique des individus dont le statut juridique n'est pas certain. Seize femmes et un homme sont concernés. Habituellement, nous pouvons déterminer ce statut grâce à la composition de la nomenclature (*tria* ou *duo nomina*)²⁶¹ et avec la mention de l'asservissement (*libertus.a*)²⁶². Or dans ces cas-ci, la mention d'un ancien asservissement n'est pas présente. Il existe tout de même une possibilité que ces femmes soient affranchies. L'onomastique peut parfois donner des indications sur le statut juridique d'un individu, mais elle ne peut pas le confirmer. En ce qui concerne le seul homme de cette liste, *Titus Flavius Salvius*²⁶³, l'hypothèse est qu'il soit un affranchi impérial en raison de son *praenomen* et de son *nomen* qu'il a en commun avec d'autres affranchis impériaux. *Flavius* serait en lien avec la maison impériale, plus précisément les flaviens²⁶⁴. Son statut n'est peut-être pas mentionné à cause de sa place dans l'inscription, c'est assez récurrent pour les individus commémorants de ne pas mentionner leur statut juridique²⁶⁵. En raison d'un manque de place ou de moyen, ou juste pour focaliser l'attention sur le défunt.

Parmi ces femmes, cinq cas sont interpellants : *Flavia Atalanta*²⁶⁶, *Flavia Tyche*²⁶⁷, *Antonia Haline*²⁶⁸, *Octavia Lochias*²⁶⁹ et *Aelia Melpomene*²⁷⁰. En effet, elles portent toutes un *nomen* latin et un *cognomen* grec. De plus, *Flavia* peut aussi être un *nomen* en lien avec la maison impériale (au règne des flaviens)²⁷¹. Les cas des femmes de ce tableau portant *Iulia*, peuvent aussi avoir été asservie et être reliées à la maison impériale (*Iulia Primigenia*, *Iulia Fortunata*, *Iulia Ultrix*)²⁷². Selon Naddari, le *nomen Iulia* révèle très probablement un affranchissement²⁷³. De même pour *Aelia* (au règne d'Hadrien et de ses successeurs), c'est le féminin de *Aelius* qui est porté par un affranchi impérial (*Publius Aelius Euhodus*). L'hypothèse

²⁶¹ DONDIN-PAYRE, 2011, p. 13-36.

²⁶² LASSERE, 2005, p. 8

²⁶³ CIL VIII, 24807.

²⁶⁴ NADDARI, 2020, p. 509-524.

²⁶⁵ Voir Chapitre I, p. 26.

²⁶⁶ CIL VIII, 12620.

²⁶⁷ CIL VIII, 12641.

²⁶⁸ CIL VIII, 12951.

²⁶⁹ CIL VIII, 13092.

²⁷⁰ CIL VIII, 24695.

²⁷¹ NADDARI, 2020, p. 509-524.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

est que ces femmes sont probablement des affranchies impériales. Ensuite, on peut constater que ces anthroponymes grecs sont majoritairement des figures de la mythologie : déesse (*Tyche*), muse (*Melpomene*) ou encore l'héroïne (*Atalanta*). Tous des noms qui ont du succès dans les populations serviles²⁷⁴. Similairement aux hommes, on peut voir les mélanges d'origines dans les nomenclatures, des *praenomina* latins et des *cognomina* grecs.

Depuis le début de ce travail, il est fort de constater que l'étude des femmes esclaves et affranchies est plus compliquée que l'étude des hommes. Aucune d'entre elles ne mentionne sa fonction, contrairement aux hommes qui la précisent même en étant commémorant dans certains cas. Nous avons aussi pu voir des exemples d'inscriptions dans lesquelles le nom de la défunte est à peine mentionné, mais l'homme en dédicace précise sa propre fonction. Les femmes affranchies sont plus en marge que les hommes affranchis, tout comme les femmes esclaves en comparaison avec les hommes esclaves²⁷⁵.

²⁷⁴ SOLIN, 2003.

²⁷⁵ POMEROY, 1995, p. 195.

XV. Les relations mises en avant dans les épitaphes et le vocabulaire utilisé

Comme déjà précisé dans le Chapitre II de ce travail²⁷⁶, les mariages entre un.e esclave et un.e personne libre ne sont pas reconnu juridiquement par le droit romain²⁷⁷, mais ils sont reconnus socialement et constituent presque la moitié des relations conjugales du *corpus*.

Il est courant que les femmes soient affranchies en premier dans les milieux domestiques et chez les fonctionnaires impériaux²⁷⁸. Selon Boulvert, le mariage a souvent lieu avant l'affranchissement de la femme et cela pourrait expliquer pourquoi il y a plus de femmes libres dans le *corpus* de ce travail²⁷⁹. Des relations inégalitaires peuvent naître entre une personne libre ou déjà affranchie et un.e esclave, mais cela est moins probable²⁸⁰.

²⁷⁶ Voir p.66.

²⁷⁷ BOULVERT, p. 257-259.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 274.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*

Tableau 18 : Nombre d'inscriptions impliquant un ou une affranchi.e par type de relations

<u>Types de relations</u>	<u>Nombre d'inscriptions</u>
Parentale : enfant pour parent ²⁸¹	1
Familiale : relations fraternelles ²⁸²	2
Familiale : femme pour sa famille ²⁸³	1
Familiale : père pour sa fille ²⁸⁴	1
Conjugale : deux affranchis ou un.e affranchi.e et une personne libre ²⁸⁵	3
Conjugale : un. affranchi.e ou personne libre et un.e esclave ²⁸⁶	11
Professionnelle : un affranchi dédié à son ancien maître ²⁸⁷	1
Professionnelle : deux hommes libres pour un affranchi ²⁸⁸	1
Professionnelle : élèves pour une affranchie ou libre ²⁸⁹	1
Professionnelle : un affranchi pour son élève ²⁹⁰	1

Ce tableau est similaire à celui du chapitre précédent²⁹¹, ici sont comptabilisées toutes les inscriptions impliquant un affranchi ou un.e individu dont le statut n'est pas certain, peu importe sa place dans le texte. La première constatation est qu'il y a beaucoup moins d'inscriptions pour les affranchis que pour les esclaves, ce qui est attendu au vu de la différence entre le nombre d'esclaves et le nombre d'affranchis dans le *corpus*. Cela ne signifie pas que

²⁸¹ *CIL* VIII, 12633.

²⁸² *CIL* VIII, 13140; *CIL* VIII, 24702.

²⁸³ *CIL* VIII, 12602.

²⁸⁴ *CIL* VIII, 24807.

²⁸⁵ *CIL* VIII, 12639; *CIL* VIII, 12951; *CIL* VIII, 24734.

²⁸⁶ *CIL* VIII, 12602; *CIL* VIII, 12620; *CIL* VIII, 12637; *CIL* VIII, 12641; *CIL* VIII, 12836; *CIL* VIII, 13092; *CIL* VIII, 13115; *CIL* VIII, 13189; *CIL* VIII, 24695; *CIL* VIII, 24719; *CIL* VIII, 24740.

²⁸⁷ *CIL* VIII, 12949.

²⁸⁸ *CIL* VIII, 12655.

²⁸⁹ *CIL* VIII, 12778.

²⁹⁰ *CIL* VIII, 12879.

²⁹¹ Voir Tableau 12 : Nombre d'inscriptions impliquant un ou une esclave par type de relations, p. 65.

les affranchis construisaient moins de relations, c'est une des limites des sources disponibles pour Carthage durant les deux premiers siècles.

Pour les affranchis, la majorité des relations par lesquelles ils sont représentés dans leurs épitaphes sont des relations conjugales (treize). Pour les esclaves, c'étaient les relations familiales qui les représentaient le plus, plus précisément les relations parentales. Ceci est aussi dû au fait de la forte présence d'enfants esclaves dans le *corpus*, aucun d'entre eux n'est attesté comme étant affranchi. Cela confirme l'idée que les relations sociales évoluent au cours de la vie d'un individu et qu'une fois arrivé à l'âge adulte il est plus facilement représenté par une relation conjugale que parentale.

Les inscriptions des individus libres offrent plus de diversité dans les relations professionnelles. Notamment le cas d'un affranchi qui dédie une inscription à son maître, une relation de dominance qui peut se poursuivre après l'affranchissement sous un autre prisme. L'individu concerné voulant certainement montrer sa reconnaissance envers son ancien maître, devenu patron. Il y a également le cas de deux hommes libres dédiant une épitaphe à un affranchi (*Pythagoras*), même si le texte ne permet pas de savoir le lien exact qui les unit, les affranchis peuvent agrandir leur cercle social en dehors de la communauté servile et de leur maître.

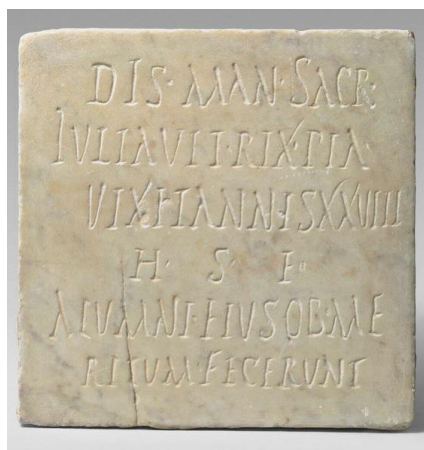
Le cas de *Iulia Ultrix*²⁹² est l'un des plus intéressants, nous savons qu'elle avait des *alumni* sous sa responsabilité car son épitaphe est signée par ces derniers (*alumnus* peut signifier plusieurs choses : élève, un pupille ou un jeune dépendant ayant grandi auprès d'un maître ou même une quasi-adoption²⁹³). Même si son statut juridique n'est pas attesté dans l'inscription, l'hypothèse établie est qu'elle est affranchie impériale en raison de son *nomen*²⁹⁴. Mais aussi par le fait que son inscription ait été retrouvée dans le cimetière des *officiales*.

*Dis Man(ibus) sacr(um) / Iulia Ultrix pia / vixit annis XXVIII / h(ic) s(ita) e(st) / alumni eius
ob me/ritum fecerunt*

Consacré aux Dieux Mânes. *Iulia Ultrix*, pieuse, a vécu 28 ans. Elle repose ici. Ses élèves (personnes élevées par elles, sous sa protection) ont fait ceci pour ses mérites.

CIL VIII, 12778 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

Fig. 7 : Visuel CIL VIII, 12778, conservé au Musée du Louvre



Légende : Marbre, H : 21 cm, L : 21 cm, E : 4,5 cm, poids : 4 kg

Le fait que l'inscription soit gravée dans le marbre, alors que la majorité des inscriptions de ce *corpus* sont gravées dans la pierre, montre que les commémorants avaient plus de moyens que l'esclave moyen. Cette jeune femme entretenait une relation forte avec ses *alumni* pour

²⁹² CIL VIII, 12778.

²⁹³ NIELSEN, 1987, p. 141-188.

²⁹⁴ Voir partie sur l'onomastique, p.92.

qu'ils financent sa sépulture. Même si la nature exacte de cette relation nous échappe, l'inscription met en évidence un réseau de dépendance, de reconnaissance ou d'affection qui dépasse le cercle familial plus récurrent au sein du *corpus*. *Iulia Ultrix* est aussi la seule femme, dont la fonction n'est pas mentionnée, mais qui communique des informations sur le type d'activités professionnelles qu'elle faisait.

*Flaviae Fortunatae / matri piissimae fecit fi[l(ius)] / vix(it) ann(os) LX / Primigenius
Aug(usti) / tabellarius i<m=N>pe(n)sa / sua / h(ic) s(ita) e(st)*

À *Flavia Fortunata*, la mère la plus pieuse (ou mère très pieuse), son fils (a fait ceci pour elle) a vécu 60 ans. *Primigenius*, esclave d'Auguste, *tabellarius* (a fait ceci pour elle), à ses frais. Elle repose ici.

CIL VIII, 12633 (I^{er} siècle)

L'exemple de *Flavia Fortunata* démontre qu'il est possible de déduire le statut juridique des femmes lorsque leur enfant est présent dans l'inscription et que le statut de ce dernier est attesté.

Ici, étant donné que son fils est esclave impérial, nous pouvons en déduire que *Flavia Fortunata* est une affranchie impériale. Pour la simple raison que les enfants esclaves prennent le statut de la mère. Ce qui est curieux, et qui revient de manière récurrente dans le *corpus* de sources, c'est que même si *Flavia Fortunata* est au centre de l'inscription, son statut n'est pas attesté, alors que celui de son fils, qui est en dédicace, l'est. Il mentionne même sa propre fonction sans mentionner celle de sa mère, ce qui n'est pas étonnant en soi. Cette inscription montre un cas aussi particulier, l'âge de la défunte n'est même pas mentionné alors que c'est la norme des inscriptions funéraires. Ce type de cas aide à comprendre les normes sociales de l'époque, les femmes sont effectivement plus marginales que les hommes au sein du même groupe de subalterne. Plusieurs exemples montrent que les hommes commémorants donnent plus d'informations sur leur propre identité que sur celle de la défunte. Pour *Flavia Fortunata* l'identité de son fils passe avant la sienne même en étant affranchie.

D(is) M(anibus) s(acrum) / Primus Aug(usti) ser(vus) adiut(or) tab(ulariorum) / p(ius) v(ixit) a(nnos) XXXXIII Victoria fil(ia) / p(ia) v(ixit) a(nnos) VIII Primigenia fil(ia) / p(ia) v(ixit) a(nnos) III Fortunata Aug(usti) lib(erta) / viro et fil(iis) merentib(us) fecit / h(ic) s(iti) s(unt)

Consacré aux Dieux Mânes. *Primus* esclave d'Auguste, *adiutor* des *tabularii*, pieux a vécu 43 ans. *Victoria* sa fille, pieuse, a vécu 8 ans. *Primigenia* sa fille, pieuse, 3 ans. *Fortunata*, affranchie d'Auguste, a fait ceci pour ces enfants et son mari méritant. Ils reposent ici.

CIL VIII, 12602 (II^e siècle)

Pour cette autre *Fortunata*, qui est attestée comme étant affranchie impériale et qui dédie une épitaphe à sa famille, seul son *cognomen* est mentionné. C'est l'un des cinq cas du *corpus*, la seule femme avec *Daphnis*²⁹⁵. Sur les trente-huit individus concernés, cela reste donc une minorité. Étant donné que cette inscription est destinée à une famille d'esclaves, peut-être que *Fortunata* a voulu prendre la même nomenclature que les individus à qui elle dédie l'inscription. Dans le but de montrer qu'ils étaient une famille. Cela dit, même en gardant son nom simple, elle précise son statut juridique. Elle est la seule femme à le faire au sein du *corpus* en tant que commémorante.

Cette inscription témoigne des trajectoires complexes que peuvent prendre les familles d'esclaves impériaux. Comme déjà dit auparavant, il n'est pas rare que les femmes esclaves impériales obtiennent leur affranchissement plus vite que les hommes. C'est le cas de *Fortunata*, qui a dû donner naissance à ses filles avant son affranchissement pour qu'elles portent toutes deux le statut d'esclave. Le centre de cette épitaphe est la relation familiale qui unit les quatre individus mentionnés. *Fortunata* est l'une des quatre femmes du *corpus* (esclaves compris) à dédié une inscription à ses enfants, et elle est la deuxième à mentionner son nom.

Ce qui est intéressant c'est que *Fortunata* est l'un des rares cas de femmes dans lequel nous pouvons analyser la manière dont elle se représente elle-même. Elle se définit par sa relation d'épouse et de mère, elle ne donne même que son *cognomen* pour suivre la nomenclature de sa famille. Son mari, cependant, est défini par son statut et sa fonction. Cette inscription démontre une nouvelle fois les normes au sein de la société romaine.

²⁹⁵ Le poème funéraire qui est analysé à la fin de ce chapitre.

*Dis Manibus sacrum / Caecilia Felicitas / pia vix(it) ann(os) XXI / h(ic) s(ita) e(st) / Viator
Aug(usti) ser(vus) adiutor / tabul(ariorum) coniugi merenti fecit*

Consacré aux Dieux Mânes. *Caecilia Felicitas*, pieuse, a vécu 21 ans. Elle repose ici. *Viator*, esclave d'Auguste *adiutor* des *tabularii*, a fait ceci pour son épouse méritante.

CIL VIII, 13189 (II^e siècle)

En comparaison avec l'inscription précédente de *Fortunata*, celle-ci dédiée à *Caecilia Felicitas* par son époux *Viator* et montre un autre cas de représentation féminine. Ici, la défunte est représentée par ses *duo nomina*, sans précision de statut juridique ou son âge. Le dédicant se représente par son nom, son statut et sa fonction. Ce n'est pas le premier homme du *corpus* à utiliser ce procédé, il est intéressant de remarquer que cela semble normal de mettre en avant la fonction des hommes même quand ils ne sont pas au centre de l'épithaphe. *Caecilia Felicitas* est aussi représentée par son statut d'épouse, même si la relation n'est pas reconnue juridiquement.

*Dis Manibus sacr(um) / Salvia Aug(usti) ser(va) pia / vixit an(nos) XXXVIII h(ic) s(ita) e(st) /
T(itus) Flavius Salvius p(ro) p(ietate) f(ieri?) f(ecit)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Salvia*, esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 38 ans. Elle repose ici. *Titus Flavius Salvius*, son père, a fait ceci pour la piété.

CIL VIII, 24807 (II^e siècle)

Dans ce cas-ci, c'est un père qui dédie une épithaphe pour sa fille. *Salvia* est représentée par son nom, son statut et son âge, ainsi que par sa relation avec son père. Étant donné qu'elle est esclave impériale, nous pouvons déduire que sa mère, même si elle n'est pas mentionnée dans l'inscription, est aussi une esclave impériale.

Titus Flavius Salvius ne précise pas son statut juridique en tant que dédicant, mais nous pouvons déduire qu'il est affranchi impérial grâce à son *praenomen* et *nomen*. Quatre autres affranchis impériaux du *corpus* les portent, et comme il est moins courant pour les commémorants de préciser leur statut, il est fort probable qu'il soit un ancien esclave.

Nous pouvons aussi constater, comme dans certaines inscriptions du second chapitre dédié aux esclaves, une continuité familiale des noms. *Salvia* étant la féminisation de *Salvius* et ces anthroponymes étant assez courant chez les esclaves, cela ne fait que renforcer l'idée que le père est un affranchi impérial²⁹⁶. Mais aussi qu'une affirmation d'une identité familiale est possible pour les populations serviles.

Dis Manibus sacrum / MM(arci) Coccei Verecundus / et Verus Pythagorae Aug(usti) / lib(erto) proc(uratori) IIII p(ublicorum) A(fricae) bene merenti / h(ic) s(itus) e(st)

Consacré aux Dieux Mânes. *Marcus Cocceus Verecundus* et *Marcus Cocceus Verus* ont fait ceci pour *Pythagoras*, affranchi d'Auguste procureur aux quatre douanes d'Afrique, qui l'a bien mérité. Il repose ici.

CIL VIII, 12655 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

Contrairement aux inscriptions précédentes, celle de *Pythagoras* ne met pas forcément de relation particulière en avant. Il n'est pas possible de savoir le lien qui l'unit aux deux personnes qui lui dédie cette épitaphe, ce qui est sûr c'est que ces deux personnes sont libres. Ils choisissent également de représenter le défunt avec seulement son *cognomen* et non les *tria nomina* alors qu'il est attesté comme étant un affranchi impérial. Au vu de l'importance de la fonction de *Pythagoras*, il est encore plus curieux que juste son surnom soit mentionné. C'est également la seule attestation de lui présente dans les sources épigraphiques, et même s'il est récurrent pour les affranchis de monter les échelons de l'administration romaine, il n'y a pas assez d'éléments sur *Pythagoras* pour qu'il ait une bibliographie moderne développée.

²⁹⁶ SOLIN, 2003.

L'analyse de ces inscriptions met en évidence les relations familiales et conjugales qu'ont les affranchis et le fait qu'elles occupent une place centrale dans leurs représentations funéraires. Qu'il s'agisse de liens entre parents et enfants, des unions conjugales ou encore de relations professionnelles, les épitaphes révèlent l'existence de réseaux sociaux complexes qui dépassent le statut des individus.

Toutefois, une différence notable apparaît entre les hommes et les femmes. Alors que certains hommes se voient mentionner leur fonction lorsqu'ils érigent une inscription, les femmes demeurent presque toujours définies par leurs relations familiales ou conjugales. Même lorsqu'elles sont à l'origine de l'épitaphe et qu'elles jouent un rôle actif dans l'écriture, leur éventuelle activité professionnelle n'est pas mentionnée. Au sein du *corpus* existe le cas de *Iulia Utrix*, dont nous pouvons déduire la nature de la fonction par le fait que ses élèves lui dédient une épitaphe, mais elle n'est pas attestée à proprement parler. Ce silence épigraphique ne doit cependant pas être interprété comme une absence d'agentivité féminine, mais plutôt comme des normes sociales et des codes de représentations.

Tableau 19 : Nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaissent des termes pour désigner le/la partenaire

<u>Termes utilisés pour désigner le/la partenaire</u>	<u>Nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaissent le terme</u>
<i>viro</i> ²⁹⁷	2
<i>uxor</i> ²⁹⁸	1
<i>contubernali</i> ²⁹⁹	1
<i>coniunx</i> ³⁰⁰	7

De la même façon que le tableau du chapitre précédent, celui-ci reprend les termes qu'utilisaient les affranchi.es ou libres pour désigner leur partenaire. Seulement trois inscriptions du *corpus* sont entre un.e affranchi.e et un.e personne libre : *CIL* VIII, 12639; *CIL* VIII, 12951; *CIL* VIII, 24734. Ces dernières sont des relations reconnues juridiquement, et donc l'utilisation de termes comme *viro* ou *coniunx* est normal.

Le reste des huit inscriptions dans lesquelles apparaissent ces termes spécifiques pour décrire le partenaire concernent des couples mixtes comprenant un.e esclave et un.e affranchi.e ou personne libre. Ces relations ne sont donc pas reconnues juridiquement, même si l'un des deux individus est libre puisque aucun esclave ne peut se marier légalement³⁰¹. Les affranchis ou personnes libres sont majoritairement représentés dans des relations avec des esclaves. De plus ces termes ne sont utilisés que pour qualifier des femmes : deux en tant que commémorante qui se représente par *uxor* ou *contubernali* et quatre en tant que défunte qui sont représentées par leur partenaire esclave par *coniunx*. Le ou la personne en dédicace cherche à donner une existence sociale et à une relation qui n'a pas d'existence matrimoniale légale. Dans le cas des affranchis ou personnes libres, ce sont les femmes qui sont les principaux supports des relations conjugales dans ces unions mixtes. Le fait que les femmes soient plus rapidement affranchies que les hommes ne doivent pas être oublié, il est rare de voir des couples mixtes dont l'un des

²⁹⁷ *CIL* VIII, 12639; *CIL* VIII, 24734.

²⁹⁸ *CIL* VIII, 12637.

²⁹⁹ *CIL* VIII, 12641.

³⁰⁰ *CIL* VIII, 24734; *CIL* VIII, 12836; *CIL* VIII, 12951; *CIL* VIII, 13115; *CIL* VIII, 13189; *CIL* VIII, 24740.

³⁰¹ BOULVERT, 1974, p. 259-260.

individu est né libre. Il est fortement envisageable que ces relations commencent dans une situation servile et qui se poursuit même lorsque la femme devient affranchie.

*Dis Manibus sacr(um) / Anteros Aug(usti) ser(vus) pediseq(uus) / pius vix(it) ann(os) XXXX /
Flavia Tyche contubern(ali) / de suo fecit h(ic) s(itus) e(st)*

Consacré aux Dieux Mânes. *Anteros*, esclave d'Auguste, *pedisequus*. Il a vécu 40 ans. *Flavia Tyche*, sa compagne, pour son compagnon à ses frais. Il repose ici.

CIL VIII, 12641 (cimetière des *officiales*, site A. II^e siècle)

L'exemple de l'épithaphe de *Anteros* est la seule inscription de la liste dans laquelle le terme *contubernalis* est utilisé. La conjointe décide de mettre en avant le fait que leur relation ne soit pas reconnue aux yeux du droit romain. Étant donné que l'utilisation de ce terme est minimum (une fois dans ce chapitre et deux fois dans le précédent), il est possible que cela soit une volonté plus que la probabilité de suivre un schéma tout fait. En effet, le terme *coniunx* a plus de succès même dans des relations ne concernant que deux esclaves.

La rareté des couples mixtes au sein du *corpus* n'en rend que plus significative leur représentation épigraphique. Même si la distinction en affranchis ou personnes libres est esclaves est juridiquement déterminante, cela ne semble pas empêcher l'affirmation de liens affectifs ou conjugaux qui sont publiquement revendiqués. Le recours au vocabulaire conjugal ne fait que renforcer leur relation affective dans l'espace funéraire.

Contrairement au Chapitre II, dans lequel la présence d'un tableau réservé aux adjectifs utilisés dans les inscriptions, dans le cas des affranchis, cela n'est pas nécessaire. À part la mention de l'habituel *pius/pia*, quelques *merenti* et la présence de l'adjectif *carrissimae* (très chère) dans *CIL VIII, 13115* faites par un esclave pour son épouse *Rabira Spes* dont le statut n'est pas attesté, aucun adjectif n'est utilisé.

XVI. Représentation de soi : le cas de *Daphnis*

*Daphnis ego Hermetis coniunx sum libera facta / cum dominus vellet primu(m) Hermes liber
ut esset / fato ego facta prior fato ego rapta prior / quae tuli quod ge<n=M>ui gemitus viro
saepe reliqui / quae domino invito vitam dedi proxime nato / nunc quis alet natum quis
vita<m=E> longa(m) ministrat / me Styga quod rapuit tam cito eni(m) a(d) super<i=O>s /
pia vixit annis XXV h(ic) s(ita) e(st)*

Je suis Daphnis, épouse d'Hermès, affranchie quand mon maître le voulut, Hermès fut d'abord libre. Par le destin, j'ai été la première à être affranchie, par le destin aussi la première à être arrachée à la vie. Moi qui ai souffert, moi qui ai souvent laissé à mon mari des gémissements pour ce que j'ai enduré, pour ce que j'ai enfanté. J'ai donné la vie à un nouveau-né, contre la volonté de mon maître. Maintenant qui nourrira cet enfant ? qui lui donnera une longue vie ? Ce que le Styx m'a ravi si tôt, hélas des hauteurs.³⁰²

Elle vécut pieusement 25 ans. Elle repose ici.

CIL VIII, 24734 = AE 1897, 43 = CLE 02115 (I^{er} siècle)

Similaire au cas de *Severa*³⁰³, le cas de *Daphnis* est un poème funéraire, il reste cela dit assez différents dans le traitement de certains thèmes. Si *Severa* est le portrait de la femme et de l'épouse idéale, *Daphnis* offre une inscription où apparaît son affranchissement, la maternité, la souffrance et les limites de la liberté. Cette inscription se distingue également du reste du *corpus* de sources par sa longueur et le langage utilisé. *Daphnis*, ou en tout cas la voix qu'on lui prête, écrit à la première personne et relate aux lecteurs les événements majeurs de sa vie. L'épithèque dépasse ainsi la simple identification de la défunte pour devenir un véritable récit de vie.

Contrairement à *Severa* qui indique son statut juridique à la toute fin de son texte, *Daphnis* en fait un élément central. En effet, elle se présente immédiatement avec son *cognomen*, la mention *liberta* et avec son mari, *Hermes*. Son affranchissement semble être, pour elle, un tournant et un élément majeur de sa vie, immédiatement associé à son union avec *Hermes*. La répétition du terme *fato* souligne le rôle déterminant du destin dans la vie de

³⁰² Traduction personnelle réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle générative (simple prompt de traduction en Janvier 2025).

³⁰³ CIL VIII, 13134. Voir dans le Chapitre II, p. 81.

Daphnis. Alors que l'affranchissement devait lui permettre de débiter une vie de liberté, il est immédiatement suivi de sa mort prématurée.

Tout comme *Severa*, le mari occupe une place importante dans l'inscription. Mais ici, le ton est assez différent. La relation conjugale n'est pas présentée sous l'angle exclusif des valeurs morales, mais à travers le partage de la souffrance. Les gémissements qu'elle laisse à son mari traduisent une douleur commune, faisant de leur couple le principal cadre émotionnel du récit.

La partie la plus exceptionnelle de ce poème est le thème de la maternité. La naissance de son enfant est un moment central dans l'inscription. La maternité de *Daphnis* est immédiatement replacée dans les rapports de dominance puisqu'elle affirme avoir donné naissance "contre la volonté de son maître". Cette précision rappelle que les trajectoires individuelles des esclaves et des affranchis demeurent conditionnées par l'autorité de leur maître. Il est possible que le maître interdise aux esclaves d'avoir des unions conjugales ou d'avoir des enfants, c'était encouragé dans la maison impériale mais pas forcément dans les milieux privés. La maternité continue de jouer un rôle dans l'inscription à travers l'angoisse de *Daphnis*. Elle s'interroge sur l'avenir de son nouveau-né qui est désormais privé de sa mère. Ce témoignage donne les préoccupations attribuées à une femme issue du monde servile : l'accès à la liberté qu'elle souhaitait, la vie conjugale, la maternité et l'angoisse liée à la mort.

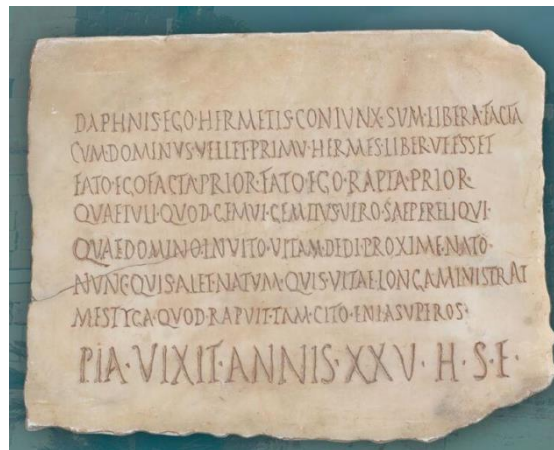
Le cas de *Severa* dresse un portrait moral, le cas de *Daphnis* dresse un petit portrait de vie. *Severa* insiste sur la chasteté, les vertus et l'amour conjugal. Tandis que *Daphnis* insiste sur la liberté, le destin, la maternité et la souffrance. Ces deux exemples démontrent que les individus de ce *corpus* ne s'arrêtent pas à leur simple identification, à leur fonction ou à leurs réseaux sociaux.

Hamdoune mentionne également le cas de *Daphnis* dans son étude, son cas s'inscrit dans les rares phénomènes d'inscriptions versifiées associées à des individus de statut servile³⁰⁴. Au vu de la présence de seulement deux cas sur cent-soixante-et-une inscriptions, le *corpus* de sources démontrent que même si la poésie funéraire n'est pas totalement absente dans les milieux serviles, cela reste exceptionnel. Et même s'il est fort probable que le poème en question n'ait pas été écrit par *Daphnis* ou *Hermes*, cette inscription témoigne de

³⁰⁴ HAMDOUNE, 2016.

l'importance donnée à la représentation dans la mémoire funéraire et à la commémoration d'individus esclaves ou affranchis.

Fig. 8 : Visuel de *CIL VIII, 24734*



Le monument funéraire de *Daphnis* est gravé sur une pierre rectangulaire dont les dimensions exactes ne sont pas connues. En comparaison avec celle de *Severa*, le texte est plus court et beaucoup moins dense, ce qui le rend plus lisible. On distingue également clairement la dernière ligne et est plus large que les autres, mettant ainsi en place une hiérarchisation visuelle du texte. “Elle vécut pieusement 25 ans. Elle repose ici”, attire tout de suite le regard et rappelle la nature du monument.

XVII. Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les différents éléments de représentations des affranchi.es dans les inscriptions funéraires.

Tout d'abord avec les fonctions exercées par les affranchis, qui sont encore moins nombreuses que pour les esclaves, mais qui révèlent une diversité dans les responsabilités. Si certaines fonctions ne sont que le prolongement de leur vie servile, cela montre la continuité des compétences et des carrières dans l'administration impériale. Il faut prendre en compte que les inscriptions funéraires sont un biais de sélection. Elles ont davantage de chance de conserver la mémoire d'individus occupant des fonctions valorisées. D'autres fonctions, comme celle de *procurator*, témoignent de responsabilités plus conséquentes. Les affranchis ont accès à des postes qui leurs auraient été impossible d'occuper en tant qu'esclaves, et ils peuvent donc avoir une véritable ascension professionnelle. Cela témoigne également de la marge d'action dont certains anciens esclaves pouvaient disposer et leur intégration au sein de la société.

L'étude onomastique permet ensuite de montrer la richesse et la complexité des noms pouvant composer la nomenclature des affranchi.es. Les affranchis masculins portent majoritairement les *tria nomina*, tandis que les femmes sont généralement désignées par les *dua nomina*. Ils gardent tout de même un lien fort avec leur identité servile en adoptant le *praenomen* et le *nomen* de leur maître, et ils gardent souvent le *cognomen* qu'ils portaient en tant qu'esclave. Pour les affranchis, l'onomastique apparaît comme étant le reflet d'une identité mixte entre l'adaptation à la société romaine et l'héritage de leur vie servile. Les différentes origines linguistiques au sein d'une même nomenclature démontre la complexité de l'onomastique chez les affranchis.

Les relations sociales et familiales jouent une place importante dans la représentation des affranchis. Les inscriptions mettent en évidence des liens conjugaux, familiaux ou professionnels. Ces derniers, en ayant une place dans leur mémoire funéraire, deviennent un élément à part entière de leur identité. Même après l'affranchissement, les liens qu'ils construisent avec leur entourage en presque central dans leur vie.

Ainsi, l'étude des affranchis permet de prolonger et nuancer les observations déjà faites dans le chapitre réservé aux esclaves. Si l'affranchissement est une rupture dans le statut juridique d'un individu, il ne fait pas pour autant disparaître les relations et les identités développées lors de la période de servitude. Loin de se réduire à leur ancienne condition, les affranchis apparaissent comme des acteurs capables de construire et transmettre une représentation.

Conclusion générale

Au terme de ce travail consacré aux esclaves et aux affranchis de Carthage durant les deux premiers siècles de notre ère, il convient de revenir sur la question qui l'a guidée : comment les esclaves et les affranchis sont-ils représentés dans les inscriptions funéraires et qu'est-ce que cela révèle sur leur identité, relations sociales et *agency* ? Pour cela un *corpus* de cent-soixante-et-une sources épigraphiques a été rassemblé, et a permis de dépasser les représentations produites par l'élite afin d'observer ces individus à travers les traces qu'ils ont laissées.

Dans un premier temps, l'approche quantitative menée a permis de mettre plusieurs caractéristiques générales et certaines tendances du *corpus* en avant. Les inscriptions montrent que les esclaves et les affranchis sont loin d'être absents des sources épigraphiques carthaginoises. Leur présence est toutefois inégale, elle dépend de leur capacité et entourage pour pouvoir accéder à l'expression épigraphique. Plusieurs limites ont été démontrées, comme celle des inscriptions lacunaires qui ont pu être endommagées à travers les siècles. Mais aussi la forte présence de courtes inscriptions, c'est-à-dire des cas dans lesquels seuls les noms et l'âge du défunt sont mentionnés, qui sont au nombre de cinquante-huit. De plus, la majorité des inscriptions ne mentionne pas de commémorants ce qui entrave fortement l'étude de l'*agency* et de l'identité des individus. Le *corpus* ne peut être considéré comme un reflet exhaustif de la population servile de Carthage, il a été établi que seuls les plus privilégiés avaient accès à une mémoire funéraire. Il constitue plutôt une sélection de trajectoires individuelles rendues visibles dans la pierre. Au-delà de la formalité des inscriptions funéraires qui attestent du décès d'un individu, il faut également considérer ces sources comme des actes de représentations et de mémoire.

Dans un second temps, l'étude s'est concentrée plus particulièrement sur les esclaves du *corpus* qui sont au nombre de cent-nonante-sept. Ce chapitre a notamment démontré que le statut juridique de ces individus ne suffit pas à rendre compte de leur place dans la société. Les fonctions professionnelles sont attestées pour seulement trente-cinq esclaves, elles témoignent de la diversité des responsabilités qui peuvent leurs être confiées. Les fonctions les plus présentes parmi les esclaves sont celles faisant partie de l'administration impériale, occupées par des esclaves faisant partie de la *familia Caesaris* (esclaves impériaux). La fonction la plus courante étant *adiutor* des *tabularii* et celle demandant le plus de responsabilité étant

dispensator. Mais aussi les esclaves peuvent être employés dans des domaines liés à la gestion des terres ou à l'élevage en étant qu'esclave impérial. Cette diversité révèle une population servile présente dans plusieurs domaines de la société et disposant, dans certains cas, de compétences et de responsabilités importantes. La mention des fonctions dans les inscriptions funéraires démontrent que cela faisait partie de l'identité des esclaves, mais aussi une forme de valorisation des individus. L'esclave n'est plus uniquement défini par son statut, mais également par son occupation quotidienne et la place qu'il occupe dans un environnement professionnel.

L'élément qui est systématiquement mentionné dans les épitaphes des esclaves, à part dans des cas de mauvaise conservation, est le nom du défunt. C'est souvent l'une des seules choses que l'on sait sur l'identité de ces individus. Il convenait donc d'analyser l'onomastique des esclaves du *corpus* pour voir les potentielles tendances. Il a été démontré que l'origine du nom ne signifie pas pour autant que l'esclave avait cette origine ethnique. La prédominance des noms latins dans la cité carthaginoise, ainsi que des noms largement diffusés dans la population servile comme celui de *Felix*, témoigne de l'intégration dans les normes onomastiques de la société romaine. Cela dit, la forte présence des noms d'origine grecque témoigne de la diffusion d'effets de mode au sein de l'Empire.

Les relations sociales présentes dans les inscriptions est un autre élément particulièrement révélateur. Les épitaphes témoignent que les liens que construisent les esclaves dépassent parfois les relations familiales et conjugales. Même si les relations familiales restent celles qui sont majoritairement attestées, particulièrement celles entre parents et enfants, ce qui est expliqué par la forte présence d'enfants parmi la population servile. Ensuite, les relations conjugales sont aussi fortement présentes, et même si les esclaves n'ont pas le droit de se marier en théorie, ils utilisent des termes comme *viro* ou *coniunx* pour qualifier leurs partenaires. C'est aussi grâce à ces relations conjugales qu'il est possible de constater les différences de représentations entre les hommes et les femmes esclaves. Les femmes sont systématiquement représentées par leur nom, leur statut ou leurs relations avec un partenaire ou un enfant. L'exemple du poème funéraire de *Sevira* a témoigné de cette représentation d'épouse comme étant importante. Les hommes sont représentés par leur nom, leur statut, parfois leur fonction même lorsqu'ils sont commémorant et sont les seuls à avoir des relations professionnelles. Ainsi, les inscriptions funéraires donnent la représentation d'individus qui

dépassent les contraintes juridiques et sociales de l'esclavage, et les montrent dans des relations affectives.

Dans un dernier temps, le travail s'est consacré à l'étude plus particulière des affranchis du *corpus* qui sont au nombre de trente-huit. Ce chapitre a à la fois démontré une continuité entre le statut d'esclave et le statut d'affranchis, mais aussi une évolution. La liberté juridique ne signifie pas forcément une rupture totale avec la condition antérieure de l'individu. Les affranchis gardent l'empreinte de l'asservissement de par la mention de *libertus.a* et de par le fait qu'ils portent le *praenomen* et le *nomen* (uniquement le *nomen* pour les femmes) de leur ancien maître. De plus, ils continuent d'évoluer dans des réseaux sociaux et professionnels hérités de leur passé servile. L'onomastique des affranchis, tout comme celle des esclaves, révèlent les tendances qu'il y avait dans le monde romain. On peut apercevoir des *cognomina* d'origines grecques mélangés au reste de la nomenclature d'origine latine. Le cas des femmes est assez particulier, car même si elles sont majoritaires en théorie, il est difficile de certifier leur statut juridique. Toutefois, leur *nomen* permet d'émettre des hypothèses sur leur appartenance à la *familia Caesaris*.

L'analyse des fonctions exercées par les affranchis démontre que l'affranchissement ne doit pas être envisagé comme une rupture nette avec leur passé servile. En effet, beaucoup d'entre eux gardent les mêmes postes et responsabilités, tandis que certains accèdent à des postes à responsabilité au sein de l'administration impériale comme celui de *procurator*. Les inscriptions révèlent une continuité des réseaux, des activités et des relations, à laquelle s'ajoute une capacité à agir plus forte.

La comparaison entre esclaves et affranchis permet de voir les différentes continuités. Dans les deux groupes, les inscriptions attestent de relations professionnelles, familiales et conjugales. Dans les deux cas, les individus apparaissent autrement que par la seule mention de leur statut juridique : par leurs noms, leurs fonctions et leurs relations contribuent à construire une image plus complexe de leur identité. La différence fondamentale réside dans la différence de statut juridique, les possibilités offertes aux affranchis de monter dans la hiérarchie professionnelle ou sociale sont plus grandes.

Ce travail permet également de réfléchir à la notion d'*agency*, ou capacité d'action, de ces individus. Celle-ci ne doit pas être comprise comme une liberté absolue qui va à l'encontre de la notion d'esclavage. La capacité à agir des esclaves s'exerce justement dans le cadre de

contraintes juridiques, économiques et sociales fortes. Elle se manifeste dans leurs activités professionnelles selon leur poste et leurs responsabilités, dans la création de relations sociales, professionnelles et conjugales, dans l'entretien de relations familiales, mais également dans l'élaboration de monuments funéraires pour des proches. Le simple fait qu'un esclave ou un affranchi apparaisse dans une inscription, qu'un nom soit mentionnée, qu'une fonction soit attestée ou qu'une relation affective soit exprimée constitue une forme de visibilité sociale. L'épigraphie funéraire de ces individus permet de mettre en avant une *agency* plus restreinte et discrète.

C'est dans ce sens que l'approche *history from below* (et aussi *bottom up*) est intéressante. Les inscriptions en soi ne permettent pas d'accéder directement à la voix des esclaves et des affranchis à cause des normes épigraphiques. Elles sont aussi commandées et rédigées par une autre personne, elles ne reflètent donc pas l'expression directe du défunt ou sa volonté. Néanmoins, ces sources permettent de déplacer le regard, de voir ces individus autrement que par leur représentation par les élites. Elles rendent visibles des expériences ordinaires largement absentes des sources littéraires.

En définitive, les esclaves et les affranchis de Carthage ne peuvent être simplement réduits à leur statut juridique. Leurs inscriptions funéraires les représentent principalement avec leur nom et leurs relations sociales. Leur mémoire funéraire permet de restituer en partie leur histoire grâce à leurs propres traces. Ainsi, elles ne permettent pas seulement de voir les esclaves et les affranchis dans la mort, mais aussi d'entrevoir les individus qu'ils furent au cours de leur vie. Derrière chaque élément présent dans les épitaphes se dessine une trajectoire singulière. L'intérêt de cette histoire par le bas et ce cette étude est de faire émerger des individus juridiquement et socialement invisibiliser. Ce travail permet finalement de restituer à ces hommes et à ces femmes une place dans l'histoire de la société romaine.

Sources

AE 1924, 33 = *ILTun* 1063
AE 1968, 555
AE 1968, 556
CIL VIII, 10532 = *CIL* VIII, 12754
CIL VIII, 12595
CIL VIII, 12596
CIL VIII, 12598
CIL VIII, 12599
CIL VIII, 12600
CIL VIII, 12602
CIL VIII, 12604
CIL VIII, 12605
CIL VIII, 12609
CIL VIII, 12614
CIL VIII, 12616
CIL VIII, 12620
CIL VIII, 12625
CIL VIII, 12626
CIL VIII, 12631
CIL VIII, 12633
CIL VIII, 12634
CIL VIII, 12637
CIL VIII, 12639
CIL VIII, 12640
CIL VIII, 12641
CIL VIII, 12642
CIL VIII, 12643
CIL VIII, 12653
CIL VIII, 12654
CIL VIII, 12655
CIL VIII, 12682
CIL VIII, 12684
CIL VIII, 12685
CIL VIII, 12686
CIL VIII, 12687
CIL VIII, 12694
CIL VIII, 12699
CIL VIII, 12704
CIL VIII, 12712
CIL VIII, 12713
CIL VIII, 12714
CIL VIII, 12715
CIL VIII, 12716
CIL VIII, 12718
CIL VIII, 12719
CIL VIII, 12721
CIL VIII, 12724

CIL VIII, 12725
CIL VIII, 12726
CIL VIII, 12738
CIL VIII, 12741
CIL VIII, 12755
CIL VIII, 12765
CIL VIII, 12770
CIL VIII, 12778
CIL VIII, 12779
CIL VIII, 12782
CIL VIII, 12785
CIL VIII, 12793
CIL VIII, 12805
CIL VIII, 12807
CIL VIII, 12816
CIL VIII, 12820
CIL VIII, 12825
CIL VIII, 12827
CIL VIII, 12832
CIL VIII, 12833
CIL VIII, 12834
CIL VIII, 12836
CIL VIII, 12842
CIL VIII, 12845
CIL VIII, 12846
CIL VIII, 12855
CIL VIII, 12857
CIL VIII, 12863
CIL VIII, 12879
CIL VIII, 12893
CIL VIII, 12901
CIL VIII, 12903
CIL VIII, 12949
CIL VIII, 12950
CIL VIII, 12951
CIL VIII, 12953
CIL VIII, 12981
CIL VIII, 12994
CIL VIII, 13003
CIL VIII, 13015
CIL VIII, 13016
CIL VIII, 13031
CIL VIII, 13032
CIL VIII, 13035
CIL VIII, 13045
CIL VIII, 13049
CIL VIII, 13052
CIL VIII, 13053
CIL VIII, 13055
CIL VIII, 13065

CIL VIII, 13066
CIL VIII, 13083
CIL VIII, 13085
CIL VIII, 13092
CIL VIII, 13095
CIL VIII, 13097
CIL VIII, 13104
CIL VIII, 13107
CIL VIII, 13111
CIL VIII, 13115
CIL VIII, 13129
CIL VIII, 13130
CIL VIII, 13133
CIL VIII, 13134
CIL VIII, 13140
CIL VIII, 13150
CIL VIII, 13170
CIL VIII, 13189
CIL VIII, 13190
CIL VIII, 13289
CIL VIII, 24686 = *AE* 1899, 103
CIL VIII, 24687 = *AE* 1906, 121
CIL VIII, 24690
CIL VIII, 24692 = *AE* 1897, 38 = *AE* 1899, 104
CIL VIII, 24695
CIL VIII, 24696a
CIL VIII, 24699
CIL VIII, 24702
CIL VIII, 24704
CIL VIII, 24706
CIL VIII, 24709
CIL VIII, 24713
CIL VIII, 24719
CIL VIII, 24723
CIL VIII, 24727
CIL VIII, 24733
CIL VIII, 24734 = *AE* 1897, 43 = *CLE* 2115
CIL VIII, 24735
CIL VIII, 24739
CIL VIII, 24740
CIL VIII, 24745
CIL VIII, 24748
CIL VIII, 24751
CIL VIII, 24755
CIL VIII, 24760
CIL VIII, 24764
CIL VIII, 24766
CIL VIII, 24767a
CIL VIII, 24767
CIL VIII, 24768

CIL VIII, 24777
CIL VIII, 24796
CIL VIII, 24797
CIL VIII, 24799
CIL VIII, 24805
CIL VIII, 24806
CIL VIII, 24807
CIL VIII, 24808
CIL VIII, 24810
CIL VIII, 24811
CIL VIII, 24815
CIL VIII, 24821
CIL VIII, 24831
CIL VIII, 24836

Bibliographie

XVIII. Entrées encyclopédique

BAUDY, 2006, « Attis » = BAUDY G., « Attis », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

DE LIBERO, 2006, « Praeco » = DE LIBERO L., « Praeco », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026).

GRAF, 2006, « Aedituus » = GRAF F., « Aedituus », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026).

HERZ, 2006, « Collegium » = HERZ P., « Collegium », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 17 juillet 2026)

KIERDOF, 2006, « Scriba » = KIERDORF W., « Scriba », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

KOLB, 2006, « Tabellarius » = KOLB A., « Tabellarius », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

MEISSEL, 2006, « Custos » = MEISSEL F., « Custos », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

PRESCENDI, 2006, « Manes, Di » = PRESCENDI F., « Manes, Di », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 20 mai 2026)

RAEPSAET, 2006, « Mule » = RAEPSAET G., « Mule », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 17 juillet 2026)

SCHIEMANN, 2006, « Notary » = SCHIEMANN G., « Notary », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

SCHULZKI, 2006, « Mensor » = SCHULZKI H., « Mensor », dans *Brill's New Pauly Online*, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

STROTHMANN et GÜNTHER, 2006, « Dassius » = STROTHMANN M. et GÜNTHER L.-M., « Dasius », dans *Brill's New Pauly Online*, Brill, 2006. (consulté le 13 juillet 2026)

XIX. Articles revues

AOUNALLAH, 2010, p. 59-118. = AOUNALLAH S., « IV - Le pagus, subdivision de cité. Origines, naissance et typologie », dans *Pagus, castellum et civitas*, Pessac, 2010, p. 59-118.

BARTON, 1972, = BARTON I. M. , « Caesar's Household at Carthage », dans *Museum Africum. West African journal of classical and related studies*, n°1, 1972, p. 18-27.

BÉRARD, 1991, = BÉRARD F., « Aux origines de la cohorte urbaine de Carthage », dans *Antiquités africaines*, 27, 1991, p. 39-51.

CARLSEN, 2020b = CARLSEN J., « The Epithets of the Epitaphs from the Imperial Burial Grounds at Carthage », dans *L'Africa Romana* 21, 2020, p. 469-478.

CHAOUALI, 2014, = CHAOUALI M., « Une épitaphe inédite de *Mustis* sur l'administration des domaines impériaux en Afrique du Nord au début du IIe siècle apr. J.-C. », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 25, 2014, p. 81-88.

DUPUIS, 2000 = DUPUIS X., « Les *III publica Africae* : un exemple de personnel administratif subalterne en Afrique », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 11, 2000, p. 277-294.

GASCOU, 1987, = GASCOU, « Les *sacerdotes Cererum* de Carthage », dans *Antiquités africaines*, 23, 1987, p. 95-128.

GONZÁLEZ BORDAS et CHÉRI, 2018, = GONZÁLEZ BORDAS H. et CHÉRI A., « Les grandes inscriptions agraires d'Afrique : nouvelles réflexions, nouvelle découverte », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 162e année, n° 3, 2018, p. 1423-1453.

LARMINAT, 2015, = LARMINAT S., « 1983–2013: trente ans d'archéologie funéraire », dans *L'Africa romana*, n° 20, 2015, p.835–843.

LASSÈRE, 1973, = LASSÈRE, J.-M., « Recherches sur la chronologie des épitaphes païennes de l'Africa », dans *AntAfr*, n° 7, 1973, p. 7–151.

NADDARI, 2020, = NADDARI L., « *Regio Vagensis et Vilthensis* : une nouvelle circonscription de gestion des domaines impériaux en Afrique proconsulaire », dans *Comptes-rendus des*

séances de l'année - Académie des inscriptions et belles-lettres, 164e année, N. 2, 2020, p. 509-52.

NIELSEN, 1987, = NIELSEN H. S., « *Alumnus: A Term of Relation Denoting Quasi-Adoption* », dans *Classica et Mediaevalia*, 38, 1987, p. 141-188.

SALWAY, 1994, = SALWAY B., « *A survey of Roman onomastic* », dans *The Journal of Roman Studies*, Vol. 84, 1994, p. 127.

SUDER, 1983, = SUDER W., « *Notes on the Mortality Among Slaves in the Roman Empire: An inscriptional Evidence* », dans *Antiquitas 10*, 1983, p. 119-122.

XX. Articles ouvrages collectifs

BEN ABBÈS, 2018 = BEN ABBÈS M., « *L'épigramme grecque de Iunius Héliodoros trouvée près d'Ammaedara* », dans SEHILI S., NADDARI L., GRIRA M. et ABID H., *Mélange d'histoire et d'archéologie de l'Afrique antique*, Tunis, 2018, p. 395-404.

BEN ROMDHANE, 2018 = BEN ROMDHANE H., « *Deux objets archéologiques inédits conservés au musée et au site de Carthage* », dans MRABET A. (éd.), *Actes du cinquième colloque international « Frontières, territoires et mobilités au Maghreb (Antiquité et Moyen Age)* », Tunis, 3-5 mai 2018, p. 413-430.

BODEL, 2017, = BODEL J., « *Death and Social Death in Ancient Rome* », dans BODEL J. et WALTER S., *On Human Bandage. After Slavery and Social Death*, New York, 2017.

CARLSEN, 2020a = CARLSEN J., « *Epitaphs and the Demography of the Imperial Slaves and Freedmen in Roman Carthage* », dans BARGFELDT N. et PETERSEN J. (éds), *Reflections : harbours city deathscapes in Roman Italy and beyond*, Rome, 2020, p. 195-209.

CARLSEN, 2020c, = CARLSEN J., « *The necropoleis of the imperial slaves and freedmen in the deathscape of Roman Carthage* », dans HUMPHREY J. H. (éd.), *For the love of Carthage. Cemeteries, a bath and the circus in the southwest part of the city; pottery, brickstamps and lamps from several sites ; the presence of saints, & urban development in the pertica region*, Portsmouth (Rhode Island), 2020, p. 9-27.

CORBIER, 2010, = CORBIER M., « *Hommages posthumes et commémoration des défunts dans la Rome ancienne : le monument funéraire comme signe de l'intégration des affranchis* », dans *Honorer et commémorer les morts. Actes du 134e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, « *Célèbres ou obscurs : hommes et femmes dans leurs territoires et leur histoire* », Paris, 134-1, 2010.

COURRIER et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA, 2022, = COURRIER C. et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA J., « Ancient history from below : an introduction », dans COURRIER C. et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA J., *Ancient History from Below*, Londres, 2022, p. 1-32.

COURRIER et TRAN, 2022, = COURRIER C. et TRAN N., « Southern Gaul from below : the limits and possibilities of epigraphic documents », dans COURRIER C. et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA J., *Ancient History from Below*, Londres, 2022, p. 55-78.

CUZEL, 2024 = CUZEL P., « De Carthage à Paris. Itinéraire de quelques inscriptions du cimetière A des officiales Carthage (site de Bir ez Zitoun) », dans AOUNALLAH S. et NADDARI L (éds.), *Fragments d'histoire et d'épigraphie romaines. Hommages offerts à Zeineb Benzina Ben Abdallah*, Tunis, 2024, p.447-485.

ESPAÑA-CHAMORRO et GONZALEZ BORDAS, 2024 = ESPAÑA-CHAMORRO S. et GONZALEZ BORDAS H., « Dispensator regio Zeugitanae: à propos d'une nouvelle inscription du cimetière des officiales », dans AOUNALLAH S. et NADDARI L., *Fragments d'histoire et d'épigraphie romaines. Hommages offerts à Zeineb Benzina Ben Abdallah*, Tunis, 2024.

HAMDOUNE, 2016, = HAMDOUNE, C., « L'építaphe versifiée d'un esclave de la familia de Juba II », dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éds.), *Esclaves et maîtres dans le monde romain*, Rome, 2016. (consulté le 20 juillet 2026)

LARMINAT, 2012, = LARMINAT S., « Gestes et pratiques funéraires autour des inhumations en fosse d'enfants en Afrique romaine à l'époque païenne », dans NENNA M.-D. (éd.), *L'Enfant et la mort dans l'Antiquité II*, Alexandria, 2012, p. 501–538.

MOURGUES, 1998 = MOURGUES J.-L., « Forme diplomatique et pratique institutionnelle des *Commentarii Augustorum* », dans *La mémoire perdue. Recherches sur l'administration romaine. Actes des tables rondes de Rome (mai 1994 - mai 1995)*, Rome, 1998, p. 123-197.

NADDARI et HAMROUNI, p.421-432 = NADDARI L. et HAMROUNI M., « Sodalitas et sodales dans une inscription monumentale de Sousse (l'antique Hadrumetum, Tunisie) : les Florentii », dans BLANC-BIJON V., BRACCO J.-P., CARRE M.-B., CHAKER S. , LAFON X. et OUERFELLI M. (éds.), *L'Homme et l'Animal au Maghreb, de la Préhistoire au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2021, p.421-432.

STOREY et PAINE, 2002, = STOREY G. R. et PAINE R. R., « Age at Death in Roman Funerary Inscriptions: New Samples, Analyses and Demographic Implications », dans SUDER W. (éd.), *Études de démographie du monde Gréco-romain*, Wroclaw, 2002, p. 127–149.

VLASSOPOULOS, 2022, = VLASSOPOULOS K., « Subaltern community formation in antiquity : some methodological reflections », dans COURRIER C. et CESAR MAGALHAES DE OLIVEIRA J., *Ancient History from Below*, Londres, 2022, p. 35-54.

XXI. Monographies

ALFÖDY G., *The Social History of Rome*, London (3e éd.).

AMIRI, 2021, = AMIRI B., *Religion romaine et esclavage au Haut-Empire*, Rome, 2021.

AMIRI, 2022, = AMIRI B., *Lieux de culte, lieux de cohabitation dans le monde romain*, Besançon, , 2022.

AMIRI, 2016, = AMIRI B., *Religion sous contrôle: pratiques et expériences religieuses de la marge ?*, Besançon, 2016.

BEN ABDALLAH et SEBAÏ, 2011, = BEN ABDALLAH B. et SEBAÏ L., *Catalogue des inscriptions latines païennes inédites du musée de Carthage*, Rome, École Française de Rome, 2011.

BOULVERT, 1974, = BOULVERT G., *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris, 1974.

BOULVERT, 1970, = BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Napoli, 1970.

DE VISSCHER, 1963, = DE VISSCHER F., *Le Droit des tombeaux romains*, Milan, 1963.

DONDIN-PAYRE, 2011, = DONDIN-PAYRE M.(éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Paris, 2011.

FRANCE, 2017, = FRANCE J., *Finances publiques, intérêts privés dans le monde romain*, Bordeaux, 2017.

FAUQUIER, 2020, = FAUQUIER M., *Rome et Carthage*, Paris, 2020.

GARNSEY, 2004, = GARNSEY P., *Conceptions de l'esclavage. D'Aristote à Saint Augustin*, Paris, 2004.

JOSHEL, 1992, = JOSHEL S., *Work, Identity, and Legal Status at Rome*, Londres, 1992.

KAJANTO, 1982, = KAJANTO I., *The Latin cognomina*, Rome, 1982.

LASSÈRE, 2015, = LASSÈRE J.-M., *Africa, quasi Roma (256 av J.-C. - 711 ap J.-C)* , Paris, 2015.

LASSÈRE, 2005, = LASSÈRE J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, 2005.

LEFEBVRE, 2011, = LEFEBVRE S., *L'administration de l'empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Paris, 2011.

MORRIS, 1992, = MORRIS I., *Death-Ritual and social structure in classical antiquity*, Cambridge, 1992.

MOURISTEN, 2011, = MOURISTEN H., *The Freedmen in the Roman World*, Cambridge, 2011.

POMEROY, 1995, = POMEROY S., *Goddesses, Whores, Wives, and Slaves*, New York, 1995.

REY, 2017, = Rey S., *Les larmes de Rome Le pouvoir de pleurer dans l'Antiquité*, Anamosa, 2017.

SOLIN H., *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen im Rom*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1971.

SOLIN, 2003, = Solin H., *Die griechischen Personennamen in Rom : ein Namenbuch*, 3 vol., Berlin, 2003.

SUDI-GURAL, 2013, = SUDI-GURAL F., *Les esclaves et les affranchis publics dans l'Occident romain IIème siècle avant J.-C. - IIIème siècle après J.-C.*, [Thèse de doctorat], Clermont, 2013.

WEAVER, 1972, = WEAVER P. R. C., Weaver, *Familia Caesaris : A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves*, Cambridge, 1972.

Corpus de sources épigraphiques

Dans cette partie du travail se trouve l'ensemble du *corpus* de sources épigraphiques réunis pour la thématique. Chaque inscriptions funéraire est numérotée, a une traduction personnelle (à part mention du contraire) et les autres types d'informations comme le support, le potentiel visuel et la potentielle bibliographie moderne. Elles proviennent toute de la base de données *EDCS* et parfois ont une fiche dans la base *EDR*.

1. AE 1924, 33 ILTun 1063	
<i>P(ublius) Valerius Alexa P(ubli) l(ibertus) / piu(s) vix(it) ann(os) LXX / sac(erdos) Cer(erum) h(ic) s(itus) e(st) ann(i) CV / Valeria // L(uci) f(ilia) // Secunda pia fuit in suis / vix(it) ann(os) LXX h(ic) s(ita) e(st)</i>	<i>Publius Valerius Alexa</i> , affranchi de <i>Publius</i> , pieux a vécu 70 ans. Prêtre de Cérès, il repose ici. An 105 <i>Valeria</i> , fille de <i>Lucius</i> , <i>Secunda</i> , fut pieuse envers les siens. Elle a vécu 70 ans, elle repose ici.
Datation	61 (consulat de P. Petronius Turpilianus et L. Caesennius Paetus)
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	BEN ABDALLAH, 1985, p. 41.

2. AE 1968, 555	
<i>Dis Manibus / sac(rum) / Felix Aug(usti) pius / vixit ann(os) XIII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. À <i>Felix</i> , esclave d'Auguste, pieux. Il a vécu 13 ans, il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

3. AE 1968, 556	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Rustica Aug(usti) ser(va) pia / vixit annis LX / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Rustica</i> , esclave d'Auguste, pieuse. Elle a vécu 60 ans, elle repose ici.
Datation	101 à 200

Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

4. <i>CIL VIII, 10532</i> <i>CIL VIII, 12754</i>	
<i>Dis Manibus sac(rum) / (H)ecate pia vixit annis / XXVIII menses(!) VII dies(!) V / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Hecate</i> , pieuse, a vécu 29 ans 7 mois et 5 jours. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site de Birez Zitoun, site A).
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.476.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

5. <i>CIL VIII, 12595</i>	
<i>Dis Manibus sacrum / T(itus) Flavius Aug(usti) lib(ertus) Laetus / tabul(arius) pius vixit annis LXX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Titus Flavius Laetus</i> , affranchi d'Auguste, <i>tabularius</i> , pieux. Il a vécu 70 ans, il repose ici.
Datation	70 à 130
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	BEN ROMDHANE, 2018, p. 415.

6. <i>CIL VIII, 12596</i>	
<i>Dis Manibus sacrum / T(itus) Flavius Aug(usti) lib(ertus) Tertius / tabul(arius) pius vixit annis LXX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Titus Flavius Tertius</i> , affranchi d'Auguste, <i>tabularius</i> , pieux. Il a vécu 70 ans, il repose ici.
Datation	70 à 130
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

7. CIL VIII, 12598	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Donatus Aug(usti) lib(ertus) / adiutor tabul(ariorum) / pius vixit an(nos) L h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Donatus</i> , affranchi d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux. Il a vécu 50 ans, il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p. 455-456. Delattre, 1882, p. 180.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

8. CIL VIII, 12599	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Eminenti Aug(usti) adiut(ori) tabul(ariorum) / qui vixit annis XXX m(ensibus) VIIII / diebus sex{s} h(ic) s(itus) / Phaenippus frater fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. À <i>Eminentius</i> , esclave d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> qui a vécu 30 ans 9 mois et 6 jours. Il repose ici. Son frère <i>Phaenippus</i> a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, Cimetière des <i>officiales</i> (site de Birez Zitoun, site A).
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.468.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

9. CIL VIII, 12600	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Eugramus Augg(ustorum) / vern(a) adiut(or) tabul(ariorum) / pius vixit annis / XXXIII mensib(us) V / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Eugramus</i> , esclave né dans la maison de nos Augustes, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux. Il a vécu 33 ans 5 mois. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site de Birez Zitoun, site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.468.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

10. CIL VIII, 12602	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Primus Aug(usti) ser(vus) adiut(or) tab(ulariorum) / p(ius) v(ixit) a(nnos) XXXXIII Victoria fil(ia) / p(ia) v(ixit) a(nnos) VIII Primigenia fil(ia) / p(ia) v(ixit) a(nnos) III Fortunata Aug(usti) lib(erta) / viro et fil(iis) merentib(us) fecit / h(ic) s(iti) s(unt)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Primus</i> esclave d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux a vécu 43 ans. <i>Victoria</i> sa fille, pieuse, a vécu 8 ans. <i>Primigenia</i> sa fille, pieuse, 3 ans <i>Fortunata</i> , affranchie d'Auguste a fait ceci pour ces enfants et son mari méritant. Ils reposent ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

11. CIL VIII, 12604	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Quietus Aug(usti) vern(a) / adiutor tabular(iorum) / pius vixit ann(os) / XXXXIII m(enses) VII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Quietus</i> , esclave <i>uerna</i> d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux. Il a vécu 43 ans 7 mois. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

12. CIL VIII, 12605	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Salvius Aug(usti) serv<u=O>s adiutor tabular(iorum) / vixit ann(os) XXXX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Salvius</i> , esclave d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> . Il a vécu 40 ans, il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

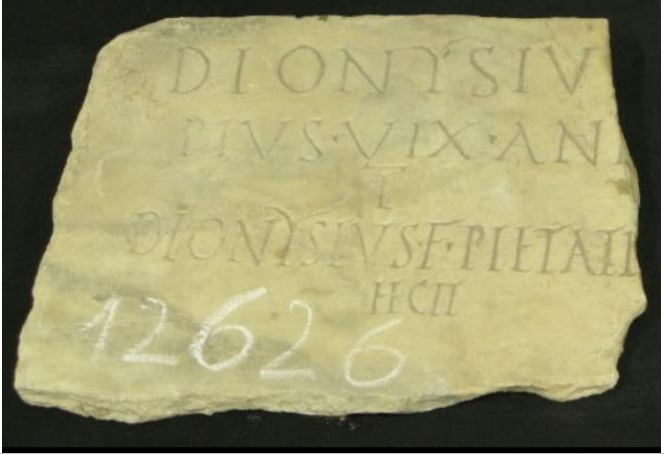
13. CIL VIII, 12609	
<i>Dis Manibus sacrum / Africanus [C]aes(aris) adiutor / tabularior(um) fisci castrensis / pius vixit an(nos) XXII / fecit A[fric]anus pater</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Africanus</i> , <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> du fisc militaire de César. Pieux, il a vécu 22 ans. Son père <i>Africanus</i> a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

14. CIL VIII, 12614	
<i>Attalus Caesaris ser(vus) / librarius p(ius) v(ixit) ann(os) / XVIII / hoc mater pia f(ecit)</i>	<i>Attalus</i> , esclave de César, <i>librarius</i> , pieux, a vécu 19 ans. Sa mère pieuse a fait ceci.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	MOURGUES, 1998, p. 192

15. CIL VIII, 12616	
<i>Clarus Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / libr(arius) vixit ann(os) XXV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Clarus</i> , esclave de notre César, <i>librarius</i> , a vécu 25 ans, il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	MOURGUES, 1998, p. 192

16. CIL VIII, 12620	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Alexander Caes(aris) n(ostri) / ser(vus) notarius pius / vix(it) ann(os) XL h(ic) s(itus) e(st) / Flavia Atalante / coniugi de suo fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Alexander</i> , esclave de notre César, notaire pieux, a vécu 40 ans. Il repose ici. <i>Flavia Atalante</i> , a fait ceci pour son époux, à ses frais.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	BEN ROMDHANE, 2018, p. 415.

17. CIL VIII, 12625	
<i>Crescens Aug(usti) ser(vus) / ex tabellari(i)s pius / vixit ann(os) XLV Feli/citas filia pio / patri fecit / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Crescens</i> , esclave d'Auguste, ancien <i>tabellarius</i> , pieux. Il a vécu 45 ans. <i>Felicitas</i> , sa fille, a fait ceci pour son père pieux. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

18. CIL VIII, 12626	
<i>Dionysius tab(ularius) / pius vix(it) annis / L / Dionysius f(ilius) pietatis caus(a) / fecit</i>	<i>Dionysius, tabularius</i> , pieux, a vécu 50 ans. <i>Dionysius</i> , son fils, a fait ceci en raison de sa piété.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p. 470. ESPAÑA-CHAMORRO et GONZALEZ BORDAS, 2024, p.113.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

19. CIL VIII, 12631	
<i>Dis M(anibus) sac(rum) / Eusebes pius / vix(it) annis IIII / mens(ibus) XI d(iebus) XVII / Hermeros Aug(usti) / tab(ularius) vicar(io) suo fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Eusebes</i> , pieux, a vécu 4 ans 11 mois et 17 jours. <i>Hermemos</i> , esclave d'Auguste, <i>tabularius</i> , a fait ceci pour son <i>vicarius</i> .
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p. 470. AMIRI, 2021, p. 253-290 (21).
Lieu de conservation	Musée du Louvre

20. CIL VIII, 12633	
<i>Flaviae Fortunatae / matri piissimae fecit fil(ius) / vix(it) ann(os) LX / Primigenius Aug(usti) / tabellarius i<m=N>pe(n)sa / sua / h(ic) s(ita) e(st)</i>	À <i>Flavia Fortunata</i> , la mère la plus pieuse (ou mère très pieuse), son fils (a fait ceci pour elle elle) a vécu 60 ans. <i>Primigenius</i> , esclave d'Auguste, <i>tabellarius</i> (a fait ceci pour elle), à ses frais. Elle repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

21. CIL VIII, 12634	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Saturninus Aug(usti) / tabellar(ius) pius / vix(it) a(nnos) XXV h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Saturninus</i> , esclave d'Auguste, <i>tabellarius</i> a vécu 25 ans, il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

22. CIL VIII, 12637	
<i>Di{i}s Manibus / sacr(um) / Didymus Aug(usti) ser(vus) / mentor agrarius / pius vix(it) an(nos) XLVI / h(ic) s(itus) e(st) / Iulia Primig<e=I>nia uxor d(e) s(uo) f(ecit)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Didymus</i> , esclave d'Auguste, inspecteur agraire, pieux. Il a vécu 46 ans, il repose ici. <i>Iulia Primigenia</i> , son épouse, a fait ceci ses frais.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	AOUNALLAH, 2010, p. 59-118. (8)

23. CIL VIII, 12639	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / T(itus) Flavius Dapnus Aug(usti) / lib(ertus) agrimensor pius / vix(it) ann(os) LXXXX / Iulia Fortunata viro piissimo / fecit h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Titus Flavius Dapnus</i> , affranchi d'Auguste, inspecteur agraire pieux, il a vécu 90 ans. <i>Iulia Fortunata</i> , a fait ceci pour son mari très pieux. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

24. CIL VIII, 12640	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Victor supra / iumentis Caes(aris) / pius vix(it) ann(os) LX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Victor</i> , supérieur des bêtes de somme d'Auguste. Il a vécu 60 ans, il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

25. CIL VIII, 12641	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Anteros Aug(usti) ser(vus) pediseq(uus) / pius vix(it) ann(os) XXXX / Flavia Tyche contubern(ali) / de suo fecit h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Anteros</i> , esclave d'Auguste, <i>pedisequus</i> . Il a vécu 40 ans. <i>Flavia Tyche</i> , sa compagne, pour son compagnon à ses frais. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p. 470.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

26. CIL VIII, 12642	
<i>Dis Manibus sac(rum) / Campanus Caes(aris) n(ostris) ser(vus) / pedise<q=C>(u)s pius v(ixit) a(nnos) LV / h(ic) s(itus) e(st) / Flavia contubernali pio fec(it) /</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Campanus</i> , esclave de notre César, <i>pedisequus</i> , pieux. Il a vécu 55 ans, il repose ici. <i>Flavia</i> , a fait ceci pour son compagnon pieux.
Datation	101 à 200

Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

27. CIL VIII, 12643

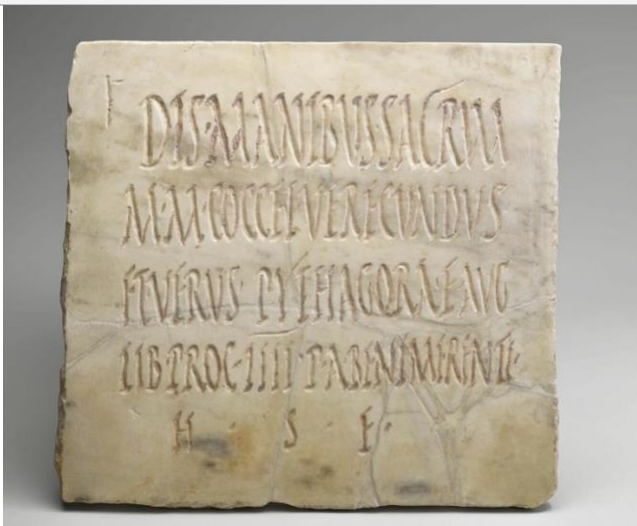
<i>Dis Manibus sacr(um) / Chryseros Aug(usti) ser(vus) pediseq(uus) / vixit ann(os) LX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes, <i>Chryseros</i> , esclave d'Auguste, <i>pedisequus</i> , a vécu 60 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.470.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

28. CIL VIII, 12653

<i>Faustus Caesa/ris ser(vus) Sperati / aeditui f(ilius) v(ixit) a(nnos) V / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Faustus</i> , esclave de César, fils de <i>Speratus</i> . Gardien de temple, il a vécu 5 ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

29. CIL VIII, 12654

<i>Dis Manibus / sacrum / Synhetus Aug(usti) aedit(uus) / v(ixit) an(nos) LXXXXV h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Synhetus</i> , esclave d'Auguste, gardien de temple a vécu 95 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p. 471. NADDARI et HAMROUNI, p.421-432. (26)
Lieu de conservation	Musée du Louvre

30. CIL VIII, 12655	
<i>Dis Manibus sacrum / MM(arci) Coccei Verecundus / et Verus Pythagorae Aug(usti) / lib(erto) proc(uratori) IIII p(ublicorum) A(fricae) bene merenti / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Marcus Cocceus Verecundus</i> et <i>Marcus Cocceus Verus</i> ont fait ceci pour <i>Pythagoras</i> , affranchi d'Auguste <i>procurator</i> aux quatre douanes d'Afrique, qui l'a bien mérité. Il repose ici.
Datation	175 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Marbre
Bibliographie	BOULVERT, 1970, p. 295. CUZEL, 2024, p. 471. DUPUIS, 2000, p. 290 et 293.
Lieu de conservation	Musée du Louvre
Visuel	

31. CIL VIII, 12682	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Anicetus Aug(usti) / ser(vus) pius vix(it) ann(os) / II h(ic) s(itus) e(st) / Felix et Laetina parent(es) fecer(unt)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Anicetus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu deux ans. Il repose ici. <i>Felix</i> et <i>Laetina</i> , ses parents, ont fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A).
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.473. CARLSEN, 2020, p. 199.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

32. CIL VIII, 12684	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Anteros pius vixit / annis IIII men(sibus) VII /</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Anteros</i> , pieux, a vécu 4 ans et 7 mois.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

33. CIL VIII, 12685	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Aprilis Aug(usti) ser(va) / pia vix(it) ann(os) LX / h(ic) s(ita) e(st) / Iucundus coniugi / piae merita fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Aprilis</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 60 ans. Elle repose ici. <i>Iucundus</i> a fait ceci pour sa conjointe pieuse et méritante.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

34. CIL VIII, 12686	
<i>Attica / Caesaris ser(va) / pia vix(it) / an(n)is X h(ic) s(ita) e(st) / Victoria / sorori carissim(ae)</i>	<i>Attica</i> , esclave de César, pieuse, a vécu 10 ans. Elle repose ici. <i>Victoria</i> a fait ceci pour sa très chère sœur.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.473. CARLSEN, 2020b, p. 475.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

35. CIL VIII, 12687	
<i>Aucta Caes(aris) n(ostri) ser(va) / pia vixit an(nos) XXIIIX / h(ic) s(ita) e(st) / D<i=Y>on<y=I>sius conser(vus) / o(b) m(erita) f(ecit)</i>	<i>Aucta</i> , esclave de notre César, pieuse, a vécu 28 ans. Elle repose ici. <i>Dionysius</i> , co-esclave, a fait ceci (en raison de ses mérites).
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.473.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

36. CIL VIII, 12694	
<i>Bathyllus / Aug(usti) vixit / annis VII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Bathyllus</i> , esclave d'Auguste, a vécu 7 ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.473.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

37. CIL VIII, 12699	
<i>Caletyche Aug(usti) / ser(va) pia vix(it) an(nos) / XXX h(ic) s(ita) e(st) / Faustus cons(ervae) pia</i>	<i>Caletyche</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 30 ans. Elle repose ici. <i>Faustus</i> a fait ceci pour sa co-esclave pieuse.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

38. CIL VIII, 12704	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Clemens Caesaris n(ostri) ser(vus) / pius vixit ann(os) XXXIII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Clemens</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 33 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.474.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

39. CIL VIII, 12712	
<i>Dis Manib(us) sac(rum) / Epaphroditus / Aug(usti) verna pius / vixit anno uno / diebus XVII / o dulcis bucc(u)l[a] / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Epaphroditus</i> , esclave <i>uerna</i> d'Auguste, pieux, a vécu 1 an et 17 jours. Ô douce bouche. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.474. CARLSEN, 2020b, p. 476.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

40. CIL VIII, 12713	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Eugenēs Aug(usti) ser(vus) pius / vix(it) ann(os) IX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Eugenēs</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 9 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

41. CIL VIII, 12714	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Eutyches pius / vixit ann(os) / LXXX / h(ic) s(itus) e(st) //</i> <i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Am[an]dus / August(i) pius / vixit ann(os) / LXXX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Eutyches</i> , pieux, a vécu 80 ans. Il repose ici. Consacré aux Dieux Mânes. <i>Amandus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 80 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.474.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

42. CIL VIII, 12715	
<i>Dis Manibus / sacrum / Extricata Aug(usti) ser(va) / pia vix(it) ann(os) XL h(ic) s(ita) e(st) / Primus Aug(usti) merenti coniugi</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Extricata</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 40 ans. Elle repose ici. <i>Primus</i> , esclave d'Auguste, a fait ceci pour son épouse méritante.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

43. CIL VIII, 12716	
<i>Dis Manibus / sacrum / Favor Aug(usti) ser(vus) / pius vixit an(nos) LXX / h(ic) s(itus) est</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Favor</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 70 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

44. CIL VIII, 12718	
<i>Dis Manib(us) / sacrum / Faustinus / Aug(usti) ser(vus) pius / vixit annis / XVIII h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Faustinus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 18 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

45. CIL VIII, 12719	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Faustus Aug(usti) ser(vus) / p(ius) v(ixit) a(nnos) XXI m(enses) X d(ies) XXV / h(ic) s(itus) e(st) / Fortunatus pater / f(ilio) p(io) f(ecit)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Faustus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 21 ans 10 mois et 25 jours. Il repose ici. <i>Fortunatus</i> , père, a fait ceci pour son fils pieux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.474. CARLSEN, 2020, p. 9 et 14.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

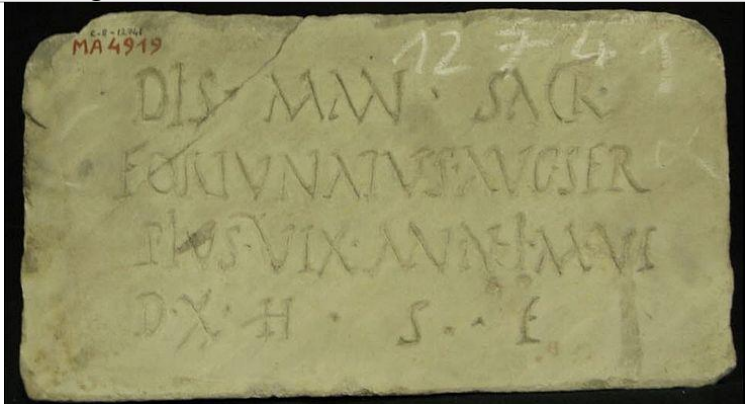
46. CIL VIII, 12721	
<i>Felix Caesaris n(ostri) / ser(vus) pius vixit ann(os) / II h(ic) s(itus) e(st) / Dassius et Nymphe / parentes fecerunt</i>	<i>Felix</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 2 ans. Il repose ici. <i>Dassius</i> et <i>Nymphe</i> , ses parents, ont fait ceci.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

47. CIL VIII, 12724	
<i>Dis Manibus sacrum / Felix Caesaris n(ostri) ser(vus) / pius vix(it) ann(os) V / h(ic) s(itus) e(st) / Amiantus pater fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 5 ans. Il repose ici. <i>Amiantus</i> , son père, a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.465
Lieu de conservation	Musée national à Carthage

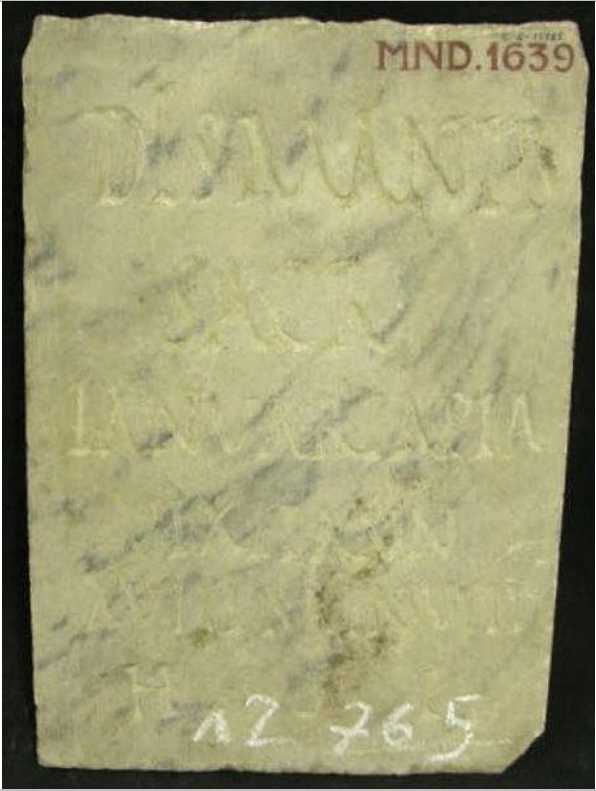
48. CIL VIII, 12725	
<i>Dis Manib(us) sac(rum) / Felix Aug(usti) ser(vus) / pius vixit / annis XXII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 22 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

49. CIL VIII, 12726	
<i>Feli x Aug(usti) / [ser(vus) p]ius vixit / [ann(os)] XXXX hic / [situ]s est</i>	<i>Felix</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 40 ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

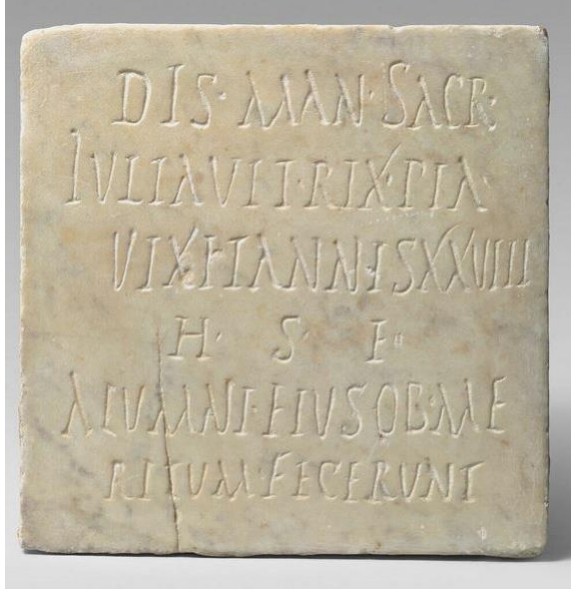
50. CIL VIII, 12738	
<i>Dis Manibus / sacrum / Fortunatus Aug(usti) ser(vus) / vixit annis XXVI / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Fortunatus</i> , esclave d'Auguste, a vécu 26 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

51. CIL VIII, 12741	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Fortunatus Aug(usti) ser(vus) / pius vix(it) ann(um) I m(enses) VI / d(ies) X h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Fortunatus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 1 an 6 mois et 10 jours. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.476.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

52. CIL VIII, 12755	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Heliodorus Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XXXX / h(ic) s(itus) e(st) / Victoria coniunx fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Heliodorus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 40 ans. Il repose ici. <i>Victoria</i> , son épouse, a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	BEN ABBES, 2018, p. 401.

53. CIL VIII, 12765	
<i>Dis Manib(us) / sacr(um) / Ianuaria pia / vixit ann(os) / XVIII men(ses) VIII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Ianuaria</i> , pieuse, a vécu 18 ans et 8 mois. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.477.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

54. CIL VIII, 12770	
<i>C(aius) Iulius C(ai) l(ibertus) Herma / pius vix(it) ann(os) LX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Gaius Iulius Herma</i> , affranchi de <i>Gaius</i> , pieux, a vécu 60 ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

55. CIL VIII, 12778	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Iulia Ultrix pia / vixit annis XXVIII / h(ic) s(ita) e(st) / alumni eius ob me/ritum fecerunt</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Iulia Ultrix</i> , pieuse, a vécu 28 ans. Elle repose ici. Ses élèves (personnes élevées par elles, sous sa protection) ont fait ceci pour ses mérites.
Datation	100 à 200
Lieu	Carthage cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Visuel	
Dimensions	H : 21 cm, L : 21 cm, E : 4,5 cm, poids : 4 kg
Support	Marbre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.477.
Lieu de conservation	Musée du Louvre
https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010277704	

56. CIL VIII, 12779	
<i>D(is) M(anibus) sacris / Lac(h)es Caes(aris) n(ostri) se(rvus) / pius vixit annis XC / h(ic) s(itus) e(st) / fecit Martialis / gener m(erenti) o(ssa) t(ibi) b(ene) q(ui)escant</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Laches</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 90 ans. Il repose ici. <i>Martialis</i> , son gendre, a fait ceci pour celui qui l'a mérité ; que tes os reposent bien.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.477.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

57. CIL VIII, 12782	
<i>Dis] Man(ibus) sac(rum) / Le<s=Z>bia Aug(usti) ser(va) / pia vix(it) an(nos) XXVI / h(ic) s(ita) est</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Lezbia</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 26 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

58. CIL VIII, 12785	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Lucanus Caes(aris) n(ostris) / ser(vus) pius vixit / annis LXXXV // Iulia Fortu/nata pia vixit / annis LXV // h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Lucanus</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 85 ans. <i>Iulia Fortunata</i> , pieuse, a vécu 65 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

59. CIL VIII, 12793	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Natalis Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XX / Heliodorus Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XXV / mater fecit h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Natalis</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 20 ans. <i>Heliodorus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 25 ans. Leur mère a fait ceci. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.478. BEN ABBES, 2018, p. 401.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

60. CIL VIII, 12805	
<i>Dis Manibus / sacr(um) / Protus Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / vixit annis III / Hilara Caes(aris) n(ostri) / ser(va) vixit ann(is) II / Ianuarius Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / fil(i)is suis fecit h(ic) s(iti) s(unt)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Protus</i> , esclave de notre César, a vécu 3 ans. <i>Hilara</i> , esclave de notre César, a vécu 2 ans. <i>Ianuarius</i> , esclave de notre César, a fait ceci pour ses enfants. Ils reposent ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

61. CIL VIII, 12807	
<i>Dis Manibus sac(rum) / Quieta Aug(usti) ser(va) / pia vixit an(nos) XIX / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Quieta</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 19 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

62. CIL VIII, 12816	
<i>Salvian[us(?) Aug(usti?)] / n(ostri) ser(vus?) p[rius(?) vixit] / annis [---] / h(ic) / s(itus?) e(st)</i>	<i>Salvianus</i> , esclave de notre Auguste, pieux, a vécu --- ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

63. CIL VIII, 12820	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Saturnina pia vixit / annis XVIII h(ic) s(ita) e(st) / fecit Primus pater</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Saturnina</i> , pieuse, a vécu 18 ans. Elle repose ici. <i>Primus</i> , son père, a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

64. CIL VIII, 12825	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Secunda Aug(usti) ser(va) / vix(it) annis XXVIII / h(ic) s(ita) e(st) / Urbanus coniugi kariss(imae) fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Secunda</i> , esclave d'Auguste, a vécu 28 ans. Elle repose ici. <i>Urbanus</i> a fait ceci pour sa très chère épouse.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officilaes</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.479.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

65. CIL VIII, 12827	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Sosime pia vixit an(nos) / XXII Albinus piae / coniugi fecit h(ic) s(ita) e(st) / s(it) t(erra) t(ibi) l(evis)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Sosime</i> , pieuse, a vécu 22 ans. <i>Albinus</i> a fait ceci pour sa pieuse épouse. Elle repose ici. Que la terre te soit légère.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

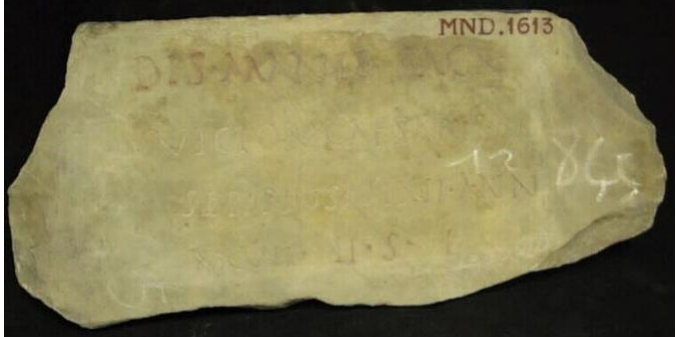
66. CIL VIII, 12832	
<i>Dis Man(ibus) sac(rum) / Tertius Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) XXII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Tertius</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 22 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

67. CIL VIII, 12833	
<i>Dis Manibus / Theodori / familia L(uci) Scriboni / Ravi Cassiani / conser(vo) b(ene) m(erenti)</i>	Consacré aux Dieux Mânes de <i>Theodorus</i> . La famille de <i>Lucius Scribonius Ravius Cassianus</i> a fait ceci pour son co-esclave bien méritant.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

68. CIL VIII, 12834	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Thymelicus Aug(usti) / ser(vus) pius vixit ann(os) / VII h(ic) s(itus) e(st) Felix / pater piissimo filio fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Thymelicus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 7 ans. Il repose ici. <i>Felix</i> , père, a fait ceci pour son fils très pieux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

69. CIL VIII, 12836	
<i>Dis Manib(us) sacrum / Tullia Tertulla pia vixit / annis XXXII h(ic) s(ita) e(st) Phaenippus Aug(usti) merenti / coniugi</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Tullia Tertulla</i> , pieuse, a vécu 32 ans. Elle repose ici. <i>Phaenippus</i> , esclave d'Auguste, a fait ceci pour son épouse méritante.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

70. CIL VIII, 12842	
<i>Dis Manibus sacrum / Victor Caesaris n(ostri) / ser(vus) vixit annis / XVIII Quintio pater / pius fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Victor</i> , esclave de notre César, a vécu 18 ans. <i>Quintio</i> , père pieux, a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

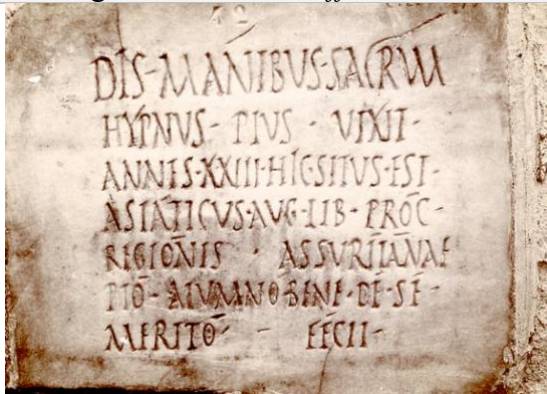
71. CIL VIII, 12845	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Victor Caesaris n(ostri) / ser(vus) pius vixit ann(os) / XXVII h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Victor</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 27 ans. Il repose ici.
Datation	175 à 300
Lieu	Carthage cimetière de <i>officiales</i> (site A)
Visuel	
Dimensions	H : 18 cm, L : 38,5 cm, P : 2,5 cm, poids : 3,1 kg
Support	Marbre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.480.
Lieu de conservation	Musée du Louvre
https://collections.louvre.fr/en/ark:/53355/cl010277675	

72. CIL VIII, 12846	
<i>Victoria pia / vixit ann(os) IIII / h(ic) s(ita) e(st) / Quartio pater / pius fecit</i>	<i>Victoria</i> , pieuse, a vécu 4 ans. Elle repose ici. <i>Quartio</i> , père pieux, a fait ceci.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i> (site A)
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CUZEL, 2024, p.480.
Lieu de conservation	Musée du Louvre

73. CIL VIII, 12855	
<i>Vitalis / Aug(usti) serva / pia vix(it) / annis XVII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	<i>Vitalis</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 17 ans. Elle repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

74. CIL VIII, 12857	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / M(arcus) Ulpus Clarus / Caesaris n(ostris) lib(ertus) / pius vix(it) ann(os) LX / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Marcus Ulpus Clarus</i> , affranchi de notre César, pieux, a vécu 60 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CHAOUALI, 2014, p. 85.

75. CIL VIII, 12863	
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Urbica Aug(usti) pia vixit / an(nos) XXX h(ic) s(ita) e(st) / Vitalis coniugi / piissim(a)e fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Urbica</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 30 ans. Elle repose en paix. <i>Vitalis</i> a fait ceci pour sa conjointe très pieuse.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

76. CIL VIII, 12879	
<i>Dis Manibus sacrum / Hypnus pius vixit / annis XXIII hic situs est / Asiaticus Aug(usti) lib(ertus) proc(urator) / regionis Assuritanae / pio alumno bene de se / merito fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Hypnus</i> , pieux, a vécu 23 ans. Il repose ici. <i>Asiaticus</i> , affranchi d'Auguste, <i>procurator</i> de la région d' <i>Assuritana</i> , a fait ceci, à ses frais, pour son élève pieux qui l'a mérité.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i>
© Corpus Inscriptionum Latinarum – BBAW Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	GONZALEZ BORDAS et CHERIF, 2018, p. 1441.

77. CIL VIII, 12893	
<i>Dis Manibus / sacrum / Alexa Aug(usti) ser(vus) adiutor / commen(tariensis) pius vix(it) an(nos) XXI / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Alexa</i> , esclave d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>commentarii</i> , pieux, a vécu 21 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

78. CIL VIII, 12901	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Thoas Aug(usti) ser(vus) / notar(ius) piissimus / vixit annis XLVI / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Thoas</i> , esclave d'Auguste, <i>notarius</i> , très pieux, a vécu 46 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

79. CIL VIII, 12903	
<i>Dis Man(ibus) sac(rum) / Suc(c)essa Caes(aris) ser(va) pia / vixit annis XXXVI / fecit Fortunatus / praeco coniugi bonae / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Successa</i> , esclave de César, pieuse, a vécu 36 ans. <i>Fortunatus</i> , crieur public, a fait ceci pour sa bonne épouse. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

80. CIL VIII, 12949	
<i>Dis Manibus P(ublius) An(nius) Dicaeus vix(it) / ann(os) L P(ublius) Annius Na(t)alis lib(ertus) bene meren(ti) pa(tr)ono fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Publius Annius Dicaeus</i> a vécu 50 ans. <i>Publius Annius Natalis</i> , son affranchi, a fait ceci pour son patron bien méritant.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

81. CIL VIII, 12950	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Antonae Aug(usti) ser(vo) / pio vixit annis / XVII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. À <i>Antona</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 27 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

82. CIL VIII, 12951	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Antonia Haline / pia vix(it) an(nos) LXXII m(enses) X / P(ublius) Ael(ius) Euhodus Aug(usti) lib(ertus) / coniug(i) bene merenti / cum qua vix(it) an(nos) XL h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Antonia Haline</i> , pieuse, a vécu 72 ans et 10 mois. <i>Publius Aelius Euhodus</i> , affranchi d'Auguste, a fait ceci pour son épouse bien méritante avec qui il a vécu 40 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

83. CIL VIII, 12953	
<i>Dis Manibus / sacrum / Arbuscula Caesaris n(ostris) / pia vixit annis LIII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Arbuscula</i> , esclave de notre César, pieuse, a vécu 53 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

84. CIL VIII, 12981	
<i>[Di]s Man(ibus) sacr(um) / [C]larus Aug(usti) ser(vus) / pius vixit annis / XXXX Ianuarius / fil(ius) patri piissimo / fecit h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Clarus</i> , esclave d'Auguste, pieux a vécu 40 ans. <i>Ianuarius</i> , son fils, a fait ceci pour son père très pieux. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

85. CIL VIII, 12994	
<i>Dis Manibus sa[c(rum)] / Comisator Caes(aris) n(ostris) / servus pius vixit / annis XXV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Comisator</i> , esclave de notre César, a vécu 25 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

86. CIL VIII, 13003	
<i>Dis Manibus / Danae / vix(it) anno I / [m]ens(ibus) VI d(iebus) XX / [h(ic)] s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Danae</i> a vécu 1 an, 6 mois et 20 jours. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

87. CIL VIII, 13015	
<i>Dis Manib(us) sac(rum) / Eutycha pius / vixit ann(os) XV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Eutycha</i> , pieux, a vécu 15 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

88. CIL VIII, 13016	
<i>Di[iv]s Manib(us) sacr(um) / Extricatus Aug(usti) ser(vus) / pius vixit ann(os) LXXXI / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Extricatus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 81 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

89. CIL VIII, 13031	
<i>Dis Man(ibus) sac(rum) / Felix Aug(usti) p(ius) vix(it) / an(nos) XXXX men(ses) III / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 40 ans et 3 mois. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

90. CIL VIII, 13032	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Felix Caesaris n(ostr) ser(vus) pius / vixit annis II diebus XX / h(ic) s(itus) e(st) / Felix pater filio merenti / fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 2 ans et 20 jours. Il repose ici. <i>Felix</i> , père, a fait ceci pour son fils méritant.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

91. CIL VIII, 13035	
<i>T(itus) Flavius A[ug(usti) l(ibertus)] / Eunoicus / pius vixit a[nn(os) ---] / h(ic) s(itus) [e(st)]</i>	<i>Titus Flavius Eunoicus</i> , affranchi d'Auguste, pieux, a vécu --- ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

92. CIL VIII, 13045	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Fortunatus Aug(usti) / Corinthianus pius / vixit annis XIII / h(ic) s(itus) e(st) / o(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant) / t(erra) t(ibi) l(evis) s(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Fortunatus Corinthianus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 13 ans. Il repose ici. Que tes os reposent bien. Que la terre te soit légère.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

93. CIL VIII, 13049	
<i>/Dis/ Manibus / sac(rum) / /Fortu]nata Aug(usti) / /</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Fortunata</i> , esclave d'Auguste, ---
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

94. CIL VIII, 13052	
<i>Dis Manibus / sacrum / Galla Aug(usti) pia vixit / annis VII h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Galla</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 7 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

95. CIL VIII, 13053	
<i>Dis Ma(nibus) sacr(um) / Getulicus ver(na) / Aug(usti) pius vixit / an(nos) IIII m(enses) VIII / d(ies) IIII h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Getulicus</i> , esclave <i>uerna</i> d'Auguste, pieux, a vécu 4 ans 8 mois et 4 jours. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	GASCOU, 1970, p. 731

96. CIL VIII, 13055	
<i>Dis Manibus / Helpis pia vixit / annis quinque / mens(ibus) III / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Helpis</i> , pieuse, a vécu 5 ans et 3 mois. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

97. CIL VIII, 13065	
<i>Dis Manibus / sacrum / Ismarus pius / vixit annis XXV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Ismarus</i> , pieux, a vécu 25 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

98. CIL VIII, 13066	
<i>Dis Manibus / sacrum / Iucundus Caesaris n(ostr)i / pius vixit ann(os) VIII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Iucundus</i> , esclave de notre César, pieux a vécu 8 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

99. CIL VIII, 13083	
<i>Martialis / pius vixit) a(nnos) V / m(enses) IIII d(ies) XII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Martialis</i> , pieux, a vécu 5 ans 4 mois et 12 jours. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

100. CIL VIII, 13085	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Matila pius / vixit ann(os) XXIII / [h(ic)] s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Matila</i> , pieux, a vécu 24 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

101. CIL VIII, 13092	
<i>Dis Manibus / sacrum / Octavia Lochias / vixit annis LXV / h(ic) s(ita) e(st) / Ph(i)lomusus Aug(usti) ser(vus) Au(gustanus) socrae piae / fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Octavia Lochias</i> a vécu 65 ans. Elle repose ici. <i>Philomusus Augustanus</i> , esclave d'Auguste a fait ceci pour compagne pieuse.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

102. CIL VIII, 13095	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Philumenus pius / vixit mensib(us) XI / dieb(us) XI h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Philumenus</i> , pieux, a vécu 11 mois et 11 jours. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

103. CIL VIII, 13097	
<i>Dis Man(ibus) sac(rum) / Poletice pia / vixit ann(os) LX / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Poletice</i> , pieuse, a vécu 60 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

104. CIL VIII, 13104	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Primus Caesaris n(ostr)i ser(vus) / pius vixit annis LXXX / h(ic) s(itus) e(st) / Primigenia conserva / pia merenti fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Primus</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 80 ans. Il repose ici. <i>Primigenia</i> , co-esclave, pieuse, a fait ceci pour lui méritant.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

105. CIL VIII, 13107	
<i>Dis Manib(us) sacrum / Primula Aug(usti) ser(va) / pia vix(it) ann(os) VIII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Primula</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 9 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

106. CIL VIII, 13111	
<i>Dis Manibus / sac(rum) / Privata Aug(usti) ser(va) / pia vixit an(nos) XVII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Privata</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 17 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

107. CIL VIII, 13115	
<i>Dis Manibus sac(rum) / Rabiria Spes pia vixit / annis XXXVII h(ic) s(ita) e(st) / Nicolaus Aug(usti) coniugi carissimae / fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Rabiria Spes</i> , pieuse, a vécu 37 ans. Elle repose ici. <i>Nicolaus</i> , esclave d'Auguste, a fait ceci pour sa très chère épouse.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

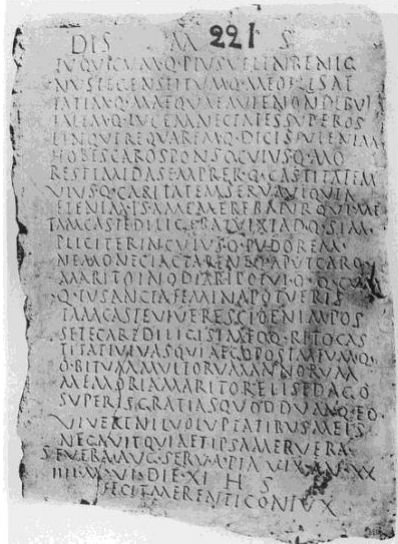
108. CIL VIII, 13129	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Secunda Aug(usti) / pia vixit an(nos) II / h(ic) s(ita)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Secunda</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 2 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

109. CIL VIII, 13130	
<i>[Dis Man(ibus)] sac(rum) / [---] Caesaris / Aug(usti) pia vixit a[n]/nis XXV Secur[us] / co(n)iugi [fecit]</i>	Consacré aux Dieux Mânes. ---- esclave, pieuse, a vécu 25 ans. <i>Securus</i> a fait ceci pour son épouse.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

110. CIL VIII, 13133	
<i>Dis Manibus / sacrum / Senila pia vix(it) / anno uno m(ensibus) VIII / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Senila</i> , pieuse, a vécu 1 an et 8 mois. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

111.	CIL VIII, 13134
<i>Dis M(anibus) s(acrum) / tu quicumq(ue) pius vel inbenig/nus legens tit(ul)um {Q} me<um=O> fles ae/tat<e=I>m {Q} m<eam=AE> quae aute(m) non debui / talem {Q} lucem nec tales superos / linquere qua re{m} {Q} dicis fui enim / {h}ob(oedi)e(n)s caro sponso cuius {Q} mo/res timida semp{r}er {Q} castitatem / (h)uiusq(ue) caritatem servavi quia / etenim is a me merebatur qui me / tam caste diligebat vixi adq(ue) simp/liciter in cuius {O} pudorem / nemo nec iactare neq(ue) aput car<um=O> / marit<um=O> inodiari potui {O} q(uae)cum/q(ue) tu sancta femina potueris / tam caste vivere scio enim pos/se te care diligere si meo {Q} rito cas/titati(s) vivas quia ego post meum {Q} / obitum multorum annorum / memoria(m) marito reli(nquo) sed ago / superis gratias quod dum {Q} e(g)o / viver<em=I> ni(hi)l voluptatibus meis / negavit quia et ipsa meruera(m) / Severa Aug(usti) serva pia vix(it) an(nos) XX/III m(enses) VI die(s) XI h(ic) s(ita) e(st) / fecit merenti coniu(n)x</i>	Consacré aux Dieux Mânes. Toi qui, pieux ou bienveillant, liras ce texte, pleure mon sort, car je ne devais pas quitter une telle lumière ni de tels dieux. En vérité, j'étais une femme dévouée, timide et toujours fidèle dans ma chasteté. J'ai conservé cette affection car il m'aimait si purement. J'ai vécu simplement, et je n'ai pu, par honneur être déshonorée ni même par mon cher mari. Ô, combien, toi, sainte femme, tu as pu vivre ainsi purement, car je sais que tu serais aimée, si tu vivais dans la même chasteté. Car après ma mort, je laisse le souvenir de nombreux jours à mon mari, et je rends grâce aux dieux, car, bien que moi, je n'aie rien nié de mes plaisirs pendant ma vie, j'ai mérité de lui. Severa, esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 24 ans 6 mois et 11 jours. Elle repose ici. Fait pour son épouse méritante.³⁰⁵
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage

³⁰⁵ Traduction personnelle réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle générative (simple prompt de traduction en Janvier 2025).

Visuel	
Dimensions	
Support	Pierre
Bibliographie	HAMDOUNE,, 2016 (21). REY, 2017, p. 21-52.

112. CIL VIII, 13140	
<i>Sextia Donatae lib(erta) / Sperata pia vix[it an(nos)] LV / Sex[tia ---]A / [---] hic sitae [sunt] / [--- S]peratus [---] / [---] soror[ibus]</i>	À <i>Sextia Sperata</i> , affranchie de <i>Donata</i> , pieuse, a vécu 55 ans. <i>Sextia A-</i> . Elles reposent ici. - <i>Speratus</i> - Pour ses sœurs.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

113. CIL VIII, 13150	
<i>Dis Man(ibus)] sac(rum) / Valeria Aug(usti) ser/va pia vixit an/nis XXV et men/ses(!) tres h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Valeria</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 25 ans et 3 mois. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

114. CIL VIII, 13170	
<i>Dis Manibus / sacrum / Zosime pia vixit / annis LXXXV / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Zosime</i> , pieuse, a vécu 85 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

115. CIL VIII, 13189	
<i>Dis Manibus sacrum / Caecilia Felicitas / pia vix(it) ann(os) XXI / h(ic) s(ita) e(st) / Viator Aug(usti) ser(vus) adiutor / tabul(ariorum) coniugi merenti fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Caecilia Felicitas</i> , pieuse, a vécu 21 ans. Elle repose ici. <i>Viator</i> , esclave d'Auguste <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , a fait ceci pour son épouse méritante.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

116. CIL VIII, 13190	
<i>Dis Man(ibus) sacr(um) / Chrestus Aug(usti) custos / Uti<c=K>a(e) horreorum / Augustae pius vixit / annis LXXX</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Chrestus</i> , esclave d'Auguste, gardien des greniers d'Utica Auguste, pieux, a vécu 80 ans.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

117. CIL VIII, 13289	
<i>Modia / C(ai) l(iberta) Grata / pia vixit / annis XL / h(ic) s(ita) e(st)</i>	<i>Modia Grata</i> , affranchie de <i>Caius</i> (Gaius), pieuse, a vécu 40 ans. Elle repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

118. CIL VIII, 24686 AE 1899, 103	
<i>D(is) Manib(us) sac(rum) / Felix Caes(aris) n(ostri) / cursor / ser(vus) pius vix(it) ann(os) XVIII / colleg(ium) mulion(um) ob merit(a)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave de notre César, courrier, pieux, a vécu 18 ans. Le collège des muletiers a fait ceci pour ses mérites.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

119. CIL VIII, 24687 AE 1906, 121	
<i>Dis Manibus sacrum / Primitivos(!) pius / vix(it) an(n)is V m(ensibus) VI / hic situs est alumno bene / merito Anicetus ex / disp(ensatore) fecit region(arius?) / s(ibi?) e(t?) s(uis?)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Primitivos</i> , pieux, a vécu 5 ans et 6 mois. Il repose ici. À son élève bien méritant, <i>Anicetus</i> ex- <i>dispensator</i> a fait ceci en tant que régionalier (?) pour lui-même et les siens.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	GONZALEZ BORDAS et CHERIF, 2018, p. 1443. ESPAÑA-CHAMORRO et GONZALEZ BORDAS, 2024, p. 112

120. CIL VIII, 24690	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Romanus Aug(usti) mens(or) / agrarius pius vixit / annis L h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Romanus</i> , esclave d'Auguste, inspecteur agraire, pieux, a vécu 50 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

121. CIL VIII, 24692 AE 1897, 38 AE 1899, 104	
<i>Lascivus Aug(usti) ser(vus) / nomenclator / pius vixit an(nos) XXII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Lascivus</i> , esclave d'Auguste, <i>nomenclator</i> , pieux, a vécu 22 ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

122.	CIL VIII, 24695
<i>Dis Manibus sacrum / Felix Caesaris n(ostris) ser(vus) <p=I>ediseq(uus) / pius vixit annis XLVIII / h(ic) s(itus) e(st) Aelia Melpomene / coniugi piissimo fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felix</i> , esclave de notre César, pédagogue, pieux, a vécu 48 ans. Il repose ici. <i>Aelia Melpomene</i> a fait ceci pour son époux très pieux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

123.	CIL VIII, 24696a
<i>Ianuarius / [Aug(usti)] ser(vus) pedis(equus) / [pius] vixit an/[nos --- h(ic) s(itus)] e(st)</i>	<i>Ianuarius</i> , esclave d'Auguste, accompagnateur à pied, pieux a vécu --- ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

124.	CIL VIII, 24699
<i>Primus Caesaris ser(vus) / pius vix(it) an(nos) III / h(ic) s(itus) e(st) / Nicodicus Caesaris / ser(vus) tabellarius / filio pio fecit</i>	<i>Primus</i> , esclave de César, pieux, a vécu 3 ans. Il repose ici. <i>Nicodicus</i> , esclave de César, <i>tabellarius</i> a fait ceci pour son fils pieux.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

125. CIL VIII, 24702	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / P(ublius) Aelius Optatus / Aug(usti) l(ibertus) tabular(ius) / pius vixit ann(os) XXX / h(ic) s(itus) e(st) soror fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Publius Aelius Optatus</i> , affranchi d'Auguste <i>tabularius</i> , pieux, a vécu 30 ans. Il repose ici. Sa sœur a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

126. CIL VIII, 24704	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Cladus Aug(usti) ser(vus) adiut(or) / tabul(arii) pius vixit annis / XXVII mensibus IIII / hic situs est / fecit pia Quietula / coniunx</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Cladus</i> , esclave d'Auguste, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux a vécu 27 ans et 4 mois. Il repose ici. <i>Quietula</i> , pieuse, a fait ceci pour son époux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

127. CIL VIII, 24706	
<i>Dis Man(ibus) sac(rum) / Saturninus Caes(aris) n(ostris) / ser(vus) adiut(or) tabu(larii) pius / vixit annis XL m(ensibus) VII d(iebus) V / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Saturninus</i> , esclave de notre César, <i>adiutor</i> des <i>tabularii</i> , pieux, a vécu 40 ans 7 mois et 5 jours. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

128.	CIL VIII, 24709
<i>Dis Ma[nibus sacrum] / Agatho [---] / ser(vus) pius [vixit] / [a]nn(os) XXXXV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Agatho</i> , esclave, pieux a vécu 45 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

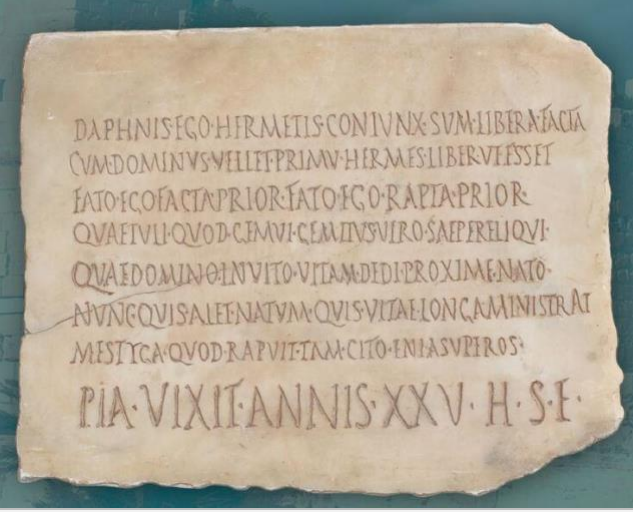
129.	CIL VIII, 24713
<i>Dis Ma[nibus sacr(um)] / Attis Aug(usti) ser(va) [vixit] / annis XI[---] / h(ic) s(ita) e(st) / Spendo conliber[tae] / dulcissimae</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Attis</i> , esclave d'Auguste, a vécu 11 ? ans. Elle repose ici. <i>Spendo</i> a fait ceci pour sa douce co- affranchie.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage, cimetière des <i>officiales</i>
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	CARLSEN, 2020b, p. 23 et 24.

130.	CIL VIII, 24719
<i>Campanus Cae/sa{e}ris ser(vus) pius / vix(it) ann(os) XIV / h(ic) s(itus) e(st) / Gargilia Veneria / uxor pio / viro fecit</i>	<i>Campanus</i> , esclave de César, pieux, a vécu 14 ans. Il repose ici. <i>Gargilia Veneria</i> a fait ceci pour son pieux époux.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

131.	CIL VIII, 24723
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Chrestus Augg(ustorum) / ser(vus) piissimus / vix(it) an(nis) V mensi[b]us XI diebus XIII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Chrestus</i> , esclave des Augustes, très pieux, a vécu 5 ans 11 mois et 14 jours. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

132. <i>CIL VIII, 24727</i>	
<i>[Dis M]an(ibus) sacr(um) / [---]fio Aug(usti) lib(erto) / [---]fo Cocceia</i>	Consacré aux Dieux Mânes. ---fio, affranchi d'Auguste ---fo Cocceia
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

133. <i>CIL VIII, 24733</i>	
<i>Crito Caesaris ser(vus) pius vix(it) an(nos) XL / h(ic) s(itus) e(st) / fili(i) pii fecer[unt]</i>	<i>Crito</i> , esclave de César, pieux, a vécu 40 ans. Il repose ici. Ses fils pieux ont fait ceci.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

134.	CIL VIII, 24734 AE 1897, 43 CLE 2115
<i>Daphnis ego Hermetis coniunx sum libera facta / cum dominus vellet primu(m) Hermes liber ut esset / fato ego facta prior fato ego rapta prior / quae tuli quod ge<n=M>ui gemitus viro saepe reliqui / quae domino invito vitam dedi proxime nato / nunc quis alet natum quis vita<m=E> longa(m) ministrat / me Styga quod rapuit tam cito eni(m) a(d) super<i=O>s / pia vixit annis XXV h(ic) s(ita) e(st)</i>	Je suis <i>Daphnis</i>, épouse d'<i>Hermes</i>, affranchie quand mon maître le voulut, <i>Hermes</i> fut d'abord libre. Par le destin, j'ai été la première à être affranchie, par le destin aussi la première à être arrachée à la vie. Moi qui ai souffert, moi qui ai souvent laissé à mon mari des gémissements pour ce que j'ai enduré, pour ce que j'ai enfanté. J'ai donné la vie à un nouveau-né, contre la volonté de mon maître. Maintenant qui nourrira cet enfant ? qui lui donnera une longue vie ? Ce que le Styx m'a ravi si tôt, hélas des hauteurs. Elle vécut pieusement 25 ans. Elle repose ici.³⁰⁶
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Visuel	
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	HAMDOUNE, 2016, (21).

³⁰⁶ Traduction personnelle réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle générative (simple prompt de traduction en Janvier 2025).

135. CIL VIII, 24735	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Dionysia Caesar(is) / ser(va) pia vix(it) ann(os) III / h(ic) s(ita) e(st) / Tertia mater fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Dionysia</i> , esclave de César, pieuse, a vécu 3 ans. Elle repose ici. <i>Tertia</i> , sa mère, a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

136. CIL VIII, 24739	
<i>Epaph[roditus(?)] / ser(vus) pius [vixit] / [annos]</i>	<i>Epaphroditus</i> , esclave pieux, a vécu ---ans
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

137. CIL VIII, 24740	
<i>Erucia Vitalis / pia vix(it) annis / XXXIII h(ic) s(ita) e(st) / Vitalis Caesaris / n(ostr)i ser(vus) pia / coniugi fec(it)</i>	<i>Erucia Vitalis</i> , pieuse, a vécu 34 ans. Elle repose ici. <i>Vitalis</i> , esclave de notre César, a fait ceci pour son épouse pieuse.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

138. CIL VIII, 24745	
<i>Faustilla Caes(aris) / n(ostr)i ser(va) pia / vixit annis LX / Helena f(ilia) ann(os) / XXX / Felix vixit ann(os) II h(ic) s(itus) e(st)</i>	<i>Faustilla</i> , esclave de notre César, pieuse, a vécu 40 ans. <i>Helena</i> , sa fille, a vécu 30 ans. <i>Felix</i> a vécu 2 ans. Ils reposent ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

139. CIL VIII, 24748	
<i>Dis Manib(us) sac(rum) / Faustus Satu/rninus Secu/ndus fratres / Caes(aris) n(ostri) ser(vi) / p(ii) v(ixerunt) a(nnos) X VIII VI / h(ic) s(itus) e(st!) / Saturninus et / Ianuaria parentes / fili(i)s piïssimis fec(erunt)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Faustus</i> , <i>Saturninus</i> , <i>Secundus</i> , esclaves de notre César, pieux ont vécu 10, 8 et 6 ans. Il repose ici. <i>Saturninus</i> et <i>Ianuaria</i> , leurs parents ont fait ceci pour leur fils très pieux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

140. CIL VIII, 24751	
<i>Dis Manibus sacr(um) / Felicula Aug(usti) ser(va) / pia vixit annis XXV / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Felicula</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 25 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

141. CIL VIII, 24755	
<i>Felix [---] / ser(vus) pi[us] vixit / ann(os) [---] hic / situs [est]</i>	<i>Felix</i> , esclave pieux, a vécu --- ans. Il repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

142. CIL VIII, 24760	
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Flavia Tertia Aug(usti) / lib(erta) pi[a] vix(it) an(nos) LXXX / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Flavia Tertia</i> , affranchie d'Auguste, pieuse, a vécu 80 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

143.	CIL VIII, 24764
<i>[Dis] Manibus / sacrum / [---]us pius vixit / [annos] XXXX Gemel/[lus] piis(simo) f(ratri) h(ic) s(itus) est</i>	Consacré aux Dieux Mânes. ---us, pieux, a vécu 40 ans. Gemelus a fait ceci pour son frère pieux. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

144.	CIL VIII, 24766
<i>Dis Manibus sac(rum) / Heraclida / pius vixit ann(os) LXII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. Heraclida, pieux, a vécu 42 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

145.	CIL VIII, 24767a
<i>/ Hygia / pia vix(it) ann(os) / XXX h(ic) s(ita) e(st)</i>	Hygia, pieuse, a vécu 30 ans. Elle repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

146.	CIL VIII, 24767
<i>Dis Manibus sacr(um) / Hilarus Caes(aris) n(ostris) ser(vus) / p(ius) v(ixit) a(nnos) XI / item (F)elix frater eius / p(ius) v(ixit) a(nnos) II(?) h(ic) s(iti) s(unt) / (F)elix pater piis(simis) fil(iis) fec(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. Hilarus, esclave de notre César, pieux, a vécu 11 ans. De même, Felix, son frère pieux, a vécu 2 ans. Ils reposent ici. Felix, leur père, a fait ceci pour ses fils très pieux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

147.	CIL VIII, 24768
<i>D[is Ma]nib(us) [sacr(um)] / Ia[---]sius Au[g(usti) ser(vus)] / pius vixit ann(os) [---]] / fecerunt fratres h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Ia---sius</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu - -- ans Ses frères ont fait ceci. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

148.	CIL VIII, 24777
<i>Lucinus pius / v(ixit) an(nos) V m(enses) II d(ies) X</i>	<i>Lucinus</i> , pieux, a vécu 5 ans 2 mois et 10 jours.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

149.	CIL VIII, 24796
<i>Dis Manib(us) / sacr(um) / Phaenippus Aug(usti) / ser(vus) pius vix(it) / ann(os) XXXIII / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Phaenippus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 33 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

150.	CIL VIII, 24797
<i>Dis Ma[n(ibus) sacr(um)] / Philo A[ug(usti) ser(vus)] / pius vixit ann(os) XXXIII / Laetina soror fecit / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Philo</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 33 ans. <i>Laetina</i> , sa sœur, a fait ceci. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimension	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

151.	CIL VIII, 24799
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Prepusa / Caes(aris) ser(va) / pia vix(it) an(nos) VII / mens(es) III h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Prepusa</i> , esclave de César, pieuse, a vécu 7 ans et 3 mois. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

152.	CIL VIII, 24805
<i>Dis Manibus sac(rum) / Romanus Caes(aris) n(ostris) ser(vus) / pius vixit ann(os) XV / h(ic) s(itus) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Romanus</i> , esclave de notre César, pieux, a vécu 15 ans. Il repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

153.	CIL VIII, 24806
<i>Salvia Caesaris / ser(va) pia vixit / ann(os) XXX h(ic) s(ita) e(st)</i>	<i>Salvia</i> , esclave de César, pieuse, a vécu 30 ans. Elle repose ici.
Datation	1 à 100
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

154.	CIL VIII, 24807
<i>Dis Manibus sacr(um) / Salvia Aug(usti) ser(va) pia / vixit an(nos) XXXVIII h(ic) s(ita) e(st) / T(itus) Flavius Salvius p(ro) p(ietate) f(ieri?) f(ecit)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Salvia</i> , esclave d'Auguste, pieuse, a vécu 38 ans. Elle repose ici. <i>Titus Flavius Salvius</i> , son père, a fait ceci pour la piété.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

155.	CIL VIII, 24808
<i>Dis Manibus sacru(m) / Salvius Caes(aris) n(ostri) ser(vus) / vixit annis duobus / mensibus VIII / h(ic) s(itus) e(st) / Salvius pater merenti / fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Salvius</i> , esclave de notre César, a vécu 2 ans et 8 mois. Il repose ici. <i>Salvius</i> a fait ceci pour son fils méritant.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

156.	CIL VIII, 24810
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Saturnina / Caesaris n(ostri) ser(va) / pia vixit annis X / h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Saturnina</i> , esclave de notre César, pieuse, a vécu 10 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

157.	CIL VIII, 24811
<i>D(is) M(anibus) s(acrum) / Saturnina Caes(aris) / n(ostri) ser(va) pia vixit / annis XXIII h(ic) s(ita) e(st)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Saturnina</i> , esclave de notre César, pieuse, a vécu 23 ans. Elle repose ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

158.	CIL VIII, 24815
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Secundus Aug(usti) ser(vus) / Gallus pius vixit / annis LXXII / Satura uxor pia vixit / annis LXVIII / h(ic) s(iti) s(unt)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Secundus</i> , esclave d'Auguste, pieux, a vécu 72 ans. <i>Satura</i> son épouse pieuse a vécu 68 ans. Ils reposent ici.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

159.	CIL VIII, 24821
<i>Di{i}s Manibus sacr(um) / Speratus Aug(usti) ser(vus) / vixit ann(os) LXXXV h(ic) s(itus) e(st) / Claudia Extricata coniugi pio fecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Speratus</i> , esclave d'Auguste, a vécu 85 ans. Il repose ici. <i>Claudia Extricata</i> a fait ceci pour son pieux époux.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

160.	CIL VIII, 24831
<i>Dis Manib(us) sacr(um) / Triumphalis / Aug(usti) ser(vus) vixit / annis XXV mens(ibus) / IIII h(ic) s(itus) e(st) // o(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant) // t(erra) t(ibi) l(evis) s(it)</i>	Consacré aux Dieux Mânes. <i>Triumphalis</i> , esclave d'Auguste, a vécu 25 ans et 4 mois. Il repose ici. Que tes os reposent bien. Que la terre te soit légère.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

161.	CIL VIII, 24836
<i>[Dis Manib(us)] sacr(um) / [---]nus Aug(usti) / [---] verna Caes(aris) / [---] Vi]ctor pius / [vixit a]nnis LXXIX / [hic situs] est / [--- c]oniu(n)x / [--- f]ecit</i>	Consacré aux Dieux Mânes. ---nus, d'Auguste --- esclave de naissance des Césars <i>Victor</i> pieux a vécu 79 ans. Il repose ici. Sa conjointe a fait ceci.
Datation	101 à 200
Lieu	Carthage
Dimensions	/
Support	Pierre
Bibliographie	/

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Cardinal Mercier, 31, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial